

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal
Publié le : 01/02/2024

Séance du 25 janvier 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 18 janvier 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Abdel GHEZALI, 1^{er} Adjoint puis de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 2), M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n° 5), M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 6), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 6), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (à compter de la question n° 6), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAL, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT (à compter de la question n° 5), Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire : M. Guillaume BAILLY

Étaient absents : Mme Frédérique BAEHR, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote : Mme Frédérique BAEHR à Mme Julie CHETTOUH, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Cyril DEVESA à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Valérie HALLER à Mme Claudine CAULET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN, M. Aurélien LAROPPE à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Anne VIGNOT à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Nicolas BODIN

OBJET : 1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal du 7 décembre 2023

Délibération n° 007422

Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal du 7 décembre 2023

Rapporteur : Abdel GHEZALI, Adjoint

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, M. le 1^{er} Adjoint :

- ouvre la séance,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- désigne M. Guillaume BAILLY, comme secrétaire de séance,
- approuve le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 décembre 2023.

La liste des délibérations examinées en séance de Conseil Municipal et les procès-verbaux y afférant peuvent être consultés sur le site de la Ville de Besançon (besancon.fr : rubrique Conseil Municipal / Séances et comptes rendus). De même, les délibérations visées par la Préfecture y figurent également.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

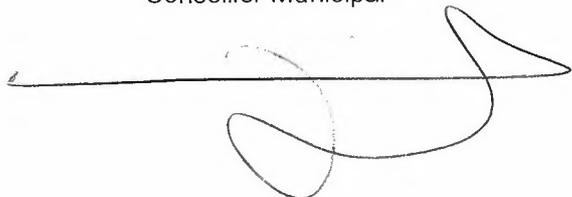
Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,



M. Guillaume BAILLY,
Conseiller Municipal

Anne VIGNOT



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 07 décembre 2023

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le 7 décembre 2023, à l'Hôtel de Ville de Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire de Besançon.

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°8), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à partir de la question n°2), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n°4), M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°12), M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD (à partir de la question n°2), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO (à partir de la question n°2), Mme Sadia GHARET (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°11 incluse), M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°5 incluse et à partir de la question n°30), M. Olivier GRIMAITRE (à partir de la question n°3), Mme Valérie HALLER (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°11 incluse), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°3), Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (à partir de la question n°2), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à partir de la question n°6), Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET (à partir de la question n°2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°2), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°3), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO (jusqu'à la question n°11 incluse), Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°11 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

M. Jean-Hugues ROUX

Étaient absents :

Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Laurent CROIZIER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY donne pouvoir à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°7 incluse), Mme Anne BENEDETTO donne pouvoir à M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI donne pouvoir à Mme Elise AEBISCHER, Mme Julie CHETTOUH donne pouvoir à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n°3 incluse), M. Sébastien COUDRY donne pouvoir à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°11 incluse), M. Laurent CROIZIER donne pouvoir à Mme Nathalie BOUVET, Mme Sadia GHARET donne pouvoir à M. Christophe LIME (jusqu'à la question n°2 incluse et à partir de la question n°12), M. Abdel GHEZALI donne pouvoir à Mme Carine MICHEL (à partir de la question n°6 et jusqu'à la question n°29 incluse), Mme Valérie HALLER donne pouvoir à M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°12), M. Pierre-Charles HENRY donne pouvoir à Christine WERTHE, M. Damien HUGUET donne pouvoir à M. Anthony POULIN, M. Jean-Emmanuel LAFARGE donne pouvoir à Mme Annaïck CHAUVET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR donne pouvoir à Mme Anne VIGNOT, M. Saïd MECHAI donne pouvoir à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Juliette SORLIN donne pouvoir à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse), M. André TERZO donne pouvoir à Mme Aline CHASSAGNE (à partir de la question n°12), Mme Claude VARET donne pouvoir à M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°12)

La séance est ouverte à 17h00.

* * *

CONSEIL MUNICIPAL

1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 novembre 2023

Mme LA MAIRE : Je vous propose de commencer, d'ouvrir cette séance par évidemment la désignation d'un secrétaire de séance. Est-ce que Jean-Hugues ROUX, tu es d'accord pour être secrétaire ? Je te remercie. Est-ce qu'il y a des commentaires sur le Procès-Verbal ? Si tout est bon pour chacun, je vous propose d'approuver le Procès-Verbal. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- désigne **M. Jean-Hugues ROUX, comme secrétaire de séance,**
- **approuve le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 novembre 2023.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

2 - Délégation du Conseil Municipal accordée à Mme la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises.

Mme LA MAIRE : Maintenant, c'est un dossier qui consiste à prendre acte concernant des contentieux. Est-ce qu'il y a des commentaires ?

Mme AEBISCHER : Merci, Madame la Maire. J'aimerais qu'on s'arrête une minute sur ce rapport, et faire un bilan des plaintes déposées au titre de notre ville. Le 30 octobre 2023, pour des dégradations portant des messages à caractère néonazis sur l'établissement Le Pixel, situé avenue Gaulard, ainsi que sur du mobilier urbain : poubelles, panneaux à proximité. Le 3 novembre 2023, suite à la découverte d'inscriptions et tags à caractère antisémite sur le territoire bisontin. Et on se rappellera également des dégradations racistes sur notre statue de Victor Hugo qui avaient été précédées par un flot de messages haineux à l'encontre de la Maire de Besançon, les croix gammées après l'hommage à Henriette de Crans, ou encore les défilés de l'extrême droite dans nos rues. Nous nous devons de dénoncer avec force tous les actes de haine, antisémites et racistes d'où ils viennent. Et le conflit israélo-palestinien débuté en octobre a ravivé de profondes blessures dans notre société, et il ne se résoudra que par la recherche commune de solutions pour une paix durable entre les deux États.

L'histoire alerte trop souvent sur le présent, et la présence de plus en plus décomplexée de l'extrême droite dans nos rues faisant usage de plus en plus fort de la violence de façon stratégique et coordonnée au niveau national, doit nous alerter. La banalisation du recours à la violence et la tentation de vouloir imposer ses idées par la crainte ou l'intimidation font courir un grave danger à nos démocraties.

L'affaire de la messagerie FrDeter, a rappelé que la menace terroriste la plus sérieuse en France était bien issue de l'extrême droite aussi. Il est impensable de laisser se répandre sans réagir des propos et des actes d'une telle violence, d'une telle haine. Le sentiment d'impunité doit cesser ; les racistes, les antisémites, ceux qui distinguent les êtres selon ou en raison d'une couleur de peau, d'une religion ou d'une nationalité, sont nos ennemis, ils sont les ennemis de la République. Et il est urgent de retrouver le dialogue entre nos citoyens, de sortir des discours de haine, et j'invite chacun d'entre nous à défendre l'esprit de concorde, à se garder de verser dans des amalgames scandaleux. Et la France est grande quand elle porte un message de fraternité, de générosité et d'accueil. Il revient de notre responsabilité de démontrer par notre attitude et nos actions que nous pouvons construire les solutions qui permettent à toutes et à chacun de vivre ensemble.

Je vous remercie. Je pense que c'était important de revenir sur ces actes de plainte qui ne sont pas anodins.

Mme LA MAIRE : Merci. Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Merci. Puisque vous ouvrez le débat, effectivement, on partage ce que vous venez d'évoquer. Sans entrer sur le débat national plus politique que vous avez abordé à un moment donné, je crois qu'aujourd'hui tout doit être dénoncé ; toutes les discriminations quelles qu'elles soient doivent

être dénoncées et condamnées. Et nous encourageons bien sûr, et nous serons aux côtés de vous, Madame le Maire, et de la municipalité, lorsque vous déposerez plainte contre ces agissements.

Je ne peux pas ne pas revenir sur ce qui s'est passé sur le dernier Conseil Municipal. On en a parlé dans le cadre de la réunion des présidents de groupe. J'espère que l'incident ne se reproduira pas ; j'espère simplement qu'on poursuivra – si on peut le dire comme ça – à s'écouter, en tout cas dans les différents débats que nous pouvons porter. Et encore une fois, ce n'est pas correct, la façon dont vous avez essayé de stigmatiser notre groupe. Je m'attendais par la suite – je vous le dis très clairement – à ce qu'on puisse échanger sereinement.

Je m'attendais à ce que vous puissiez m'appeler en me disant : « Voilà, j'ai peut-être fait une erreur. » On a le droit de faire des erreurs, on a le droit de tous de commettre des erreurs. « Je m'excuse de ce qui s'est passé ». Voilà, il faut qu'on retrouve un petit peu de sérénité dans cette assemblée. Ça n'a pas été fait. En tout cas, c'est dommageable. On a pu le dire dans le cadre de la réunion des présidents de groupe qui s'est tenue la semaine dernière.

Et je tenais quand même à le signaler ici, très clairement ; tous les élus de Besançon Maintenant sont clairement engagés dans la lutte contre toutes les discriminations, quelles qu'elles soient, et je n'aime pas trop quand on stigmatise notre engagement politique et qu'on essaie de faire des raccourcis, surtout que ce n'était pas la première fois que ça se passait ici au sein du Conseil Municipal.

Mme LA MAIRE : Je vous propose de prendre acte de la discussion qu'il vient d'y avoir – le débat. Je vous remercie.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

3 - Action Educative - Projet éducatif de Besançon 2024-2026

Mme LA MAIRE : Je propose maintenant d'aller sur le Projet éducatif. Présentation et intervention de Pascale BILLEREY. À toi la parole Pascale.

Mme BILLEREY : Je ne sais pas si le diaporama va être diffusé. Merci. Pour démarrer cette présentation, et vous avez entre vos mains le projet qui est quasiment sorti il y a quelques jours, voire quelques heures, le Projet éducatif de Besançon, qui sera bientôt mis en ligne sur le site de la Ville. Pour démarrer cette présentation, je tiens à rappeler, préalablement, notre ambition municipale, puisque nous avons décidé de mettre l'éducation au centre de la vie des quartiers, une école pour tous qui combat les inégalités, mobiliser et coordonner et mettre en synergie les acteurs éducatifs, puis des espaces éducatifs rénovés et adaptés à l'école du XXI^e siècle.

Vous allez découvrir neuf territoires que nous avons délimités autour des écoles et des maisons de quartier. En effet, c'est là que vraiment peuvent se rencontrer toutes les familles et tous les enfants de la Ville de Besançon, et il nous semblait vraiment important, si on veut être au plus près des besoins des jeunes, des enfants et des familles, il nous est apparu important de délimiter ces différents territoires. Parce que c'est là que se retrouvent – comme je disais – toutes les familles. Pourquoi ? Pour permettre donc à tous les acteurs, sur ces territoires, ces neuf territoires, ces neuf secteurs, de se connaître, de se reconnaître dans leurs missions respectives. On s'est aperçu que beaucoup de personnes ne se connaissaient même pas entre elles.

Il s'agissait aussi de mieux repérer les projets qui se font à l'échelle de ces secteurs, les besoins, les insatisfactions. Bref, constituer, et là vous ne l'aurez pas tout de suite, mais une vraie cartographie pour que tous ces acteurs se connaissent déjà entre eux, mais déjà une petite échelle, pour ensuite fédérer toutes les forces vives du quartier. Alors, sur ces neuf territoires, on a constitué des binômes qui sont allés à la rencontre des écoles. Des directeurs de maison de quartier, des cadres experts des Contrats de Ville, des directeurs périscolaires, des agents des sports, une directrice de crèche, de la culture, pour vraiment essayer de définir avec tous ces acteurs, ces directeurs « qu'est-ce que vous attendez de ce futur projet éducatif ? »

Pour créer encore plus de légitimité à ces binômes, on y a associé encore d'autres partenaires plus récemment, comme les mouvements d'éducation populaire qui sont vraiment très proches de tous ces quartiers, et également, on va y associer les directeurs d'école volontaires et directrices, et les coordonnateurs périscolaires.

Et pour bien entendu aussi « animer » tous ces secteurs, il nous est apparu important également de mettre en place une cheffe de projet qui va piloter tout ce maillage territorial. Pour nous, ce travail préalable est une des conditions de la réussite du futur projet éducatif. On sait qu'il ne suffit pas de réunir les acteurs s'il n'y a pas une vraie méthode de travail. Les gens se retrouvent une fois, deux fois,

et après, soit il y a eu des difficultés, soit il y a un essoufflement, et il faut qu'il y ait quelqu'un qui pilote ce projet éducatif. Et c'est vraiment très important, depuis le début de ma délégation, il y a un gros travail qui est fait par rapport à ça.

Alors, vous le savez bien sûr, l'éducation c'est le creuset de la société future. On peut dire que c'est là aussi, c'est comme un miroir où se reflètent tous les problèmes de la société. Et donc, on doit maintenant, dans le futur, élaborer des pratiques pour faire face à de multiples soucis qui agitent notre société : l'augmentation des inégalités sociales et scolaires, le changement climatique, l'effondrement de la biodiversité, la montée des tensions sociales, voire de la fracture sociale. Il était donc évident qu'il fallait qu'on ait une volonté très forte d'intégrer le plus possible de nombreux acteurs pour faire face à tous ces défis.

C'est pourquoi nous avons organisé des ateliers participatifs, le 16 mai 2023, avec des acteurs qui venaient de différents horizons, des partenaires du milieu scolaire, périscolaire, extrascolaire, des élus de la Ville de Besançon, des parents d'élèves élus. Une volonté très forte d'intégrer le plus possible d'actions face à tous ces défis. Ne pas se contenter de recenser les besoins, mais bien de coconstruire un projet avec des ateliers participatifs, et avec surtout des objectifs qui parlent à tout le monde.

Donc, en fait, ces acteurs qui se sont réunis, à partir d'un diagnostic qu'on leur avait fourni en amont, ont dû un peu essayer d'imaginer l'école du XXI^e siècle, un projet éducatif pas du XXI^e siècle, pour les trois années à venir, et ensuite, à partir du moment où ils se sont projetés dans les trois ans futurs, ils ont dû aussi essayer de définir des objectifs précis, stratégiques, opérationnels, et que vous retrouvez largement à la fin du document en annexe. C'est vraiment tout ce travail-là de récoltes qui a été fait pour construire ce projet éducatif.

Donc c'est un document que vous avez entre les mains qui est structurant, qui n'est pas figé, qui doit permettre le déploiement territoire par territoire des objectifs et actions, où chaque partenaire va pouvoir trouver sa place.

On a dû donc dégager, c'est vrai que c'est arrivé, évidemment, quatre orientations fortes :

- soutenir la parentalité, comment on va mieux accueillir les familles, dialoguer, informer et impliquer ;
- mieux inclure et accompagner les enfants à besoins spécifiques, puisqu'on voit beaucoup d'enfants pour qui le temps long du temps scolaire, périscolaire pose encore beaucoup de problèmes dans leur accueil ; donc, comment on peut encore améliorer ce service auprès de ces enfants ;
- vivre et apprendre ensemble, évidemment qui est une dimension forte de ce qui se passe en ce moment dans notre société, si on n'y répond pas, c'est qu'on a quand même des difficultés ;
- développer l'écocitoyenneté.

Ensuite, pour cette présentation, c'était compliqué pour nous de choisir des actions, parce qu'il y avait tellement de choses à présenter dans ce futur document, mais quand même j'ai ciblé quatre actions qui vont vous être présentées sur chacune de ces orientations, et je vous expliquerai pourquoi j'ai davantage choisi cet exemple de projet.

Donc, sur la parentalité.

Là, c'était carrément un projet où l'on a voulu « impliquer » carrément les parents. Ce n'est pas juste : on les associe, on discute avec eux. On avait repéré que dans les comptes rendus des conseils d'école, revenait souvent l'idée des difficultés de sécurité routière aux abords des écoles.

Quand on les a réunis pour leur demander les groupes de travail qu'ils aimeraient avoir, c'est vraiment une thématique très forte qui est ressortie. Ils se sont retrouvés dans un groupe de travail à essayer de réfléchir comment ils pouvaient encore améliorer l'abord des écoles avec, évidemment, les services qui étaient là comme ressources à leurs côtés, et donc, ça a débouché déjà, et ça se poursuit sur des réalisations concrètes comme les pastilles de couleurs aux alentours des écoles, comme des bornes qui sont déjà en train d'être posées autour de plusieurs écoles, notamment l'école Jules-Ferry.

Pour moi, c'était important de vous montrer comment on peut associer, on veut encore renforcer cet axe d'orientation, associer les parents à la vie scolaire, périscolaire, extrascolaire.

Deuxième orientation, même difficulté quant à choisir un projet.

Vous allez dire pourquoi j'ai choisi un « kit » d'outils pour aider les équipes à accompagner des enfants à besoins spécifiques. Il se trouve qu'on a quand même été très surpris pendant les ateliers participatifs, quelque chose qui est souvent revenu sur ces enfants, c'est qu'il y a beaucoup de professionnels qui les accompagnent, et en fait, c'est peu structuré. Ils sont les uns à côté des autres, mais ils n'ont pas toujours des outils communs. Et là, ce « kit » d'outils est mis en place par le service de réussite éducative – je rappelle qu'à Besançon, il y a quand même un service dédié à la réussite éducative, avec un personnel qui a l'habitude d'aller à la rencontre des enfants en difficulté, des enfants qui ont justement des besoins spécifiques –, et elles ont donc imaginé une mallette qu'elles sont en train de présenter ; elles sont en train de former les animateurs périscolaires à utiliser ce « kit » d'outils.

Alors on va y trouver tout ce qui peut aider à améliorer les temps de tension dans les écoles, justement dans le temps périscolaire quand les enfants arrivent au moment du repas, il y a des enfants qui font des crises, ou à d'autres moments de la vie scolaire, ou pour canaliser aussi leurs émotions, leurs conflits. Et si j'ai choisi cela, c'est parce qu'en fait, on se rend compte qu'il y a vraiment besoin encore de renforcer des formations communes entre toutes les personnes qui travaillent, que ce soit sur le temps scolaire, périscolaire. Il y a eu récemment une formation qui était intéressante avec la Fondation Pluriel, qui a travaillé aussi à l'inclusion, et comment on peut améliorer sur le temps scolaire, périscolaire l'accueil de ces enfants.

Troisième orientation : un projet de médiation par les pairs. Si j'ai choisi ce projet, c'est parce que je trouvais qu'il illustrait bien quelque chose d'encore très compliqué, c'est comment faire en sorte quand un enfant arrive le matin, le midi et le soir, qu'il y ait une espèce de continuité éducative entre tous les acteurs qu'il va rencontrer. Et en fait, l'association Léo Lagrange a proposé une formation aux agents scolaires et périscolaires sur la gestion des conflits. Dans une école notamment, il y avait un climat scolaire très très difficile, et donc comment on peut apprendre aussi aux enfants à mieux gérer les conflits. Ils sont même allés jusqu'à mettre en place des ambassadeurs chez les enfants afin qu'ils règlent entre eux leurs situations conflictuelles. Évidemment, de gros conflits, ça reste bien entendu du domaine de l'adulte, référent de l'école ou du temps périscolaire. Mais il y a plein de situations qui peuvent facilement se gérer entre enfants si eux-mêmes sont conscients de ce qui se passe. Donc, je trouvais que c'était aussi un axe d'orientation important. On va apprendre aussi aux enfants à se protéger et à agir en toute connaissance. Puis, toujours, ça ressortait beaucoup de ces ateliers participatifs, c'est de monter aussi en compétences les professionnels qui accompagnent tous ces enfants. Là, c'est sur un enjeu sociétal de relation à l'autre, mais je pense qu'il y a plein d'autres domaines de compétences. On a encore à améliorer nos formations, et également mettre en place des formations conjointes entre tous les personnels qui ne travaillent pas forcément sur le même temps de l'enfant, mais qui sont appelés justement à collaborer. Cet exemple-là est pour moi un exemple d'une belle continuité éducative avec tous les acteurs sur le temps de vie de l'enfant.

Quatrième orientation : alors on peut se dire : « Tiens, créer un jardin dans une école. » Pourquoi on a choisi cet exemple, ces deux projets ? C'est parce que c'est vraiment un enjeu aussi pour demain : c'est de développer le droit à la participation des enfants qui s'engagent dans des réalisations concrètes ; que tous les accès aux espaces naturels fassent davantage partie de leur monde qu'auparavant. Et ce n'est pas juste aménager un espace, mais c'est aussi comment à travers ces aménagements on va leur faire comprendre les enjeux scientifiques qui les traversent. Quand on voit toutes les *fake news* qui arrivent sur ces thématiques-là, c'est vraiment important de développer cette conscience, ne pas se contenter de juste leur apprendre des gestes écologiques, mais aussi de les éduquer à toutes ces questions de développement durable.

Je finirai ma présentation en donnant les mots forts de ce projet éducatif. Pour moi, c'est un projet global. Vous avez vu que ce n'est plus réservé à la Direction de l'Éducation, c'est un projet qui est transversal, qui est partenarial sur le territoire, qui est territorial avec une cartographie, c'est une convergence d'acteurs qui doivent se mobiliser ensemble, c'est une méthodologie de projet avec une gouvernance, des objectifs clairs, explicites qui vont être partagés, une évaluation en continu. Et, encore le point fort qui va conditionner la réussite, c'est qu'on arrive à trouver des temps de formation conjointe, des temps d'échange entre le temps scolaire avec l'Éducation Nationale, le temps périscolaire et extrascolaire. Voilà. Et je vous remercie pour votre attention.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Madame LAMBERT.

Mme LAMBERT : Merci. À propos de ce nouveau PEDT qu'il convient désormais, je crois, d'appeler PEB, je souhaite en premier lieu souligner la qualité du travail fourni pour réaliser le document-cadre qui accompagnera le déploiement du Projet éducatif bisontin pour les trois années à venir. Vraiment, c'est un document relativement complet, fiches d'information et de possibilités pour déployer des actions pour accompagner les petits Bisontins dans leurs premières années.

Mme LA MAIRE : Pardon. Est-ce que vous pouvez mettre votre micro parce qu'on vous entend très mal ?

Mme LAMBERT : C'est mieux comme ça ?

Mme LA MAIRE : Je crois. Allez-y.

Mme LAMBERT : Le premier objectif défini est celui de soutien à la parentalité. Notre groupe l'a souvent évoqué, nous croyons aux actions d'accompagnement à la parentalité, et notamment au triptyque : famille, école et monde associatif. Nous avons eu l'occasion d'ailleurs d'en échanger en commission, Madame BILLEREY. Je crois vraiment que pour que les familles puissent être investies au plus dans leur rôle auprès de leurs enfants, il est fondamental que les parents se sentent concernés par ce qui se passe derrière la grille de l'école. Je ne dis pas qu'ils ne le sont pas. Je souhaite exprimer la difficulté pour eux parfois, souvent même, de trouver une place ou une légitimité dans cet environnement. Il faut pour cela que chacun ose aller « vers ». Et, sans remettre en question la pédagogie et l'autorité des enseignants et des professionnels de l'éducation, je pense qu'il faut aller vers plus de décloisonnement permettant aux parents de s'impliquer davantage dans la vie de leurs enfants.

Je pense que l'école doit être un espace de vie même en dehors du temps scolaire, que l'enseignement peut avoir sa place même en dehors des murs de l'école. J'espère que la collectivité aura les outils nécessaires et la volonté d'accompagner la coordination des différents acteurs concernés vers une évolution des usages dans l'intérêt de l'enfant, futur citoyen.

Parmi les nombreuses données qui figurent dans ce rapport apparaissent les effectifs 2022-2023 des écoles élémentaires de notre ville. Et à leur lecture, je me permets de souligner et de rappeler notre proposition régulièrement évoquée ici de création d'une sixième école à Planoise.

Dans les annexes encore, une donnée très parlante qui est l'indice de position sociale, qui mesure la situation sociale et culturelle des enfants face aux apprentissages dans les établissements scolaires français. Construit école par école, cet indice permet de réaliser de façon extrêmement claire que les missions du PEB doivent être territorialisées. Cette réalité avait déjà été exprimée, et la sectorisation avait été proposée par l'opposition bisontine au mandat précédent, il y a huit ans, dans un contre-projet lors de la présentation du premier PEDT. Donc, je me réjouis vraiment de voir cette carte, cette territorialisation pour coller au plus juste des attentes et des besoins du territoire.

Le deuxième objectif du PEB qui consiste à mieux inclure et à accompagner les enfants à besoins spécifiques est véritablement noble. Je trouve regrettable qu'en 2023, les besoins soient à ce point criants au point d'en faire une thématique prioritaire. Là encore, la coordination des acteurs autour des enfants aura un rôle prédominant, et j'appelle vraiment de mes vœux, dans l'intérêt de ces enfants et des familles, que la lourdeur administrative qui est souvent un frein puisse être atténuée.

Globalement, je trouve que le projet est clair, que les objectifs peuvent parfois paraître compliqués à atteindre malgré les bonnes intentions, en raison des multiples acteurs concernés à coordonner, et il est vrai que si nous avions eu à élaborer ce projet, nous n'aurions peut-être pas formulé les choses tout à fait de la même façon, ou orienté certaines thématiques différemment. Mais dans le fond, on voit bien que l'intérêt de l'enfant et que le soutien aux familles est ce qui prime, alors nous voterons favorablement.

Je souhaite juste m'arrêter sur un élément qui m'a un peu chagrinée. J'ai été très surprise de ne pas voir apparaître clairement la question de la lutte contre le harcèlement. Parfois, en filigrane, cela est évoqué. Pourtant il s'agit d'un sujet absolument prégnant et fondamental, et ce, depuis plusieurs mois voire des années dans notre pays. Les élèves des écoles primaires sont les collégiens de demain, et on sait que c'est à cette période charnière qu'il faut prévenir, agir et sensibiliser.

Le mot « harcèlement », je l'ai relevé dans la partie bilan du PEDT en page 13 dans l'opus « Donner la parole aux parents : Écouter et progresser ».

Il est écrit :

« Trois sujets ont été abordés : la sécurité et l'apaisement autour des écoles ; les enfants à besoins spécifiques et la lutte contre le harcèlement. De ces réflexions ont découlé des plans d'action, notamment l'installation d'arceaux à vélos devant certaines écoles, la mise en place de bornes devant d'autres afin de fermer la rue à la circulation aux horaires scolaires ou encore la pose de pastilles de couleurs sur la chaussée devant les écoles afin de signaler un besoin de ralentir aux usagers de la route. » En matière de lutte contre le harcèlement, on a connu mieux.

Dans le nouveau PEB, le mot « harcèlement » est évoqué sur une ligne dans la case d'un tableau en annexe dans une colonne « Exemples d'actions possibles ».

Ce n'est pas en ne nommant pas les choses qu'elles disparaissent. Bien au contraire, c'est dans ces circonstances qu'elles continuent de croître de façon insidieuse. Le harcèlement scolaire est une réalité ; c'est un fléau qui brise chaque année des enfants – je termine – et j'aurais aimé voir apparaître clairement l'affirmation de la lutte contre le harcèlement scolaire et tout ce qui concerne le vivre ensemble qui est développé aussi dans un autre axe, mais de façon plus ferme. Merci.

Mme LA MAIRE : Très bien, merci. Je propose de donner la parole à Monsieur Jean-Hugues ROUX.

M. ROUX : Je voudrais féliciter Pascale pour ce rapport de qualité, et dire combien j'ai apprécié de participer au COPIL, surtout concernant l'inclusion des enfants à besoins spécifiques, et dire qu'au niveau du CCAS, la Mission handicap, par la chargée de mission a fait de la sensibilisation dans les écoles et dans les entreprises pour sensibiliser les enfants à toutes les formes de handicap pour qu'ils soient mieux inclus dans le système éducatif ou professionnel.

Mme LA MAIRE : Merci. Claudine CAULET.

Mme CAULET : Pour poursuivre, par rapport à l'intervention de Jean-Hugues, je voudrais dire que sur l'orientation 2 « l'inclusion », ça s'accompagne aussi d'un grand nombre d'investissements ; il y a le projet éducatif, mais il y a aussi les investissements qui vont avec. Je pense à l'école Brossolette qui a été aménagée pour accueillir des enfants polyhandicapés avec la Fondation Pluriel, notamment un office pour qu'ils puissent déjeuner à l'école. Bien sûr, j'en ai déjà parlé, à venir il y a le plateau de plus de 100 m² pour à nouveau la Fondation Pluriel dans le cadre de la rénovation de Jean Macé, où tout a été construit avec la Fondation Pluriel ; puis, tout récemment, dans le cadre de la rénovation de l'école Condorcet, on a porté une attention tout à fait particulière à l'association ALEDD qui est hébergée, et cette association aura des locaux dédiés pour les enfants et pour le stockage.

Ensuite, pour répondre à une question sur les effectifs de Planoise et la sixième école, en fait dans les écoles de Planoise, on est en train de mener un travail justement sur les effectifs, et c'est très contrasté d'une école à l'autre. Il y a des écoles qui voient leur effectif baisser et des classes fermer, et d'autres qui sont un petit peu trop remplies. Donc, depuis l'année dernière, et on a recommencé le travail cette année, on réfléchit à la sectorisation en étroite collaboration avec l'inspectrice de l'Éducation Nationale du secteur et les directeurs d'école. Avant la sixième école, on va essayer de travailler sur cet objectif.

Mme LA MAIRE : Oui, Anthony POULIN.

M. POULIN : Bonsoir à toutes et tous. Merci pour cette présentation et merci pour ce travail. Et c'est bien puisque ce travail est transversal que je voulais en dire un mot. D'ailleurs, je souligne l'importance que nous accordons à ces actions, rien que dans le positionnement de ce rapport dans ce Conseil Municipal, puisqu'il me semble particulièrement intéressant que nous placions ce rapport comme étant le premier de nos débats, puisque nous mettons l'enfant et ses parents au cœur de chacun de nos projets.

Quelques mots sur un volet qui est beaucoup revenu, de ce que m'ont rapporté Pascale et les membres du comité de pilotage, concernant l'écocitoyenneté et les attentes exprimées à la fois par les enfants et les parents sur ce sujet. Là aussi nous développons et nous allons continuer à développer des actions en ce sens. Je pourrais citer – on parlera tout à l'heure des parcours culturels –, mais de la mise en place des parcours écocitoyens, avec une dizaine de classes qui entrent en contact avec des associations sur des sujets spécifiques, et qui sont suivis sur ces questions ; l'ensemble des opérations de compost dans les écoles que nous menons qui est aussi une action pédagogique importante et attendue, et cette ville, à hauteur d'enfant, elle se traduit aussi – ma collègue vient de le dire – à travers quelques chiffres importants. Et là, au titre du budget, je peux indiquer que l'aspect éducation et au-delà l'ensemble des actions autour de l'enfant, c'est à peu près 4 500 € par enfant et par an dans notre ville. Donc, nous voyons à quel point, ce qui représente quand même plus de 25 % de notre budget de fonctionnement, ce qui illustre aussi en actes et en chiffres la priorité que nous accordons à ce sujet où la Ville prend toute sa part et prend sa juste part, puisque je sais que c'est un dialogue que nous avons aussi avec l'ensemble des acteurs, y compris avec l'Éducation Nationale. L'enjeu n'est pas de faire « à la place », mais de faire « avec », et c'est bien dans se faire « avec » que la Ville de Besançon se situe, et que nous continuons le dialogue avec chacune des parties prenantes de ce Plan éducatif de territoire.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Yannick POUJET.

M. POUJET : Oui. Bonsoir à tous. Je tenais à féliciter les services de l'Éducation pour ce beau travail, et, en tant qu'adjoint de quartier, apporter tout notre soutien sur la transversalité qui va être mise en place entre le monde scolaire, les associations, la Maison de quartier qui va travailler en lien sur toutes ces actions que l'on peut mener de façon transverse. Je vous rappelle aussi que sur le quartier de Planoise, la labellisation « Eco-Quartier » va apparaître, et que ce projet éducatif prend toute sa place dans cette labellisation.

Nous menons un projet en lien avec plusieurs associations et plusieurs écoles d'agriculture urbaine. Ce projet est en train de se monter, et le projet éducatif, le monde éducatif, est complètement associé à ce travail.

Donc, c'est bien un pilier de notre politique, un pilier de notre politique de territoire, et c'est en ça que ce projet éducatif va permettre d'apporter énormément de transversalités, et on espère énormément de soutien au monde enseignant et aux petits.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Benoît CYPRIANI.

M. CYPRIANI : Oui, concernant le dispositif « Écoles apaisées » qui est donc un des axes qui a été nommé, on a fait un point hier. On peut dire que la pose des bornes aux abords des trois écoles : école des Chaprais, école Jules-Ferry puis école de Bregille Haut, est un bon succès. Les parents comme les riverains sont très satisfaits de la façon dont ça s'est passé. Il y avait des inquiétudes de la part des riverains auparavant, et tout a été résolu.

En tout cas, au moment où je vous parle, on peut dire que la satisfaction est totale, à tel point que devant l'école des Chaprais, donc rue Baille, les parents d'élèves ont demandé qu'on installe des bancs, parce que c'est tellement apaisé que maintenant ils ont envie de s'y asseoir. Donc, j'en profite pour remercier tous les services parce qu'ils sont nombreux à avoir travaillé sur ce sujet.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Valérie HALLER.

Mme HALLER : Merci. Au titre de notre politique municipale d'éducation, mais également de ma délégation à la lutte contre les discriminations, je me réjouis de la parution de ce projet d'éducation. La promotion de la laïcité, l'égalité entre les filles et les garçons, la coopération, l'entraide et l'ouverture culturelle sont des vecteurs essentiels de la lutte contre les discriminations et les stéréotypes.

Fournir ces outils aux enfants leur permettra de se développer et de se construire dans un environnement plus tolérant. On a déjà pu expliquer au sein de cette assemblée que les stéréotypes, comme les stéréotypes de genre par exemple, se développent dès l'enfance, et que pour les faire disparaître, nous devons poursuivre l'évolution profonde des mentalités et des comportements. On sait que les stéréotypes de genre contribuent à différents phénomènes concernant les relations femme/homme, par exemple les orientations scolaires et universitaires entre les différentes filières. On sait que les filles sont sous-représentées dans les filières scientifiques, au lycée et à l'université parce qu'elles sont catégorisées très tôt comme littéraires, les garçons comme scientifiques. Par ailleurs, une analyse du collectif Maths & Sciences d'octobre 2022, démontre que la réforme du lycée général de 2019 a accentué ce phénomène.

Un autre phénomène dans les relations filles/garçons, notamment à l'adolescence, est l'apprentissage défaillant de la notion de consentement, chez les garçons comme chez les filles d'ailleurs, qui est aux origines de rapports sexuels non consentis, de viols, et de violences sexuelles et sexistes. C'est pour ça que je vois dans ce projet éducatif, la traduction de ce que nous souhaitons pour notre société, des problèmes actuels que nous voulons résoudre pour les générations à venir.

Je tiens donc à féliciter Pascale, bien sûr, et Claudine CAULET, ainsi que les services qui l'ont matérialisé à travers ce document. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci. Pascale BILLEREY.

Mme BILLEREY : Je tiens déjà à remercier Madame LAMBERT pour votre soutien à ce projet éducatif, et je sais que, combien vous êtes attentifs à la question de parentalité. C'est vrai que c'est quelque chose d'essentiel. En fait, il y aura évidemment d'autres modalités de travail, parce que je pense que, plus on module les façons de rencontrer les familles, plus on peut avoir le plus possible de familles autour de soi. Donc, c'est vrai que là, dans le document on vous parle d'ateliers de parentalité sur la première scolarisation, de cafés parents où des parents n'osent pas encore vraiment venir à l'intérieur des écoles, mais c'est comment on les met en proximité, mais déjà pour faire ce lien éducatif ; des réunions portes ouvertes aussi où on pourrait faire des réunions de rentrée communes, scolaires et périscolaires.

Il y a tout cet accompagnement des familles par le programme de réussite éducative ; il y a des endroits, il y a des foires aux langues pour faire reconnaître les langues des familles ; il y a le territoire numérique éducatif qui va aussi aller au plus près des familles pour les aider, non pas faire à leur place, mais leur apprendre à utiliser nos outils du quotidien, même des inscriptions, voilà. Ce sont des choses qu'on va moduler, et ce matin encore, j'étais en Zoom avec l'Unicef, puisque Besançon fait partie des « Ville Amie des Enfants » avec une déléguée interministérielle qui travaille sur la lutte contre les inégalités et la grande pauvreté, et qui essaie vraiment de voir ce travail-là, comment on va le faire aussi avec ces familles les plus éloignées de toutes les structures sociales éducatives. C'est vrai que c'est encore un

gros chantier, et j'aurais vraiment à cœur de travailler à ces familles qui sont les plus en situation de précarité.

Autre chose que je voulais dire sur le harcèlement, et loin de moi d'évacuer la problématique du harcèlement, c'est vrai qu'on a voulu dans ce document, plutôt la présenter – c'est pour ça que j'ai présenté la formation de gestion des conflits entre pairs – que nous, on allait quand même beaucoup travailler déjà sur la prévention. Parce que le harcèlement, ça relève déjà de la justice, à un moment donné, donc, c'est comment on fait en amont pour travailler à ce qu'il n'y ait pas de harcèlement.

Et moi, je me méfie toujours aussi beaucoup de l'hyperactivité des médias sur une focale d'une problématique scolaire, même si on a vu des cas dramatiques, et pendant ce temps-là, on ne parle plus de tous les enfants qui sont en souffrance pour des raisons de difficultés scolaires. Et il y en a beaucoup aussi.

C'est pour ça qu'on a voulu essayer d'être dans quelque chose, une approche plus générale pour dire « voilà comment nous on travaille », à ce que tous les acteurs travaillent en équipe, un continuum éducatif ; ils concourent à l'apprentissage de la relation à l'autre, ils apprennent la coopération en menant des projets entre eux. Donc, je pense que c'est pour ça, même si vous l'avez bien souligné aussi, ça apparaît comme un de nos objectifs, page 75, mais voilà, on ne voulait pas mettre la focale forcément comme ça, mais essayer d'élargir et de se dire « nous, oui, milieu éducatif, on espère quand même pouvoir prévenir le harcèlement ».

Merci à Yannick POUJET d'avoir rappelé la place aussi des Maisons de quartier dans ce projet, parce que je l'ai bien présenté hier à la conférence de presse, et là, j'oubliais complètement de dire que ce cadre fédère aussi les projets de quartiers. Je les ai eus sous les yeux récemment. En fait, les objectifs du projet éducatif, ça y est, ils sont pris en compte dans les projets des Maisons de quartier. Et il y a déjà plein d'actions convergentes qui sont mises en lien avec nous. Voilà, ce n'est plus la Direction Éducation qui est pilote. On voit que c'est en train de vraiment s'emparer, les acteurs sur le terrain s'en emparent, c'est formidable. Et également, il y a le Contrat de Ville, puisqu'on va bientôt avoir une présentation de celui-ci ; tout le volet éducatif du Contrat de Ville reprend aussi ce cadre du Projet éducatif de Besançon.

Donc, j'ai l'impression quand même qu'on sort d'une situation où les uns et les autres ont travaillé un peu en silos, pour travailler vraiment maintenant ensemble, et je pense qu'on peut vraiment y gagner en qualité et en efficacité.

Mme LA MAIRE : Oui. Claudine CAULET.

Mme CAULET : Je voulais juste compléter par un détail important. En fait, parfois l'implication des familles, le premier obstacle, c'est la langue. Et je voulais dire que le PRE est là pour ça. Quand un enseignant a des difficultés avec des parents parce qu'ils maîtrisent mal le français, le PRE peut être mobilisé. C'est ce qui est fait. Le PRE mobilise des interprètes (Programme de Réussite Éducative) on me souffle, parce que j'oublie de le dire, il y a 40 langues qui peuvent être mobilisées grâce au Programme de Réussite Éducative.

Mme LA MAIRE : Merci. Karima ROCHDI.

Mme ROCHDI : Oui, merci. Le renouvellement du Projet éducatif de territoire ou bien Projet éducatif de Besançon arrive à un moment où les réflexions et les questionnements sont forts autour de la parentalité, de l'éducation, des parcours éducatifs scolaires, périscolaires et extrascolaires de nos enfants.

Il est important que le Projet éducatif de Besançon colle autant que possible en lien avec les différents partenaires aux besoins des enfants et de leur famille. À première vue, le Projet éducatif de Besançon qui nous est proposé ce soir évolue dans ce sens. Nous pouvons identifier une sectorisation des actions à mener en fonction des besoins, quartier par quartier, afin de coller au mieux aux besoins réels, la contractualisation avec l'Éducation Nationale de façon que le projet d'accueil périscolaire puisse être complémentaire au projet particulier de l'établissement scolaire. Puis une évaluation régulière du projet de territoire au Projet éducatif de Besançon, pour permettre les ajustements nécessaires afin d'atteindre les objectifs fixés. Nous saluons ce travail partenarial, et nous suivrons avec attention sa mise en œuvre dans l'intérêt des enfants et de leur famille aux côtés des personnels de l'Éducation Nationale, et des partenaires dans leur ensemble. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Olivier GRIMAITRE.

M. GRIMAITRE : Oui. Je voulais saluer le travail qui a été réalisé, et surtout insister, Pascale BILLEREY l'a dit, sur la concertation qui a eu lieu et qui a mené à son élaboration. Car si on veut assurer ensuite la concrétisation de ce Projet éducatif de Besançon et la réussite de ses actions, il faut pouvoir associer tous les acteurs, ceux de l'école en premier lieu, mais il a été dit aussi, les Maisons de quartier, les associations, les familles, les élèves eux-mêmes, et toutes les délégations aussi de la Ville, puisqu'on le voit dans ce projet, ce n'est pas simplement le service Éducation, mais c'est aussi les autres délégations qui ont participé à son élaboration, et qui participent aussi à sa mise en œuvre.

J'en veux pour preuve, en ce qui concerne la délégation à laquelle j'appartiens sur la culture, là, il y a certaines contributions qui ont été faites, et il y a les parcours élémentaires qui ont été aussi élargis aux parcours maternels. Il y a différentes actions qui relèvent de nos délégations qui s'inscrivent dans ce projet éducatif, et je crois qu'il est important aussi, Pascale BILLEREY l'a souligné, que pour le faire vivre, il faut à la fois s'appuyer sur les binômes et ses différents territoires, sur la cheffe de projet qui suivra aussi ces actions, et revenir aussi tout au long de cette période 2024-2026, sur les actions qui ont été menées, parce que je pense que c'est un travail qui s'inscrit dans la durée. Il existait déjà un premier projet éducatif, et celui-ci est aussi ambitieux, il trace de nouvelles perspectives, et je pense qu'on est sur une bonne voie.

Mme LA MAIRE : Gilles SPICHER.

M. SPICHER : Oui, merci Madame la Maire. Je voudrais à mon tour m'associer aux remerciements et aux félicitations concernant ce travail. Effectivement, vivre et apprendre ensemble, une éducation à l'écocitoyenneté, sont les objectifs qui sont rassembleurs.

Je voudrais m'arrêter sur un objectif qui me paraît très important, qui est celui de faire des parents, les acteurs de l'éducation des enfants. Et sur un aspect particulier qui est souligné dans ce rapport, qui est la question de l'impact des écrans sur les enfants. Et je crois qu'il y a eu une journée qui a été organisée sur « Les parents, les écrans, les enfants de 0 à 6 ans : quel accompagnement des familles ? »

Je pense que c'est une très bonne initiative. On sait aujourd'hui, et il y a un certain nombre d'études qui le montrent, qu'un temps trop prolongé des enfants sur les écrans, ont des effets néfastes en matière de santé qui provoquent des retards de langage, des troubles psychomoteurs, etc. Je crois que c'est un travail, qui, à mon avis, en matière de santé publique, est à continuer et à persévérer je dirai.

Je voudrais signaler également, sur la question en matière de santé, qu'un certain nombre également ont lieu à l'intérieur de l'école, à l'initiative de la Direction Hygiène et Santé, un certain nombre d'ateliers qui concernent l'éducation à l'alimentation, parce qu'on sait aussi que c'est un facteur important en matière de santé. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci. Je vous propose de soumettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur le Projet éducatif de Besançon pour la période 2023-2026,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer le projet éducatif de Besançon.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

4 - Parcours culturels élémentaires - Année scolaire 2023-2024 - Aides aux organisateurs

Mme LA MAIRE : Maintenant, concernant les parcours culturels. En fait, sur ces parcours culturels élémentaires, comme ça concerne plusieurs organismes, l'idée est de faire des votes séparés. Est-ce qu'il y a des questions sur ce dossier ? Merci. Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Oui, merci Madame la Maire. Sur ce dossier, vous l'évoquiez, 45 parcours, 45 acteurs culturels du territoire, dont la Direction de la Citadelle et les monuments Vauban, et le Musée de la Résistance et de la Déportation. Je ne peux pas ne pas venir sur ce courrier dont j'ai été destinataire également, puisque la collectivité départementale fait partie du Réseau des sites majeurs Vauban, document à charge. Document à charge à votre endroit, à votre rencontre contre votre façon de mener, en tout cas, ce Réseau des sites majeurs, et en fin de compte, dans ce document-là, que j'ai également vu dans la presse, il y a deux sujets en fait dans tout ça. Il y a déjà votre méthode, mais qu'on dénonce ici.

En fin de compte, on s'aperçoit qu'il n'y a pas qu'à Besançon qu'il y a une problématique, puisque le Conseil scientifique et technique dénonce votre façon d'ignorer les Réseaux des sites majeurs Vauban, en tout cas le Conseil scientifique et technique. Puis je cite, mais c'est important quand même que tout le monde ait les connaissances, parce que c'est vraiment dur quand même comme courrier qui est écrit, l'absence de la deuxième réunion annuelle, l'absence de saisine pour les sites du Conseil scientifique et technique, l'absence d'informations précises qui nous amène à soulever des questions sur son autre utilité, les conséquences désastreuses, l'impact désastreux d'un édifice en verre et béton, un appendice disgracieux. Nous n'avons jamais été consultés sur le projet, et surtout derrière, ils ne veulent pas engager leur responsabilité dans cette démarche-là, et ils considèrent que ces errements risquent, lorsqu'ils seront rendus publics, de conduire l'UNESCO à mettre solidairement les 12 sites du Réseau des sites majeurs Vauban sur le site des biens en péril.

J'ai vu la réponse dans la presse. Je ne m'en satisfais pas. Si vous voulez, on est inquiets, je ne vous le cache pas, et ce qui m'interroge et ce qui nous interroge avec les élus du groupe « Besançon Maintenant », c'est que quand on fait de la politique, il ne faut pas en faire à géométrie variable. Vous avez su dans d'autres sujets, et notamment dans le cadre des Vaïtes, nous vanter à l'envi les conseils scientifiques du GIEC que vous aviez installé ici sur le territoire, puis l'ignorer, et ignorer ces scientifiques et ces techniciens qui sont là depuis un long moment, et qui ont participé à la contribution et à l'émancipation, à la notoriété du Réseau des sites majeurs Vauban. Donc, effectivement, nous sommes inquiets. On voudrait avoir un petit peu votre avis sur tout cela, ce qu'il en est, parce que quand on lit que « l'ensemble du réseau peut être mis en péril », on voudrait savoir ce qu'il en est de votre côté.

M. BOUSSO : Je vais me permettre de répondre, Monsieur FAGAUT, parce que c'est en l'occurrence moi qui ai répondu dans la presse à cette interpellation. Je vais rappeler ce que j'ai dit et apporter des éléments de précision, parce qu'il y a beaucoup de mélanges.

Déjà, rappeler que c'est sous l'ancien mandat que le projet « Musée de la Résistance » a été travaillé – sous l'ancien mandat, au sens où ni moi, et le président d'ailleurs à l'époque du Réseau Vauban, c'était Jean-Louis FOUSSERET –, ce projet a été travaillé avec les services de l'État, et les services de l'État, notamment la CRMH, avaient validé le projet de bâtiment d'accueil sur le musée de la Résistance.

Dans le cadre du Conseil scientifique et technique du Réseau Vauban, ce Conseil scientifique et technique a un rôle de « conseil », et à l'époque – et c'est ce que j'explique dans la presse –, il a pu y avoir un manque de communication, concertation par rapport à ce dossier, mais dans tous les cas, les choses ont été faites de manière tout à fait légale et en accord avec toutes les lois, les règles d'urbanisme et de protection des bâtiments historiques. Donc, le bâtiment tel qu'il est aujourd'hui et tel qu'un certain nombre d'entre nous l'avons découvert au moment de l'inauguration du Musée de la Résistance et de la Déportation, il respecte en tous points les contraintes édictées par l'État, la CRMH et l'ensemble des protections inhérentes à un site comme l'est la Citadelle.

Ensuite, le Conseil scientifique et technique, dans le courrier que vous avez lu, il s'émeut du projet urbanistique qui a été proposé. En toute franchise, puisque nous avons accueilli à Besançon les rencontres annuelles du Réseau Vauban au mois d'octobre et les membres du CST, ils ont pu visiter le Musée de la Résistance, et c'est à la suite de cette visite qu'ils ont fait ce courrier. Aujourd'hui, avec les membres du CST, que nous respectons et avec qui nous souhaitons poursuivre le travail, parce que ce sont des historiens qui ont énormément de choses à nous apprendre et à alimenter sur la connaissance de Vauban, les échanges se poursuivent. Et nous essayons depuis le début du mandat d'avoir des liens réguliers avec les membres du CST, que ce soit sur le site de Besançon, mais sur les 11 autres sites en France, puisque ce qui est évoqué dans le courrier, ce n'est pas que Besançon, le CST déplore un manque de communication aussi avec les autres sites.

Donc, depuis que Madame la Maire est également présidente du Réseau Vauban, et depuis que je suis en charge sur la Citadelle, nous faisons en sorte de développer davantage les liens avec ce Conseil scientifique, contrairement à ce qui a pu être fait les années précédentes. La difficulté en début de mandat a aussi été que la Covid et le changement d'élus sur les 12 sites en France n'ont pas favorisé une amélioration de la saisine du CST.

Mais en tout cas, les choses sont en train de s'améliorer, et par rapport à l'inquiétude sur une remise en cause du label UNESCO du bien en série, donc des 12 sites en France, on n'a pas d'inquiétude là-dessus, parce qu'encore une fois, les différents services de l'État et les différentes protections sur ce bâtiment ont bien été respectés dans le cadre de la rénovation du Musée de la Résistance et de la Déportation.

Mme LA MAIRE : Merci, François, pour cette réponse très précise. Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Je vais aussi être aussi précis. Merci en tout cas pour les éléments que vous apportez. Ce qui me dérange un petit peu dans tout cela, c'est que dans les experts qui sont présents au sein de ce Comité scientifique et technique, vous avez quand même deux experts auprès de l'UNESCO, donc, qui ont aussi une voix qui porte. À un moment donné, quand ils écrivent dans le document très clairement que ça peut mettre en péril les 12 sites qui sont inscrits au Réseau des sites majeurs Vauban, on a le droit d'être inquiets. Donc c'est pour ça aussi qu'on vous questionne par rapport à cela, et on a aussi quelques experts en aménagement de sites fortifiés.

Ce qui me dérange un petit peu, je ne sais pas si c'est votre marque de fabrique pour certains, vous avez aussi cette fâcheuse tendance à vouloir souvent vous dédouaner sur ce qui s'est passé dans le mandat précédent.

Je rappelle quand même qu'une grosse majorité de votre équipe était déjà présente dans le mandat précédent. Et on est allé un peu plus loin nous aussi dans la démarche sur comment s'est passée la création de cet espace ? Et vous avez, vous, votre majorité, déposé le permis de construire en septembre 2021. Donc, nous ne pouvons pas dire aujourd'hui que c'est l'ancienne majorité qui est garante de cet appendice, comme il est cité dans le document, puisque c'est bien vous qui avez déposé en septembre 2021 le permis de construire, qui d'ailleurs, permis de construire a été retiré par la suite, puisque vous l'aviez déposé par erreur au service de l'urbanisme de la Ville de Besançon, qui elle n'a pas autorité pour instruire ce type de document, puisque c'est la DRAC qui par la suite, instruit ce type de document.

Donc, je trouve un petit peu facile de vous dédouaner encore une fois sur « ce n'est pas moi, c'est l'autre » comme vous le faites régulièrement, « ce n'est pas la collectivité, c'est une autre collectivité », quelle qu'elle soit d'ailleurs, en renvoyant la balle sur l'ancien président qui était Jean-Louis FOUSSERET, certes qui a initié la rénovation du Musée des Beaux-Arts et de la Déportation, mais aujourd'hui je le rappelle, que dans le courrier, il est clairement dit qu'« aujourd'hui avec les nombreux changements intervenus après les élections, après la mobilité des techniciens », donc il parle bien, le Conseil scientifique et technique, de changements de gouvernance du Réseau des sites majeurs Vauban depuis 2020, donc en l'occurrence, Madame la Maire, Madame VIGNOT, qui aujourd'hui est présidente du Réseau des sites majeurs Vauban, et derrière, vous n'allez pas me contredire sur le fait que le permis de construire, c'est bien vous qui l'avez déposé en septembre 2021. Je trouve ça un peu fort de café aujourd'hui que vous essayiez de noyer le poisson comme vous pouvez, parce que nous aussi nous avons les éléments. Donc, c'est pour ça que nous sommes inquiets.

Mme LA MAIRE : Oui. Monsieur BODIN.

M. BODIN : Oui, moi aussi je connais un peu le dossier. Et effectivement, vous parlez du permis de septembre 2021, mais vous oubliez une autre date : septembre 2019 pose de la première pierre par Jean-Louis FOUSSERET. Et je lui ai posé la question à l'époque, je lui ai dit : « Mais pourquoi on fait la première pierre, alors qu'en résumé on est loin du début de la construction ? », et sa réponse était : « Je suis sûr qu'ainsi le projet ne sera pas remis en cause par les équipes quelles qu'elles soient qui me succéderont. »

Donc en septembre 2019, c'était bouclé financièrement et c'était bouclé architecturalement. Et donc, le projet qui a été inauguré il y a deux ou trois mois correspond parfaitement au projet qui était celui de la pose de la première pierre en septembre 2019, c'est-à-dire antérieurement aux élections municipales de 2020. Et c'est pour ça qu'il avait fait cette pose de la première pierre à ce moment-là.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Juste un petit élément, c'est que le Bureau et le Conseil d'administration, et aussi je dois le dire, la réunion annuelle qui a eu lieu ici à Besançon, qui a réuni les 12 sites du Réseau Vauban, ont donné lieu à une visite de la Citadelle avec l'ensemble des élus, l'ensemble des techniciens qui ont trouvé très intégrées – c'est une question après de jugement – justement cette organisation et cette architecture qui, effectivement, a été voulue, et je dirais même, c'est quand même le produit d'un travail qu'il y a eu presque 15 ans. C'est au moins 10 ans de travail qui ont abouti à ce que nous avons inauguré le 8 septembre.

Et cette discussion, nous l'avons déjà eue avec le Conseil scientifique, et elle avait eu lieu avec M. TOURNEMOLLE qui est donc la personne à la DRAC qui suit le dossier pour l'ensemble du Réseau Vauban, et qui est un garant évidemment auprès de l'UNESCO de la bonne qualité du travail qui est fait dans l'ensemble des sites. Voilà.

Je crois que vous êtes intervenu deux fois, M. FAGAUT, sur ce dossier.

M. FAGAUT : Oui.

Mme LA MAIRE : Oui. Voilà. Il est bien évident qu'on peut ne pas être d'accord, on peut émettre des avis défavorables, pour autant, d'un point de vue réglementaire, il n'y a rien qui est à opposer à ce dossier. Simplement, je tiens aussi à le dire, c'est que des discussions ont lieu parce que comme l'a dit François, l'ensemble des équipes, beaucoup d'équipes municipales ont été renouvelées, et d'ailleurs, je vous rappelle que je suis intervenue ici même pour dire que nous avons besoin d'une réponse du ministère de la Culture qui ne nous répond pas, qui ne nous répond pas.

Parce que nous souhaitons discuter avec eux de l'avenir des Réseaux UNESCO, parce que quand vous avez une commune comme la nôtre, nous avons finalement les reins solides pour maintenir l'investissement qu'il faut, même si tout le monde souhaiterait que ça aille beaucoup plus vite, mais nous avons des communes de 300 habitants qui portent des patrimoines extrêmement importants et lourds. Donc, nous interpellons la ministre de la Culture pour qu'elle nous réponde sur ces questions : quels sont les enjeux qu'elle veut mettre derrière les labellisations UNESCO, quels sont les moyens qu'elle veut mettre pour nous accompagner ? Même si, même si, je dois le dire, nous avons un soutien de la DRAC qui nous accompagne et qui est toujours à côté de nous, et encore une fois, je le répète, c'est grâce à eux, c'est grâce à eux aussi que la réponse a été apportée auprès du Conseil scientifique. Donc, nous n'avons pas de crainte particulière concernant les problématiques qui sont posées par le Conseil scientifique. Voilà. Je vous remercie.

Je propose d'établir les votes séparés.

Donc concernant le dossier Côté Cour, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci. Concernant le dossier Croqu'livre, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci. Concernant le CDN, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci. La Rodia, des votes contre ? Des abstentions ? Merci. L'EPCC Les 2 Scènes, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci. Et l'Université de Franche-Comté, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **procède à un vote séparé, conformément à l'article 19 du règlement intérieur,**

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

- **se prononce favorablement sur l'attribution de 26 subventions aux organisateurs pour un montant total de 135 566 € répartis ainsi :**
 - pour un montant de 127 766 € concernant :**
 - 2 300 € à la Ligue de l'enseignement Bourgogne Franche-Comté,
 - 5 060 € à l'association « Aux Arts... Etc » le Collectif Les Malice'yeuses,
 - 8 075 € à l'association Carrefour d'Animation et d'Expression Musicales (CAEM),
 - 4 200 € à l'association Cie Duende Flamenco,
 - 4 800 € à l'association Cie Robert et moi,
 - 3 700 € à l'association Cie Rubato,
 - 5 875 € à l'association Cie Teraluna,
 - 4 395 € à l'association Collectif Hôp Hop Hop,
 - 4 956 € à l'association Côté Cour, Scène conventionnée art, enfance, jeunesse,
 - 5 270 € à l'association Croqu'livre,
 - 3 188 € à l'association Doubs Livre Elu,
 - 4 764 € à l'association Ensemble Les Alizés,
 - 6 500 € à l'association Jeunesses musicales de France Bourgogne Franche-C.,
 - 7 374 € à l'association Le Bastion,
 - 3 968 € à l'association Le Petit Collectif,
 - 7 000 € à l'association MJC Centre Image,
 - 15 189 € à l'association Na - Cie Pernelle,
 - 4 200 € à l'association Si je dansais,
 - 3 120 € à l'association Superseñor,
 - 5 756 € à l'association Tralalère,
 - 2 860 € au Centre Dramatique National Besançon Franche-Comté,
 - 3 166 € au Fond Régional d'Art Contemporain Franche-Comté,
 - 2 700 € au Syndicat mixte l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté,
 - 9 350 € à l'Université de Franche-Comté.

Mmes Aline CHASSAGNE (1), Frédérique BAEHR (1), Pascale BILLEREY (1), Karine DENIS-LAMIT (1), Myriam LEMERCIER (2), Anne VIGNOT (2) et MM. Cyril DEVESA (1) Jean-Emmanuel LAFARGE (1), Yannick POUJET (1) et Anthony POULIN (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 13

Pour un montant de 3 900 € concernant la Régie Autonome Personnalisée, La Rodia,

Mmes Elise AEBISCHER (2), Nathalie BOUVET (2), Fabienne BRAUCHLI (1), Aline CHASSAGNE (1), Annaïck CHAUVET (2), Julie CHETTOUH (1), Marie ETEVENARD (1), Marie LAMBERT (2), Myriam LEMERCIER (2), Juliette SORLIN (1), Christine WERTHE (2), Marie ZEHAF (1) et MM. François BOUSSO (1), Olivier GRIMAITRE (1) et Gilles SPICHER (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 21

Pour un montant de 3 900 € concernant les 2 Scènes, Scène Nationale de Besançon.

Mmes Pascale BILLEREY (1), Aline CHASSAGNE (1), Lorine GAGLILOLO (1), Myriam LEMERCIER (2), Agnès MARTIN (1), Carine MICHEL (1), Karima ROCHDI (1), Juliette SORLIN (1), Claude VARET (1) et MM. Hasni ALEM (2), Kévin BERTAGNOLI (1), François BOUSSO (1), Sébastien COUDRY (1), Olivier GRIMAITRE (1), Pierre-Charles HENRY (1), Yannick POUJET (1) et Nathan SOURISSEAU (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 19

- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.**

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

5 - Parcours maternels - Expérimentation sur le quartier Planoise - Troisième année - Année scolaire 2023-2024 - Aides aux organisateurs

Mmes Pascale BILLEREY (1), Aline CHASSAGNE (1), Lorine GAGLILOLO (1), Myriam LEMERCIER (2), Agnès MARTIN (1), Carine MICHEL (1), Karima ROCHDI (1), Juliette SORLIN (1), Claude VARET (1) et MM. Hasni ALEM (2), Kévin BERTAGNOLI (1), François BOUSSO (1), Sébastien COUDRY (1), Cyril DEVESA (1), Olivier GRIMAITRE (1), Pierre-Charles HENRY (1), Yannick POUJET (1) et Nathan SOURISSEAU (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Je vous propose de passer au dossier n° 5 concernant les parcours. Alors, les parcours maternels, est-ce qu'il y a des commentaires ?
Madame LAMBERT.

Mme LAMBERT : Oui. Merci. Comme habituellement, je tiens à rappeler que nous sommes très favorables à un déploiement de ces parcours culturels maternels à l'ensemble de la Ville. Là, on signe pour un troisième renouvellement de l'expérimentation, donc je pense qu'elle a fait ses preuves et je crois d'ailleurs que c'est précisé dans le document qu'on a vu juste avant concernant le projet éducatif bisontin où il y a un bilan qui est plus que satisfaisant. Donc, est-ce que ce dispositif est prévu à plus grande échelle ou au moins à déployer pour expérimentation dans d'autres quartiers ?

Mme LA MAIRE : Très bien. Ce qui veut dire que nous sommes très contents de ces parcours en maternelle, que nous regardons attentivement comment les déployer, sur quelles classes, quelles sont les écoles qui sont investies et comment du coup nous pouvons envisager d'autres écoles ou pas.

Donc, c'est tout un travail qui est en train de se faire et c'est pour ça que nous sommes sur une troisième année concernant non seulement l'expérimentation, mais évidemment son évaluation, sa dynamique. Nous travaillons pour que nous soyons le plus possible au bénéfice de nos enfants. Donc, je vous propose de soumettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes... oui ? Oui. Pardon.

Mme BILLEREY : Mais c'est vrai que c'est encore en cours de comité de pilotage, c'est qu'on essaie quand même de voir si on ne peut pas élargir à quelques écoles d'un point de vue financier. Donc, c'est en train d'étudier finement... voilà. Mais c'est vrai qu'on a bien conscience qu'il faut qu'on essaie d'aller sur d'autres notamment quartiers prioritaires de la Ville, mais je ne peux pas en dire plus parce que la décision n'est pas actée, donc voilà. En tout cas, on y réfléchit vraiment.

Mme LA MAIRE : Très bien. Donc, je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur l'attribution de 8 subventions aux organisateurs pour un montant total de 12 250 € répartis ainsi :**
 - **1 042 € pour l'association Juste Ici,**
 - **438 € pour le CAEM – Carrefour d'Animation et d'Expression Musicales,**
 - **1 950 € pour les Jeunesses musicales de France Bourgogne Franche-Comté,**
 - **3 720 € pour Côté Cour - Scène conventionnée art, enfance, jeunesse,**
 - **3 900 € pour Les Deux Scènes,**
 - **1 200 € pour l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 20

6 - Handicap - Rapport annuel d'accessibilité 2022

Mme LA MAIRE : Le rapport annuel d'accessibilité qui va être présenté par Jean-Hugues ROUX. Comme je l'ai dit déjà précédemment, très souvent quand on présente ce dossier, il apparaît comme étant un dossier très réglementaire, comme un rapport normal et naturel. Or, je pense que nous ne passons finalement pas suffisamment de temps sur quelque chose qui est important parce que, je tiens quand même à le dire, l'accessibilité concerne beaucoup de personnes, beaucoup de personnes dans nos familles, nos proches, nos voisins, parce qu'il y a plein de raisons pour lesquelles finalement l'accessibilité peut être une véritable difficulté et mettre en vulnérabilité. Ce dossier est essentiel et très important, je tenais à le signaler. Je te propose, Jean-Hugues, de le présenter.

M. ROUX : Merci Madame la Maire. Ce rapport d'activité, qui vous est présenté, est le fruit d'un travail transversal, collégial et collaboratif qu'il restitue. Participent à son élaboration de façon active l'ensemble des directions et services de la Ville, de GBM et du CCAS, mais également, comme l'a dit Madame la Maire, un ensemble de partenaires publics et privés, souvent associatifs, qui ont inscrit l'accessibilité des biens et des services dans leurs feuilles de route et qui ont à cœur de faire connaître leurs actions au service du plus grand nombre. Donc, je vais être assez rapide.

D'abord, présenter les travaux conduits par le département des mobilités qui est la direction voirie. Les travaux de voirie se décomposent comme suit. Ceux qui permettent de faire la liaison entre les établissements recevant du public, les ERP, et le domaine public comptabilisés dans l'Ad'AP, dans l'Ad'AP bâtiment ou rendant accessibles les installations ouvertes au public, qui sont les promenades, les parcs, les squares inscrits également dans l'Ad'AP bâtiment. Ensuite, je vais vous présenter les travaux conduits dans le cadre du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics destinés à améliorer la chaîne de développement. Il faut savoir que le montant global des travaux par la direction voirie est de 2 596 167,65 € TTC. Parmi eux, on peut voir les traversées piétonnes au nombre de 89, linéaires des trottoirs (4 773 mètres linéaires), les places PMR (10 modifiées, 1 créée), les modules sonores (150 nouveaux sur les 404 non fonctionnels). Vous avez, comme diapositives, quelques exemples de réalisations.

Je vais donc passer ensuite aux travaux conduits en 2022 par le département des mobilités qui est la direction développement des infrastructures, DDGI plus direction transport. Elle a mis en accessibilité

des arrêts de bus prioritaires. Il faut savoir que la mise en accessibilité des arrêts de transport en commun se poursuit sur Besançon et les communes de GBM. Sont illustrés les travaux sur les arrêts de Grandfontaine et Saint-Vit. En 2022, 13 opérations ont été conduites, dont deux créations quai bus, neuf mises en accessibilité de quais bus et deux mises en accessibilité quais bus plus cheminement. Troisièmement, les travaux conduits par la DDGI, sans les transports, qui sont les aménagements cyclables. En 2022, les études et travaux se sont poursuivis sur le territoire de GBM. Vous avez aussi quelques diapositives illustrant les travaux effectués.

Quatrièmement, la Direction des transports en lien avec Ginko. De nombreuses actions ont été conduites en 2022 afin d'améliorer l'accès au transport en commun, à commencer par l'ouverture de l'Agence Mobilités en position centrale en centre-ville qui rassemble toutes les informations sur la mobilité dans le Grand Besançon. Il faut noter la mise en œuvre en lien avec le Groupe d'Experts d'Usage, la CIA, de l'application Ezymob destinée à faciliter l'accès des personnes aveugles au transport en commun. En ce qui concerne Ginko Access, en 2022, la fréquentation annuelle a été de 32 589 voyages, 27 384 voyages en 2021, on voit l'augmentation. Il y a eu 50 nouvelles demandes d'inscriptions acceptées, il y a une progression de 22 % par rapport à 2021 et 41 demandes ont été acceptées. Les travaux ensuite conduits par la direction des grands travaux en 2022. Leur réalisation permet de livrer de nouveaux espaces entièrement neufs ou de réhabiliter des lieux préexistants.

Il faut savoir le montant des travaux d'aménagement d'espaces publics conduits en 2022 par la Direction grands travaux sur le territoire de la Ville de Besançon et celui des communes de Grand Besançon Métropole, tous maîtres d'ouvrage, fléchés accessibilité est de 9 933 489 €. On pourrait y ajouter 6 231 413 € également investis sur d'autres projets améliorant l'accès à certains services, comme l'assainissement, l'eau potable, les terrains de sport. Donc pour accompagner la réhabilitation, par exemple, vous avez quelques exemples, la réhabilitation du Centre commercial Cassin et l'ouverture du nouveau magasin Intermarché, le parvis de la rue Malraux qui a été aussi réhabilité. Ce chantier était compliqué, car il était situé pour partie sur la dalle du parking souterrain. Ce nouvel espace est destiné également à accueillir le marché.

La place de Lattre de Tassigny, que vous voyez, et voies attenantes. L'aménagement de la place de Lattre de Tassigny a eu pour objectif de désimperméabiliser les sols, de modifier l'organisation du stationnement afin de dégager un espace libre au centre de la place et de créer, comme vous le voyez, un lieu convivial en complétant les plantations. Les voiries périphériques ont également été requalifiées avenue de la Gare d'eau et rue Nodier avec création d'un arrêt bus, il faut le savoir, accessible.

Ensuite, les travaux conduits par le département architecture et bâtiment, les exemples montrent les travaux conduits sur le groupe scolaire Helvétie, vous voyez, comme sur l'ensemble du *PowerPoint*, ne sont illustrés que quelques exemples qui ne peuvent montrer ni l'ensemble des travaux effectués sur un même site, comme c'est le cas pour Helvétie ni l'ensemble des travaux conduits sur l'année 2022 dont le rapport d'accessibilité fait état. Sont illustrés ici les travaux de mise aux normes d'accessibilité des escaliers et de l'un des sanitaires sur ceux ayant fait l'objet de travaux.

Sont illustrés quelques-uns des gros travaux de réhabilitation effectués au Musée du Temps en lien étroit avec le Groupe d'Experts d'Usage qui a un rôle très important et qui a su trouver l'équilibre entre la préservation du patrimoine et une accessibilité tournée vers l'usage. Je passe également aujourd'hui sur les travaux conduits sur les communes de GBM, mais souligne juste que 12 communes sont citées dans le rapport pour les travaux conduits sur leur territoire. Ce rapport d'activité d'accessibilité sera présenté la semaine prochaine au Conseil Communautaire. Je vous remercie de votre attention.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des questions ?
Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Oui. On va intervenir à plusieurs voix au niveau de notre groupe puisque Marie LAMBERT fera une intervention juste après moi. Moi, j'aurais deux questions à vous poser par rapport à tout cela. La première question, elle concerne bien évidemment donc les ERP, les établissements recevant du public, puisque nous vous avons sollicités pour mettre en place une mission d'information et d'évaluation sur l'ensemble du bâtiment, des bâtiments et du patrimoine bisontin pour faire un petit peu le point. On a fait une erreur, c'est-à-dire qu'en signant tout seul le courrier, donc vous ne nous l'avez pas validé parce qu'il fallait qu'il y ait les 10 signataires du groupe, donc on le refera, ce n'est pas un souci, ce n'est que reculer pour mieux sauter, on va le dire comme ça.

Simplement revenir sur cette histoire d'amiante, parce que les bâtiments certainement en ont. Et je ne comprends pas, alors on l'a eu aujourd'hui, et je remercie notre collaboratrice qui a pu enfin obtenir avec Guillaume BAILLY, hier soir, dans le cadre de cette commission 2 qui a été mise en place au niveau de l'amiante, donc l'ensemble des dossiers techniques amiante qui datent de 2005, ça fait quand même 6-7 mois qu'on les avait demandés. Et ce qui nous interroge quand même c'est tout ce qui a été

évoqué hier soir lors de cette commission puisque, normalement, sur les 59 écoles qui aujourd'hui présentent de l'amiante, il y a quand même un sujet majeur. Il y a quand même un sujet majeur et on nous renvoie au début d'année 2024 pour éventuellement faire le point par le biais d'un organisme tiers sur la présence de l'amiante, mais de savoir de son état de dégradation de cet amiante dans l'ensemble notamment des écoles, mais, nous, nous souhaiterions aussi voir ce qu'il en est dans l'ensemble des bâtiments. C'est quand même un enjeu de santé publique aujourd'hui fort pour nos agents et puis pour les différentes personnes qui peuvent intervenir.

Et quand je lis un petit peu le compte rendu qui a été fait hier soir, alors je suis désolé, Madame CHAUVET, mais ce qui m'inquiète un petit peu c'est que vous ne soyez pas au courant de tout ce qui se passe. Je cite quand même « *que je ne vais pas vous le dire parce que même moi je ne le connais pas* ». C'est dire qu'aujourd'hui vous êtes élue et vous ne connaissez pas l'ensemble des éléments amiante présents notamment dans les écoles puisque c'était quand même bien ça le sujet initial de notre intervention. Et vous n'avez pas souhaité, hier soir dans le cadre de cette commission, vous attarder autour de cela, ce qui est inquiétant, ce qui est dommageable. Mais aujourd'hui, et j'entends Christophe LIME qui interpelle en essayant de couper la parole à son habitude, mais...

Mme LA MAIRE : Pardon. Pardon.

M. FAGAUT : Je voudrais simplement terminer.

Mme LA MAIRE : Pardon. On laisse parler Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Merci.

Mme LA MAIRE : Parce que Monsieur FAGAUT a besoin de parler même si on est un peu en dehors du...

M. FAGAUT : Non !

Mme LA MAIRE : ...du sujet puisque nous sommes en train de parler de la question de l'accessibilité.

M. FAGAUT : L'accessibilité, je vais y revenir aussi.

Mme LA MAIRE : Allez-y, continuez puisque vous avez envie de parler d'autre chose. Allez-y !

M. FAGAUT : Je suis désolé Madame le Maire, mais on parle d'accessibilité quand aujourd'hui il y a des bâtiments dans lesquels potentiellement il y a de l'amiante dans un état dont on ne connaît pas aujourd'hui sa qualité et donc, potentiellement, aujourd'hui où des bâtiments pourraient très bien être fermés. Donc, est-ce que vous avez les éléments pour dire que l'ensemble des 59 écoles est sécurisée ? Non ! Puisque vous ne le savez pas vous-mêmes et que ça fait 7 mois qu'on demande les éléments et que vous avez fait en urgence des diagnostics sur 7 écoles durant l'été, mais qu'on attend les autres. Donc, je vous interpelle à nouveau là-dessus parce que je ne comprends pas qu'on n'ait eu que 7 mois après les éléments.

Je passe à mon deuxième sujet parce que ça n'a pas l'air de trop vous concerner, mais pour moi il y a un sujet de santé publique. Le deuxième sujet, Monsieur ROUX, c'est quand vous évoquez le marché à Cassin, la place Cassin devant l'Intermarché et l'esplanade. On a rencontré donc l'ensemble des commerçants qui, eux, déballent dans le cadre du marché. Ils nous ont interpellés parce qu'aujourd'hui on voudrait les empêcher d'aller plus loin dans le cadre de leur intervention professionnelle puisqu'on voudrait réduire le marché donc au moins d'une heure, le mardi et le samedi, si je ne dis pas... le mercredi et le samedi également, et derrière donc ils demandent à ce que puissent être aussi aménagés des espaces type hall d'accueil, enfin hall d'accueil veut dire petite halle, auvent, etc., pour pouvoir protéger aussi l'ensemble des usagers de ce marché. Donc, je voudrais savoir ce qu'il en est par rapport à cela parce qu'il faut prendre aussi en compte l'accessibilité aussi de tous les usagers, quels que soient les commerces dans lesquels ils vont et les espaces dans lesquels ils vont.

Mais je reviendrai sur l'amiante parce que je ne vous lâcherai pas sur ce document-là, sur ce dossier-là parce que c'est grave et aujourd'hui je ne comprends pas que vous ne preniez pas à bras-le-corps en urgence ces éléments d'amiante.

Mme LA MAIRE : Alors, Madame MARTIN.

Mme MARTIN : Merci Madame la Maire. Donc, moi, je voulais saluer quand même ce rapport et puis tout ce travail qui se fait petit à petit avec des rencontres, des personnes qui expriment leurs besoins. Enfin, je veux dire c'est vraiment un travail de finesse, de dentelle parce qu'il y a les [*inaudible*], il y a tout ça, mais il y a aussi toutes les petites choses qui n'ont l'air de rien, mais qui apportent énormément de sécurité et de confort aux personnes qui se déplacent. Donc, je voulais souligner ce travail et puis, donc la CIA, les services voiries, Ginko, Keolis, tous ces artisans de notre vivre ensemble finalement. Et puis, je voulais souligner aussi deux innovations.

Ezymob, donc vraiment c'est quand même quelque chose qui va vraiment apporter de la qualité de vie aux personnes alors déficientes visuelles ou aveugles, mais pas seulement, toutes les personnes qui ont besoin aussi d'être guidées dans leur transport, d'être sécurisées vont pouvoir en bénéficier.

Et puis je souligne que Besançon ce sera la première ville de province à le mettre en place après Paris ou la région parisienne. Je voulais quand même souligner cette innovation parce qu'on parle de Besançon terre d'innovation où on a quelques années, là, un peu eu du mal à relancer un petit peu le... après les années Covid, tout ça, on avait l'impression qu'on avait du mal à repartir et, là, je voulais souligner ça.

Et puis aussi l'*escape game* qui n'est pas directement dans l'accessibilité, mais quand même qui est un travail, une création du CCAS, et puis... sur la santé mentale, donc ça, c'est pareil, c'est quelque chose qui rencontre déjà un succès et c'est aussi pour faire sensibiliser la jeunesse à partir de 15 ans, les adultes également, mais c'est un sujet crucial, je pense, actuellement. Donc, je voulais juste saluer toutes ces innovations et ce travail de finesse parce que, pour moi, c'est un travail... voilà. Merci Madame la Maire.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup.
Madame LAMBERT.

Mme LAMBERT : Merci. Sur l'accessibilité, je voulais parler d'accessibilité aux soins et notamment de tout ce qui concerne les interventions de professionnels de la santé à domicile qui trouvent leur temps de trajet au quotidien démultiplié en raison des conditions de circulation actuelles dans la Ville.

L'accès aux soins, c'est souvent pour des personnes qui sont âgées, des personnes qui sont en situation de handicap, des personnes qui ne peuvent pas, même avec certains services comme Ginko Access, se déplacer chez les professionnels de santé. Il faut reconnaître qu'on est dans un système de soins déjà en tension, des personnes qui vont à domicile voir leurs patients, il n'y en a plus énormément, que ça s'étend donc sur un territoire qui est extrêmement vaste sur le territoire bisontin et Grand bisontin et donc que pour se faire l'utilisation d'un véhicule motorisé de type voiture est parfois indispensable. Donc, j'aimerais qu'on puisse se poser aussi la question de l'accès aux soins par ce prisme-là, c'est-à-dire comment est-ce que les professionnels, qui sont déjà surchargés de boulot, font pour se déplacer sans mettre une heure entre deux patients.

Mme LA MAIRE : oui. Julie CHETTOUH.

Mme CHETTOUH : Merci. Je voulais juste répondre à Monsieur FAGAUT sur la question des marchés. Je ne sais pas... alors, juste pour vous réexpliquer le contexte. On a eu une demande d'un collectif de commerçants sur le marché place Cassin. Donc, dans ce collectif, il n'y avait pas tous les commerçants, une dizaine, signé par une dizaine. On va justement rencontrer, on va dire, le porte-parole du collectif la semaine prochaine. La demande était de pouvoir fermer une heure plus tôt en hiver et d'ouvrir une heure plus tard l'été. On a répondu plutôt sur la deuxième question, s'ils veulent fermer une heure plus tôt, on n'y voit absolument aucun inconvénient, mais vous voyez ce n'est pas la municipalité qui veut fermer... non, mais voilà. Je vous réexplique.

Et puis, sur le « une heure plus tard », je rappelle toujours un peu l'enjeu, on a une exception sur le marché place Cassin puisque c'est le seul marché qui est ouvert toute la journée et on a plutôt régulièrement des demandes notamment des habitants, des plaintes, des remarques sur le fait que c'est une exception et qu'elle peut amener à déranger un petit peu la vie de certaines personnes sur le quartier. Donc, nous, on essaie de faire en sorte que ce soit maintenu. Donc, on ne va pas ouvrir plus tard parce qu'en plus... on ne va pas autoriser ça parce que les horaires ne sont déjà pas respectés, régulièrement on a des remontées en ce sens-là, et on va essayer plutôt de faire qu'il y ait un maintien de l'activité des commerçants et qu'ils puissent poursuivre dans cette exception, que j'ai déjà rappelée notamment à quelques commerçants là-bas. Voilà ce qui se passe exactement là-bas sur Cassin.

Mme LA MAIRE : Hasni ALEM.

M. ALEM : Oui. Rapidement par rapport à ce qui a été dit. Moi, je trouve dommage que sur un sujet comme la question des personnes porteuses d'un handicap, on mette en avant plutôt un certain nombre de polémiques qui ont quand même un rapport assez lointain avec la question des personnes porteuses d'un handicap et, encore une fois, ce type de débat, ce type de propos invisibilise la parole des personnes handicapées, invisibilise leur situation et je trouve que c'est dommage. Encore une fois, on passe à côté d'un sujet qui est important, qui touche des millions de personnes et je trouve qu'on ne grandit pas en faisant ce type de propos dans notre Conseil Municipal.

Mme LA MAIRE : Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : C'est sûr que l'accès aux soins, ce n'est pas du tout important d'en parler. Je ne répondrai même pas à cela. Mais parce qu'il existe aussi des personnes vulnérables et en situation de handicap qui peuvent aussi aller sur le marché Cassin et aujourd'hui c'est un petit peu complexe aussi pour eux. Je vous remercie en tout cas de m'avoir réexpliqué un petit peu les éléments. Donc, moi, je vous questionnais et je questionnais le Conseil Municipal sur ces éléments-là. N'oubliez pas non plus tout ce qui touche les déchets, parce qu'ils demandent aussi qu'ils puissent être équipés pour pouvoir laisser place nette quand ils partent par la suite et ça, c'est aussi...

Mme LA MAIRE : Pardon.

M. FAGAUT : Dans leurs demandes.

Mme LA MAIRE : Alors, là, je ne vois plus du tout le rapport avec l'accessibilité, excusez-moi, mais je peux parler aussi de l'ensoleillement, de... enfin, de la couleur des murs. On peut y aller ! On peut en faire beaucoup comme ça. Donc, Monsieur ROUX, est-ce que vous pouvez revenir sur la question qui nous intéresse et franchement, franchement, c'est tellement important de se dire que nous sommes dans une démarche de faire que nous ayons une ville inclusive. Monsieur ROUX.

M. ROUX : Merci Madame la Maire. Moi, je voudrais saluer le travail qui est fait par les associations de handicapés dans lesquelles je siège, la CIA. Dire qu'ils se déplacent pour vraiment rendre accessibles beaucoup de lieux et qu'ils font vraiment un travail très important. Remercier aussi toutes les directions parce que ça va vraiment de la culture à l'éducation, Pascal en a parlé, à toutes les sortes de handicap et que, aujourd'hui, on a vraiment des retours positifs de toutes les associations concernant l'accessibilité. Il reste encore des choses à faire, mais je crois qu'en l'espace de 3 ans nous avons fait déjà beaucoup de choses et je tiens vraiment à saluer, à saluer toutes les personnes qui contribuent à rendre accessible et à vivre agréablement avec le handicap.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. C'est un rapport qui demande du coup, je crois que c'est prendre acte. Ah non ! Il y a un vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le rapport d'accessibilité 2022.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

7 - Définition de zones d'accélération des énergies renouvelables sur la commune de Besançon

Mme LA MAIRE : Maintenant le rapport n° 7, les zones d'activité, non, les zones d'accélération en matière d'énergies renouvelables. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions. Très bien. Je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur :

- **la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables proposées,**
- **la transmission au référent préfectoral desdites zones avant le 31/12/2023.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

8 - Exercice budgétaire 2023 - Décision Modificative n° 3

Mme LA MAIRE : Maintenant la DM3, Monsieur POULIN.

M. POULIN : Merci Madame la Maire. En effet, dans cette Décision Modificative qui vient clôturer l'exercice budgétaire de la Ville de Besançon, nous voyons différents sujets apparaître. Ce n'est pas simplement une Décision Modificative d'équilibre, mais bien une Décision Modificative dans laquelle nous inscrivons de nouveaux crédits et notamment les crédits à destination de nos agents puisque nous avons collectivement décidé de verser la prime de fin d'année exceptionnelle pouvoir d'achat à nos agents et, ma collègue en parlera tout à l'heure dans le rapport dédié, nous souhaitons que cette somme ne soit pas une somme exceptionnelle et se transforme, si je peux le dire de cette manière-là, en mesure pérenne pour le pouvoir de vivre, le pouvoir d'achat de nos agents puisque nous savons à quel point, dans la période que nous traversons, les fins de mois peuvent être difficiles et donc c'est tout le dialogue social que nous menons en ce moment en lien avec nos agents et qui prend une forme dans cette Décision Modificative puisque nous inscrivons 500 000 € supplémentaires de charges titres du personnel pour une mesure totale qui s'élève à 1,2 M€. Ce qui signifie que nous mobilisons aussi les disponibilités budgétaires pour financer cette indemnité exceptionnelle de pouvoir d'achat pour les agents de la Ville. C'est là le fait le plus important de cette Décision Modificative.

Mais au titre des priorités, nous pouvons également souligner que nous avons souhaité attribuer, nous souhaitons attribuer une subvention complémentaire au CCAS de l'ordre de 270 000 €, notamment pour l'organisation des Rendez-vous de l'Age, y compris – puisque nous nous étions engagés – à accompagner les mesures de ressources humaines locales et donc, nous, dans ces 270 000 €, nous finançons, d'une part, les Rendez-vous de l'Age et, d'autre part, nous finançons les mesures pouvoir d'achat pour les agents du CCAS.

Un deuxième bloc qui peut être, là, important à souligner celui des acquisitions puisque nous inscrivons l'acquisition du 11, rue Jean Wyrsh pour y installer la future Maison des Femmes et nous inscrivons également la rétrocession à la Ville de l'emprise foncière des anciens bâtiments TÉRÉVA pour un total de ces deux opérations de 2,4 M€.

Et puis, nous avons ensuite des opérations d'ordre budgétaire avec des glissements de crédits de paiement en investissement de l'ordre de 5 M€, puis des recettes qui nous permettent d'équilibrer cette Décision Modificative avec l'inscription de subvention, du complément sur le FPIC et le remboursement d'avance en compte courant d'associé de la SEM Micropolis ainsi qu'un ajustement de la provision d'emprunt. Donc, cette Décision Modificative est équilibrée et elle permet d'équilibrer le budget.

Pour l'essentiel, voici les grandes opérations de cette Décision Modificative.

Permettez-moi de dire deux mots très rapides sur le contexte national et la Loi de Finances, puisque les collectivités regardent cela avec beaucoup, beaucoup d'attention, et derrière les annonces, notamment celle de l'augmentation de la dotation de solidarité... de la dotation globale de fonctionnement, nous voyons que les comptes n'y sont toujours pas et nous le regrettons et nous le redisons là où nous le pourrons. Et nous appelons l'ensemble des membres du Conseil Municipal à porter cette voix puisqu'on voit que l'annonce de 220 M€ d'augmentation de la dotation globale de fonctionnement ne représente en réalité que 0,8 % là où si nous, comme nous l'avons souhaité dans cette assemblée, nous compensions, enfin nous faisons augmenter la dotation globale de fonctionnement au niveau de l'inflation, c'est 1,3 Mds€ qu'il faudrait inscrire. Et je dois le dire au regard de la crise sociale que nous traversons, au regard aussi du désengagement parfois d'autres partenaires financiers, beaucoup de structures viennent voir la Ville de Besançon et les besoins sont majeurs et le compte n'y est pas encore dans la Loi de Finances pour nous permettre réellement de faire face à l'ensemble des besoins. Et je regrette que les amendements relatifs à l'autonomie fiscale des collectivités qui étaient portés sur plusieurs bancs ne soient pas retenus à ce stade. Je rappelle que nous défendons, ici, collectivement, la constitutionnalisation de l'autonomie financière et fiscale de nos collectivités et nous voyons que nous en avons plus que jamais besoin. Voilà ce que je pouvais vous dire sur cette Décision Modificative n° 3.

Mme LA MAIRE : Merci. Y a-t-il des questions ?
Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Oui. Merci pour ces explications. On retrouve effectivement dans cette DM des éléments qu'on avait abordés lors du dernier Conseil Municipal, notamment les 2,4 M€ d'acquisition à la fois de la résidence Huot et du bâtiment qui se trouve sur les Prés de Vaux. Sur le bâtiment qui concerne les Prés de Vaux, j'attends toujours mes réponses parce que vous ne m'aviez pas répondu, même si Monsieur BODIN m'avait rappelé un petit peu l'historique de comment s'était fait la vente en l'état. Mais

je n'ai toujours pas eu ma réponse sur le prix global en tout cas de la rétrocession parce que, inévitablement, il y a un coût total pour la Ville et, aujourd'hui, vous ne me l'avez pas donné lors du dernier Conseil Municipal. Et je pense qu'en direction de la SPL, donc Territoire 25, depuis 2014 que la SPL est aménageur de cet espace-là, je pense que nous avons dû lui payer certains éléments et donc j'aimerais savoir ce qu'il en est à ce sujet. Donc, merci de m'apporter l'ensemble des éléments et notamment tout ce qui doit être intégré au bilan de clôture de l'opération.

On voit aussi, et je pense qu'il faudrait qu'on ait un débat ici très clairement, il l'a été à un moment donné, mais pas forcément conséquent, autour du CCAS puisqu'on voit arriver, donc dans la subvention que vous avez évoquée, des 270 000 €, on voit arriver 100 000 € qui viennent en fin de compte quasiment prendre en charge la totalité de la manifestation des Rendez-vous de l'Age qui, jusqu'à ce jour, cette manifestation qui était prise sur le budget du CCAS. Bien évidemment que cette manifestation, il faut la maintenir, il faut la consolider, mais ça montre bien aujourd'hui que le CCAS est toujours en grande difficulté, que la Ville vient en renfort avec ces 100 000 € et donc il va falloir vraiment qu'on ait un vrai débat de fond autour du CCAS et de tous les éléments qui s'y rattachent.

Et puis pour terminer peut-être sur cette DM, je ne peux pas ne pas parler des investissements puisque vous avez omis de dire qu'il y a 5,6 millions de crédits de paiement qui auraient dû être ordonnés et payés en 2023 pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement, mais qui en fin de compte sont reportés, car les opérations n'ont pas été réalisées.

Et donc ça vient encore corroborer les éléments que je peux dire lorsque nous sommes sur le compte administratif notamment au regard des taux de réalisation de la Ville de Besançon qui avoisinent aujourd'hui les 64 % et ça montre encore que certaines opérations que vous annoncez à grand renfort de communication lorsque vous mettez en œuvre le budget en début d'année, enfin courant du premier trimestre, derrière ne sont pas complètement réalisées puisque les taux de réalisation ne se font pas. Donc, évidemment que sur cette DM présentée ce soir, nous ne pouvons pas voter favorablement.

Mme LA MAIRE : Oui. Sylvie WANLIN.

Mme WANLIN : Oui. Monsieur FAGAUT, par rapport à la question du CCAS, bien sûr, il est tout à fait souhaitable d'apporter tout l'éclairage sur la situation. Je vais encore rappeler que la difficulté du CCAS provient notamment des revalorisations salariales, même si elles sont justifiées par rapport au personnel, bien entendu, puisque le CCAS repose bien entendu sur des frais de personnel importants puisque c'est un établissement public de service. Par ailleurs, et je l'ai redit, mais je vous le redis, les difficultés proviennent de deux budgets annexes, à savoir les résidences autonomie, budget qui a commencé à être traité, notamment on l'évoque avec la cession de la résidence Huot qui quand même assainit financièrement parlant bien entendu le budget annexe de la résidence autonomie, tout en maintenant la capacité d'accueil de nos seniors puisqu'il va y avoir la construction de nouvelles résidences autonomie. Et puis il y a le budget d'aide à domicile qui pose des problèmes puisque nous allons avoisiner près de 1 million de déficit.

Et je dois dire, Monsieur FAGAUT, que le CPOM qui vient d'arriver n'est pas à la hauteur de nos espérances. Loin de là. Notamment sur la question d'un ticket modérateur qui va être appliqué sur des bénéficiaires au niveau de l'APA. Donc, ça effectivement, c'est votre décision politique et nous n'avons pas à revenir là-dessus, mais sachez que le CCAS communiquera auprès de ses bénéficiaires pour bien indiquer que ce n'est pas de la responsabilité du CCAS de demander un ticket modérateur au surplus par rapport à des bénéficiaires qui sont en grande difficulté, les bénéficiaires de l'APA.

De plus, je pense qu'en obligation, les obligations de service public au niveau du CPOM sont bafouées à ce niveau puisque je considère que c'est discriminatoire, alors que dans les obligations de service public du CPOM, il est bien indiqué que c'est l'accessibilité sans aucune discrimination économique, financière et, là, je pense que ce ticket modérateur va contre, est discriminatoire. Mais ça, c'est une décision politique vous prenez, que nous ne partageons pas. Néanmoins, bien entendu, nous serons signataires du CPOM bien entendu. Oui. Mais je pense que... Monsieur FAGAUT, si nous ne portons pas le service d'aide à domicile, je pense qu'il y aura une grande difficulté. Vous êtes chef de file de l'action sociale, ne l'oubliez pas. Il y aura une grande difficulté parce que ce sont les publics les plus précaires vers qui nous allons. Voilà les difficultés.

Mais Monsieur FAGAUT, effectivement, et à l'ensemble des élus, nous pourrions apporter tous les éclairages sur la situation du CCAS, et nous ne cessons de le faire, y compris à l'intérieur du Conseil d'Administration du CCAS par des séminaires financiers auprès de tous les administrateurs. Vous avez d'ailleurs Madame LEMERCIER qui est présente, très présente d'ailleurs, et qui assiste à ces séminaires financiers. Donc, voilà toutes les difficultés du CCAS, et je remercie la Ville de prendre en charge les Rendez-vous de l'Age et je vais revenir sur l'historique. C'est que les Rendez-vous de l'Age, c'est une décision de l'Assemblée des Sages de 2001, c'est de la démocratie participative et c'est une

décision de la Ville et il a été décidé, en son temps, historiquement, que le CCAS devait porter cette manifestation. Jusqu'alors aucun problème ne se posait, mais maintenant, effectivement, il y a des difficultés dues aussi à la grande précarité sociale, il faut le signaler, qui fait que le CCAS n'est plus à même financièrement de porter cette manifestation qui, par ailleurs, a une importance très importante en termes d'attractivité au niveau de la Ville. Donc, voilà pourquoi la Ville porte cette manifestation qui, en termes d'attractivité, je le répète, est très importante.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup pour ces précisions.
Madame LEMERCIER.

Mme LEMERCIER : Merci Madame le Maire. Il n'y a pas de critique de notre part des Rendez-vous de l'Age. Je rappelle que j'étais l'élue chargée du Conseil des Sages et qu'effectivement il faut le conserver et si c'est la Ville qui doit le prendre en charge, je pense que tout le monde, ici, en sera d'accord. Quant au CPOM effectivement... néanmoins... Monsieur LIME, vous avez quelque chose à me dire ?

Mme LA MAIRE : Attendez. Excusez-moi Madame LEMERCIER, c'est moi qui...

Mme LEMERCIER : C'est moi qui ne m'entends plus parler quand Monsieur LIME parle de cette manière.

Mme LA MAIRE : Madame LEMERCIER, c'est moi qui donne la parole ou pas. Je vous propose de continuer.

Mme LEMERCIER : Donc, je disais que le CPOM du Département du Doubs est beaucoup plus favorable que les CPOM des autres Départements avec les CCAS. Oui ! Oui ! Monsieur BODIN, allez regarder un petit peu ce que fait notre voisin en Haute-Saône. Donc voilà. Et ce serait très dommageable que d'un seul coup on ne veuille plus signer le CPOM avec le Département.

Mme LA MAIRE : Monsieur ROUX.

M. ROUX : Oui. Merci Madame la Maire. Moi, je voudrais revenir sur ce ticket modérateur. Ancien soignant, je dis l'APA est donnée aux personnes les plus dépendantes, les pénaliser avec le reste à charge et cette nouvelle contribution, ce nouvel impôt de 1 € par heure, je dis ça va vraiment mettre à mal les personnes vraiment dépendantes et, ça, vraiment, je le regrette.

Mme LA MAIRE : Je pense, effectivement, que Paulette GUINCHARD serait particulièrement affectée de voir cette dérive sociale que nous vivons aujourd'hui quant à l'accompagnement des personnes les plus démunies, je le dis. Et tu as raison, Sylvie, c'est que ce que nous faisons, nous la Ville, c'est que nous prenons en charge tout ce qui concerne les plus précaires, il faut le rappeler, d'autres se chargent de ce qui est moins difficile, et on peut comprendre pourquoi. Du coup, nous nous trouvons dans une tension en matière du CCAS. Et aussi je dois le dire, je tiens quand même à le dire parce que, comme ça a été dit, je préfère dire quand même... je lis un courrier que je viens de recevoir aujourd'hui qui est signé d'ailleurs par Emmanuel FAIVRE et pas par un politique.

« Madame, Monsieur,

Le service d'aide et d'accompagnement à domicile, CCAS de Besançon, intervient à votre domicile dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens signé par le Département du Doubs.

Cette contractualisation vous permet de bénéficier d'un tarif encadré et modéré et d'une garantie de qualité quant aux prestations dont vous bénéficiez. » C'est bien parce que ça veut dire quand même que le CCAS fait un très bon travail.

« Dans le contexte inflationniste actuel et au regard des difficultés de recrutement de personnels qualifiés, le Département [et là, on joue sur les mots]... le Département autorise le CCAS de Besançon à vous facturer une participation complémentaire en sus de la facturation habituelle de 1 € par heure effectuée à votre domicile à compter du 1^{er} janvier 2024. »

Vous êtes en train de dire aux personnes bénéficiaires que nous avons le choix finalement de prélever cet Euro que vous avez décidé de mettre en œuvre dans le cadre de ce service que nous apportons, que vous apportez, que nous apportons normalement ensemble. Sachant que dans le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, nous étions en train de discuter du fait qu'il fallait revoir les tarifs et que les tarifs, quand ils ont été revus, vous avez considéré que vous preniez l'enveloppe globale et que la moitié de cette enveloppe, elle pouvait être supportée par les bénéficiaires eux-mêmes. C'est ça la réponse que vous nous avez apportée ; et que vous l'apportiez, c'est déjà un choix politique, mais

que vous demandiez que nous distribuions ce courrier-là aux bénéficiaires pour porter votre voix à faire augmenter l'impôt, je trouve que c'est indécent. Très bien.
Anthony POULIN.

M. POULIN : Oui. Plusieurs éléments en réponse. Je me joins parfaitement à la réponse qui a été faite par ma collègue Sylvie WANLIN. À l'heure de la crise sociale que nous traversons, tous les financeurs et tous les partenaires doivent être au rendez-vous et la Ville de Besançon est au rendez-vous et sera au rendez-vous dans les années à venir. Soyez-en assurés. Mais ce n'est pas seuls que nous pourrons porter l'accompagnement de nos populations dans ces périodes particulièrement impactantes pour elles.

Sur la question des glissements de crédits, peut-être vous ne m'avez pas totalement entendu parce que je l'ai évoqué, ces 5,6 M€ de glissement de crédits, c'est 7 % du total des crédits qui est concerné, ce qui veut dire que, *a contrario*, on peut dire que 93 % de notre budget est engagé. Donc, c'est plutôt de bonne gestion que de ne pas engager des dépenses qui ne sont pas... de ne pas finaliser d'inscrire des dépenses qui ne sont pas totalement engagées, et d'ailleurs c'est ce que pratiquent, dans une modalité d'Autorisation de Programme et de Crédit de Paiement, de nombreuses collectivités. Je ne ferais pas l'affront de citer la collectivité départementale qui annule à peu près 8 M€ de crédits par an dans son budget. Donc, là, quelque part, nous sommes dans quelque chose de tout à fait traditionnel et donc si c'est 7 % de nos crédits au total qui sont glissés, c'est 93 % de nos crédits qui sont engagés.

Et puis, enfin sur l'opération TÉRÉVA, on inscrit le solde de 1,2 M€, mais nous vous ferons parvenir l'ensemble des détails que vous souhaitez par courrier sans aucun problème.

Mme LA MAIRE : Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Oui. Merci. Je trouve un petit peu cavalière votre façon de faire, à l'heure où l'ensemble des collectivités, Madame le Maire, doivent travailler ensemble et, vous, vous êtes en train de vous couper de tout le monde. Et par vos agissements et par votre façon de faire, vous êtes en train petit à petit de vous couper de la collectivité départementale. Comment aujourd'hui un Maire d'une collectivité peut se permettre de lire des courriers d'un DGS ? Comment un Maire aujourd'hui et des élus, Madame WANLIN, peuvent se permettre de donner des injonctions à d'autres collectivités alors que derrière chaque collectivité a sa libre administration et a son libre choix politique ? Dites-moi à quel moment dans la collectivité départementale vous avez entendu Madame BOUQUIN, ou un élu de la majorité, s'exprimer à l'encontre des orientations politiques faites par la Ville de Besançon ou par Grand Besançon Métropole ? À quel moment ? À quel moment ? Jamais ! Jamais !

Donc, aujourd'hui, je pense que vous seriez quand même bien avertie de mesurer les propos que vous tenez parce qu'il y a un mot que vous avez utilisé, qui à mon avis est excessif à l'attention de la collectivité départementale, et vous auriez plutôt intérêt de travailler conjointement, conjointement avec l'ensemble des collectivités, dont la collectivité départementale.

Quand je disais tout à l'heure sur la Citadelle que votre marque de fabrique de par vos échecs c'est de toujours rejeter la faute sur les autres. C'est votre marque de fabrique. Vous procrastinez, vous remettez à demain et derrière ah comme par enchantement c'était votre prédécesseur, c'est une autre collectivité, c'est l'État, mais en fait ce n'est jamais vous. Vous êtes dans un autosatisfecit, autosatisfecit récurrent, permanent et derrière, en fait, vous vous retrouvez entre vous et vous êtes heureux. Mais ce n'est pas comme ça que doit fonctionner l'ensemble des collectivités. Je vous le dis. Je pense que, encore une fois, vous n'auriez pas dû tenir les propos que vous avez tenus. Vous n'auriez pas dû tenir les mots, en tout cas, porter les mots que vous avez évoqués tout à l'heure. Ce n'est pas comme ça que doit fonctionner un Maire.

Mme LA MAIRE : Je crois que ça s'appelle une menace. Bien. Je vous propose de soumettre au vote la DM 3. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Très bien. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Merci.

A la majorité (10 contre), le Conseil Municipal :

- **vote la Décision Modificative n° 3 de l'exercice 2023 par chapitre (annexe 1) et de manière globale conformément aux balances et document budgétaire joint au rapport,**
- **approuve l'intégration des travaux en régie de l'exercice 2023,**
- **autorise le versement d'une subvention complémentaire de 270 000 € au CCAS de la Ville de Besançon.**

Rapport adopté à la majorité

Pour : 45

Contre : 10

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

9 - Passage au référentiel comptable M57 au 1er janvier 2024 - Adoption d'un Règlement Budgétaire et Financier - Validation des règles et durées d'amortissement

Mme LA MAIRE : Maintenant concernant le passage au référentiel comptable M57. Je vous propose d'utiliser la zapette. Très bien. Merci beaucoup.

Ce rapport a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal :

- prend acte du passage au référentiel M57 au 1^{er} janvier 2024 pour le budget principal et les budgets annexes de la Ville,
- adopte le Règlement Budgétaire et Financier joint au rapport qui sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2024 avec la mise en place du Référentiel M57,
- valide les durées et règles d'amortissement pour la Ville exposées dans le rapport.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 1

Conseiller intéressé : 0

10 - Exercice budgétaire 2024 - Autorisation d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses avant le vote du Budget Primitif 2024

Mme LA MAIRE : Je vous propose de passer au dossier suivant concernant l'autorisation d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses. Est-ce qu'il y a des... non. C'est aussi la zapette, donc vous pouvez y aller. Bien.

Ce rapport a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets principal et annexes de l'exercice 2023 (dans la limite des crédits indiqués par chapitre et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif 2024.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

11 - Exercice budgétaire 2024 - Attributions exercées par délégation du Conseil Municipal - Autorisation de principe accordée à Mme la Maire pour accomplir les actes de gestion de dette

Mme LA MAIRE : Je vous propose de passer au dossier n° 11. S'il n'y a pas de commentaires, je vous propose de passer au vote électronique ici aussi une dernière fois. Je vous remercie.

Ce rapport a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les modalités d'exercice de la délégation accordée à Madame la Maire pour accomplir les actes de gestion de dette jusqu'à la fin de l'exercice 2024 dans les conditions mentionnées dans le rapport.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 2

Conseiller intéressé : 0

12 - Ressources budgétaires pour 2024 - Fixation de divers tarifs, taxes et droits

Mme LA MAIRE : Maintenant le dossier n° 12, la fixation des tarifs. Est-ce qu'il y a des questions ?
Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Oui. Sur les tarifs, là, que vous évoquez ce soir et que vous présentez ce soir, vous indiquez donc que vous vous basez sur le taux directeur de 2,5 % du fait de l'inflation. Ça reste quand même une augmentation, même si je pense que, aujourd'hui, il est intéressant et judicieux de produire régulièrement de légères augmentations plutôt que d'arriver avec le gros coup de massue qui pourrait tomber sur les différents usagers. Même si en termes de coup de massue, il y en a quelques-uns qui vont quand même le prendre. Alors, j'ai été très surpris de voir une augmentation quasiment de 8 % sur les entrées de piscine notamment, et puis la patinoire à 9,5 %, destinée aux lycéens, collégiens, étudiants. Voilà, ça m'a un petit peu surpris. Pourquoi ? Je ne sais pas.

Ensuite, on voit bien sûr arriver l'augmentation du stationnement et des carnets aussi pour les artisans de plus 6,66 %. Alors, le stationnement, je l'ai bien compris et je me doutais un petit peu de la réponse puisqu'elle a été évoquée en commission, c'était en fait dû à amener à un chiffre rond et qu'il n'y avait pas eu d'augmentation, il y a de cela 2 ans ou 3 ans, je ne sais plus exactement. Par contre, les artisans vont encore prendre, eux, 3 € sur leur carnet de stationnement.

Question : pourquoi vous ne prenez pas en compte nos propositions autour du stationnement gratuit entre midi et 14 h 00 ou 12 h 15 et 13 h 45, c'est-à-dire suivant les heures auxquelles les personnes, les salariés ou autres viennent déjeuner en ville ? Ça pourrait être aussi intéressant de se pencher sur la question. Par contre, ce qui nous pose un petit peu problème, encore une fois, et on l'avait dénoncé l'année dernière puisqu'on avait voté contre ces augmentations des droits de terrasse et, encore une fois, la réponse de Monsieur CYPRIANI n'est pas du tout à la hauteur de l'enjeu. J'ai même été destinataire, Monsieur CYPRIANI, d'un courrier de la part du Président de la CCI, que vous osez citer, et qui dénonce formellement les propos que vous lui tenez puisqu'il ne les a pas tenus et que vous essayez en tout cas de faire porter encore une fois la faute sur les autres, ou chercher caution sur la CCI, ce qui n'est pas du tout le cas de son côté. Donc, ça nous dérange, encore une fois ce sont les artisans qui vont en payer le prix fort, ce sont les commerçants qui vont en payer le prix fort aujourd'hui également.

Et puis autre élément, quand je vois les travaux qui sont menés place de la Révolution, place du Marché, et qu'on entrepose des pavés tel un mur devant les commerçants, je pense que, là, il y a une erreur. Il y a une erreur manifeste. Je ne suis pas repassé devant pour voir s'ils avaient été déplacés, mais je pense qu'il y a une erreur manifeste vis-à-vis de ces commerçants-là qui aujourd'hui pâtissent des travaux de la place de la Révolution en pleine période de Noël. On l'avait aussi évoqué à ce moment-là. Donc, voilà, des erreurs. Malheureusement, elles sont récurrentes et c'est encore une fois à porter à votre crédit sur ces augmentations pour nos commerces, pour nos artisans. Et je suis ravi de vous voir sourire quand je m'exprime.

Mme LA MAIRE : Très bien. Moi, une chose est certaine c'est que je constate deux choses. Une, c'est que tout le monde attend avec impatience cette place de la Révolution et sa révolution. Non, mais j'ai le droit encore de dire ce que j'ai envie. Ça, c'est la première chose. La deuxième chose, c'est que, d'ailleurs, je salue le travail qui est fait avec une rapidité extrême parce que finalement les fouilles se sont réalisées dans des temps vraiment très, très courts pour essayer d'impacter le moins possible, et je sais que beaucoup de commerçants viennent voir ce qu'il s'y passe et comment ça se passe, et ils voient combien on a nos équipes qui sont là, la manœuvre pour faire en sorte que tout se passe dans de très bonnes qualités scientifiques et en même temps dans les meilleures conditions pour que ça impacte le moins possible toute l'activité de la Ville de Besançon. Et donc quand, à un moment donné, il est nécessaire de poser un certain nombre de matériaux, les choses sont levées le plus rapidement possible. Ça, c'est la première chose.

Et puis, j'en profite pour dire qu'on est très fier finalement d'améliorer la connaissance que nous avons sur l'histoire de notre Ville parce que ça nous a permis, ce travail, de découvrir que nous avons une connaissance beaucoup plus fine des grands thermes qui occupent finalement l'ensemble, qui occupaient, l'ensemble de la place de la Révolution. Et j'espère bien qu'on va réussir à en faire tout un travail de valorisation, faire connaître cette histoire, cette histoire gallo-romaine, qui a été extrêmement brillante, extrêmement forte, qui montre que cette Ville a toujours été une ville d'une très grande force structurante pour le territoire. Et donc c'est de ça aussi dont il est question, c'est de faire connaître, de chercher aussi la donnée, la connaissance et ça prend un peu de temps, mais derrière il va y avoir une très forte valorisation de tout ça qui sera au bénéfice de tout le monde.

Je tiens quand même à le dire parce que le nombre de fois où on intervient sur des places et une fois qu'elles sont installées, tout le monde, bien sûr je comprends, trouve qu'il y a des bouleversements, des transformations, des inconvénients. Et une fois que l'ensemble du système est bien rétabli et qu'on est arrivé sur une meilleure qualité, en fait, en réalité, tout le monde est très, très satisfait d'une Ville qui se transforme, d'une Ville qui répond aux enjeux du jour, celle de l'adaptation au changement climatique. Benoît CYPRIANI.

M. CYPRIANI : Oui. Monsieur FAGAUT, *grosso modo* vous m'accusez de mensonge, non ? En gros. Là, je vous réponds. Oui. Oui. Je l'ai sous les yeux. Alors, le Président de la CCI, s'il conteste ce que je dis, je l'invite à me contacter parce qu'il a appelé les journalistes, il vous appelle vous, mais moi non, rien du tout. Je ne pense pas qu'il ait appelé non plus la Maire ou le Cabinet. Donc, j'ai sous les yeux encore le mail émanant de la CCI qui dit textuellement ce que j'ai évidemment indiqué dans les médias, qui dit que le retrait du tarif 3 à 250 %, qui correspond à un tarif qui avait été créé pour les commerces le long du tram et qu'on a supprimé, donc il nous remercie de le supprimer. L'extension du tarif 2 à 200 % sur l'ensemble de la Boucle, ce qui n'est pas exactement ce qu'on fait, ce qu'on a fait, enfin sur un certain nombre de rues, il nous dit que ça paraît justifié, tous les établissements de la Boucle seront sur un pied d'égalité et c'est exactement notre intention. Et puis, on avait l'intention de mettre un tarif 2 aussi, donc ce tarif plus coûteux, dans une partie du secteur de Battant, donc le représentant de la CCI, qui nous a écrit, nous a dit que ce n'était pas forcément pertinent et on a tenu compte de son avis puisqu'on a retiré cette idée de notre tarif définitif. Voilà en gros. Enfin, il termine « *nous nous félicitons pour nos commerçants du centre-ville que, comparé à d'autres villes de taille similaire, les tarifs d'occupation de l'espace public à Besançon restent modérés* ». Voilà ! Je n'ai pas d'autre chose à ajouter.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup pour ces précisions.
Marie ZEHAF.

Mme ZEHAF : Merci Madame la Maire. Par rapport aux tarifs des artisans, alors effectivement le carnet augmente, mais ils peuvent bénéficier du tarif professionnel mobile qui leur donne une heure de gratuité, en fait, plus après l'heure fractionnée, enfin qui peut être fractionnée par tranche de 20 centimes, mais qui se porte à 1 € de l'heure au lieu de 1,60 € comme l'heure facturée. Donc, ils ont quand même quelques avantages pour des interventions courtes qui leur permettent d'avoir une heure de gratuité, plus après 1 € de l'heure par heure d'intervention.

Mme LA MAIRE : Merci.
André TERZO.

M. TERZO : Oui. Merci Madame la Maire. Juste quelques petites précisions par rapport aux augmentations des tarifs, comme piscine, comme ça a été signalé, il est vrai que, aujourd'hui, lorsqu'on a des entrées de piscine à 2,10 € ou 2,20 € obligatoirement quand vous les passez à la dizaine supplémentaire, c'est-à-dire 2,30 €, obligatoirement ça fait des pourcentages relativement importants, ça représente 4 %. Pourquoi ? Parce qu'on n'a pas voulu mettre des centimes justement au niveau de ces entrées de piscine, que c'est très, très difficile à rendre les monnaies et ainsi de suite. C'est pour ça que des fois on a des pourcentages qui sont relativement importants. Par contre, nous avons conservé sur Chalezeule le prix qui était sur 2023, parce qu'on sait que c'est un public qui vient des quartiers populaires, donc obligatoirement nous avons conservé les mêmes montants des entrées.

Mme LA MAIRE : Merci encore une fois pour ces précisions.
Carine MICHEL.

Mme MICHEL : Oui. Monsieur FAGAUT, vous avez souligné les augmentations de tarifs, moi, j'aimerais souligner la non-application du taux directeur, notamment dans mes délégations vie associative et vie des quartiers, et en particulier sur la carte la vie des quartiers et les séjours des familles, qui traduit la volonté politique de la majorité.

Mme LA MAIRE : Merci encore.
Julie CHETTOUH.

Mme CHETTOUH : Oui. Moi, je voulais juste vous répondre Monsieur FAGAUT sur votre remarque sur les travaux sur la place de la Révolution. J'ai été très surprise de voir votre post sur les réseaux qui était très critique vis-à-vis de ce qu'il se passait, alors que ça va plutôt bien. Ça avance, comme l'a dit Madame la Maire, ça avance vite. Nous, on est très en lien avec les avancées autour de ces travaux d'archéologie parce qu'on a nos commerçants non sédentaires qui sont très impactés également. Et donc, en fait, ça se passe très bien et plus vite que ce qu'on pensait. Et ça nous paraît aussi plutôt une bonne chose de faire ces travaux en hiver parce que vous imaginez l'impact sur les terrasses si on avait fait ça à un autre moment, et puis il y a un principe de réalité que

je rappelle, mais je ne vais pas m'étendre, sur le fait qu'il y a une saison pour planter. Donc, en fait ça se passe très bien et je regrette que vous soyez critique, y compris quand ça se passe plutôt bien et pas que de notre fait, du fait que les circonstances, elles sont là. Voilà.

Mme LA MAIRE : Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Oui. Merci à tous les élus de me répondre. Sur ce que vous évoquez, Madame CHETTOUH, on n'aurait pas fait comme ça sur la place de la Révolution, et vous le savez. On était parti plutôt sur une végétalisation parce qu'on en était d'accord, mais plutôt autour de corolles végétales qui sont modulables de manière à pouvoir user et utiliser l'espace à notre guise sur des événementiels puisqu'on sait qu'aujourd'hui il ne restera plus que 350/380 m² de disponibles juste devant le Musée. On ne l'aurait pas fait comme ça. Derrière, si vous avez été attentive à ce que j'ai pu publier, la problématique ce n'est pas que vous fassiez ces travaux-là, c'est votre choix ! C'est d'entreposer des pavés devant des commerçants qui, aujourd'hui, souffrent cruellement et des travaux de la place de la Révolution et en pleine période de Noël avec des murs de pavés que vous montez devant leurs commerces.

Est-ce qu'il n'y avait pas d'autres endroits pour pouvoir positionner ces pavés ? Je pense qu'il aurait été plus judicieux de les positionner ailleurs tout simplement. Et je ne suis pas sûr qu'aujourd'hui tous les commerçants ne souffrent pas des travaux place de la Révolution, pour les avoir rencontrés, et une bonne partie, ils sont en grande difficulté en cette période de Noël puisque les personnes ne viennent pas forcément place de la Révolution eu égard aux travaux qui y sont menés.

Bien sûr, Monsieur CYPRIANI, je ne sais pas si vous mentez, mais en tout cas je pense que vous ne dites pas la vérité. Vous prendrez ça comme vous voulez. Et je vais vous lire quand même les éléments. Je vais vous lire les éléments. Selon votre article, ce n'est pas moi qui le dis, le Président de la CCI : « *la Chambre de Commerce et d'Industrie aurait affirmé à Monsieur l'adjoint en charge de la sécurité et de la tranquillité publique que les tarifs de la Ville de Besançon restaient modérés par rapport aux villes de taille similaire. Je conteste formellement ces propos et appelle de surcroît la municipalité à ne pas augmenter les tarifs relatifs à l'occupation du domaine public dans l'intérêt des activités commerciales et touristiques évoluant dans un contexte économique contraint.* » Donc, ce n'est pas moi qui le dis, je lis textuellement les propos du Président de la CCI. Donc, vous lui avez prêté des propos qui sont erronés, que vous avez peut-être détournés ou déformés, je ne sais pas, il a rectifié. Voilà ! Moi, je vous interpelle par rapport à cela encore une fois.

Mme LA MAIRE : J'ai entendu « *il a rectifié* ».

M. FAGAUT : Je n'ai pas terminé.

Mme LA MAIRE : Ah ! Je croyais que vous aviez terminé.

M. FAGAUT : Et quand vous dites, Madame le Maire, je vous écoute attentivement depuis le début de ce Conseil Municipal, quand vous dites « *la ville qui se transforme* », mais elle se transforme, encore une fois, sous votre prisme, sous votre prisme politique, et je vais mettre le mot que vous aimez bien derrière, dogmatique. Quand on parle derrière, Madame le Maire, de la problématique de l'accessibilité aux soins, quand on parle de la problématique des commerçants, quand on parle de la problématique des déplacements des artisans ou autres, quand on parle de la problématique de la sécurité, et je pourrais englober tous les sujets de l'amiante et autres, c'est bien votre politique et, vous, vous êtes persuadée, mais c'est normal, c'est l'engagement des uns et des autres dans ce débat démocratique, on a des philosophies différentes, on a des approches différentes et, vous, vous êtes persuadée de la transformer.

Nous, nous sommes persuadés que vous lui faites prendre une trajectoire qui n'est pas à la hauteur des enjeux aujourd'hui du développement de notre Ville. On a des propositions complètement différentes que nous portons régulièrement, ici, au sein de ce Conseil Municipal. Vous ne voulez pas les entendre, mais on ne peut pas vous laissez dire que vous transformez la Ville, vous la rendez inaccessible. Vous la bunkérisez, Madame le Maire. Les termes sont peut-être forts, mais aujourd'hui c'est la réalité. Vous n'entendez pas la colère qui gronde des Bisontins. Vous n'entendez que ce que vous voulez entendre et, aujourd'hui, je vous invite vraiment à être à l'écoute de toutes et tous, ici sur le territoire bisontin, parce que vous ne pouvez pas continuer dans ce sens-là.

Mme LA MAIRE : Je voudrais juste dire... allez, je vais vous accorder le mot dogme, ce que j'entends dans ce que vous venez de dire. C'est que vous avez un dogme opposé au mien. Voilà, c'est ça que

j'ai envie de vous dire. Et ça me rassure, c'est ce que j'entends de mes collègues, c'est la preuve que nous avons une ligne de pensée, et que cette pensée, vous serez d'accord avec moi, j'en suis sûre, en tout cas ceux qui nous écoutent, elle est complètement cohérente avec les enjeux du XXI^e siècle. Et oui ! Ça veut dire que ça transforme beaucoup de choses. Et oui ! Nous sommes aujourd'hui dans un temps de mutation, vous avez raison. Et oui ! Ça perturbe, ça transforme, ça gêne parfois, oui, mais c'est nécessaire, c'est parce qu'on est dans l'essentiel.
Benoît CYPRIANI.

M. CYPRIANI : Oui. Alors, non seulement je dis la vérité, ma vérité, mais je dis toute la vérité. Toute la vérité. Dans ce que vous avez lu dans la presse, je n'ai pas dit que c'était le Président de la CCI qui m'avait écrit ce courrier, c'est la CCI, un représentant de la CCI. Ce n'est pas à moi de voir si c'est un représentant qui est autorisé ou non. Si le Président de la CCI n'est pas au courant de ce que disent ses agents, ma foi, c'est peut-être à lui de faire le ménage, de se renseigner. Si l'information ne circule pas à la CCI, ce n'est pas de ma faute. En tout cas, moi, j'ai reçu ce mail d'un représentant de la CCI, et j'en ai donné une partie, mais l'ensemble est à l'avenant, il n'y a aucune critique sur ce qu'on a fait. Voilà ! Ça fait mal.

Mme LA MAIRE : Fabienne BRAUCHLI.

Mme BRAUCHLI : Oui. Moi, je voulais revenir deux secondes sur les corolles végétales. Ces corolles végétales qui ont une fonction de décoration, qui ont une fonction paysagère, c'est peut-être très joli, mais en tout cas qui n'apportent aucune solution à la problématique du réchauffement climatique. Les corolles végétales ne vont pas apporter de fraîcheur, ne vont pas participer à la lutte contre les îlots de chaleur, par l'évapotranspiration, par le système racinaire, etc. Ce n'est pas possible. Ça ne sert à rien. Ça décore, mais ça ne sert à rien de plus, et aujourd'hui on a vraiment, vraiment besoin d'autre chose ; et puis des corolles végétales ne donneront jamais un ombrage suffisant, en plus pour rafraîchir cette place. On ne peut pas planter de grands arbres dans des corolles végétales. Voilà. Je voulais juste rappeler ce que sont des corolles végétales.

Mme LA MAIRE : Merci.

Maintenant, je donne la parole à Anthony POULIN.

M. POULIN : Oui. Plusieurs... enfin un élément. Je voulais tout d'abord souligner le travail de mes collègues, et ne pas laisser penser notamment que nos équipements, qu'ils soient sportifs, culturels ou du monde associatif, connaîtraient des augmentations très importantes. Comme cela a été dit par mon collègue André TERZO concernant le sport, il y a eu une harmonisation des tarifs entre l'ensemble des établissements scolaires, ce qui explique une partie (9 %) concernant les équipements sportifs. Et *in fine*, je voulais aussi relever que nous avons eu à cœur de faire en sorte qu'il y ait une harmonisation de l'ensemble des tarifs sociaux puisque dans les pratiques, que nous avons eues jusqu'à maintenant, il y avait encore quelques endroits où les réductions tarifaires ou les gratuités étaient limitées aux bénéficiaires du RSA. Et aujourd'hui, l'ensemble de ces réductions est bien adressé aux demandeurs d'emploi et aux bénéficiaires de l'ensemble des minima sociaux, ce qui me semblait important et ce qui illustre là, je vous l'accorde, l'ADN de notre équipe municipale. C'est aussi pour cela que sur des équipements importants comme l'accès aux piscines l'été pour les moins de 18 ans, nous ne mettons pas d'augmentation et que, globalement, nous équilibrons nos choses en faisant des efforts à d'autres endroits.

Et donc, c'est bien l'ADN de notre équipe municipale que d'être sur ces questions d'alliance de la question sociale et écologique. Je finirai simplement en disant que vous nous reprochez de transformer la Ville, moi, je regrette que vous restiez sur vos positions de conservatisme et d'immobilisme et je pense qu'on peut parler de notre Ville, de nos commerçants dans des termes bien plus positifs que ceux que vous utilisez.

Mme LA MAIRE : Monsieur SOURISSEAU.

M. SOURISSEAU : Oui. Bonsoir à toutes et à tous. Je voulais juste apporter une remarque en tout cas aussi au commentaire que vous avez fait, Monsieur FAGAUT, à l'instant sur du coup le caractère dogmatique, pour reprendre votre terme, de nos actions. Simplement vous dire effectivement, et la Maire l'a souligné, nos visions politiques sont différentes, c'est des projets politiques différents.

Il me semble que, en 2020, il y a eu une élection et que cette élection, il se trouve qu'on a gagné, que de votre côté vous ne l'avez peut-être, en tout cas, moi, c'est ce que je constate ce soir, et même depuis

l'ensemble des Conseils Municipaux, pas encore digérée, en tout ou partie votre défaite, et je pense que ce serait intéressant aussi... en tout cas que vous ne soyez pas « surpris » par le fait que nous mettions en place notre programme municipal, un programme effectivement qui est simplement écologiste, de gauche et c'est effectivement ce qui décrit notre action ni plus ni moins.

Vous la qualifiez de dogmatique, ce n'est pas notre cas. Il se trouve qu'a priori elle fonctionne, regardez tous les classements qui sortent ces derniers temps et qui démontrent disons la robustesse de notre action et toutes ses qualités. Je pourrais citer la valorisation sur le Plan école. Il y a eu la dynamique bien entendu sur la vie étudiante. Il y a eu plein de classements effectivement sur lesquels on a été reconnu. Voilà. C'est positif et je pense que, ici, dans cette assemblée, des fois, ça serait bien aussi qu'on parle justement positif. Merci.

Mme LA MAIRE : Très bien. Je vous propose de terminer ce débat. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Vous êtes ? Je ne sais pas. Vous n'écoutez pas. Donc, contre ? Très bien. Abstentions ? Merci.

A la majorité (10 contre), le Conseil Municipal adopte les tarifs proposés pour l'année 2024.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 45

Contre : 10

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

13 - Rapport Social Unique

Mme LA MAIRE : Rapport Social Unique. Est-ce qu'il y a des commentaires ? Des éléments ? Je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Conformément à l'article L 231-4 du Code Général de la Fonction Publique, le Conseil Municipal prend acte de l'alimentation du Rapport Social Unique (RSU) et de la possibilité de consultation de cette base de données.

14 - Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Mme LA MAIRE : Maintenant la prime du pouvoir d'achat exceptionnelle.
Elise AEBISCHER.

Mme AEBISCHER : Oui. Je veux bien en dire quand même quelques mots parce que c'est une attente très forte de la part de nos agents sur cette prime pouvoir d'achat et donc c'est un honneur pour moi de vous la présenter ce soir, même si effectivement mon collègue Anthony POULIN l'a déjà plus ou moins fait dans le cadre de la Décision Modificative ; et d'ailleurs je remercie les élus qui ont voté la Décision Modificative sans laquelle nous ne pourrions pas, effectivement, vous présenter ce rapport-là.

Nous n'aimons pas spécialement les primes exceptionnelles, en tout cas c'est un dispositif qui a été mis en place par l'État parce qu'effectivement je pense que nous sommes tous d'accord pour constater qu'un appauvrissement aujourd'hui des fonctionnaires de notre pays, je ne reviens pas effectivement sur tous les débats qu'on a pu avoir sur le gel du point d'indice et en tout cas son dégel timide cette dernière année, mais en tout cas la question du pouvoir d'achat des fonctionnaires, elle n'est pas aujourd'hui totalement réglée, et en plus on hérite d'une situation effectivement, à la Ville de Besançon, où le salaire de nos agents est plutôt bas.

Donc, quand la question s'est posée, et d'ailleurs ça a été un long cheminement aussi, ne serait-ce que démocratique, puisqu'il y avait un décret qui concernait la fonction publique hospitalière et fonction publique d'État, il y a de ça quelques mois, et c'est seulement le 31 octobre 2023 qu'on a eu enfin les grandes lignes sur ce qui était attendu pour la fonction publique territoriale. C'est une prime qui est facultative et que nous avons souhaité mettre en œuvre dans les montants maximums qui sont prévus par le décret.

Concrètement c'est une prime qui va concerner 1 954 agents, alors si effectivement les chiffres à la fin diffèrent de quelques unités, je m'en excuse, et qui va apporter entre 300 et 800 € pour les bénéficiaires de pouvoir d'achat dès la paie de 2023, je crois que c'est quelque chose qui est fortement attendu, qui va donner effectivement un espoir pour les agents, en tout cas une bouffée d'oxygène dans des temps économiques plutôt troubles.

Mais en même temps cette prime exceptionnelle, c'était normal que nous la donnions à nos agents, c'est un signe de reconnaissance pour tout le travail qui est effectué et à partir du moment où nous avons effectivement les dispositions financières qui nous permettaient de le faire, c'était important qu'on redistribue effectivement de l'argent pour nos agents, mais en même temps ce sont des réponses structurelles sur lesquelles nous avons besoin de travailler, et c'est la proposition – et Anthony POULIN, mon collègue, vous l'a déjà évoqué –, ce sera l'occasion effectivement d'en débattre lors de nos débats d'orientation budgétaire de l'année prochaine, mais en tout cas une annonce qui a été faite auprès des organisations syndicales que l'argent qu'on a mis pour la prime pouvoir d'achat, exceptionnelle, nous voulons la pérenniser et nous sommes en train de travailler effectivement dans le cadre du dialogue social.

Je pense que, effectivement, c'est un exercice très intéressant de prioriser. C'est 1,5 M€ supplémentaire que nous allons remettre en plus pour le pouvoir d'achat de nos agents. Effectivement, dans les analyses des différents syndicats, tous ne mettent pas forcément les mêmes priorités, mais là, nous rentrons dans une période de négociations avec eux pour aboutir à la fin à un accord négocié pour, justement, prioriser des solutions qui vont permettre de pérenniser ces montants et d'augmenter le pouvoir d'achat de nos agents pour l'année 2024, 2025, et toutes les suivantes.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup.
Gilles SPICHER.

M. SPICHER : Merci Madame la Maire. Je voudrais, au nom du groupe « À gauche citoyens ! », saluer l'attribution de cette prime aux salariés de notre collectivité ; saluer l'effort notamment en direction des plus faibles revenus. La Ville de Besançon contribue ainsi à la hauteur de ses moyens, à la lutte contre la vie chère qui est un véritable fléau qui touche nos concitoyens.

Même si elle a tendance à se stabiliser, 5,1 % en 2022 selon l'INSEE, l'inflation est tout de même estimée cette année par la Banque de France à 4,9 % en 2023, ce qui est bien au-delà des seuils des années précédentes. Dans la fonction publique, les salaires bruts longtemps gelés sont loin de pallier cette hausse. La hausse du coût de l'énergie par ailleurs, même si elle est limitée, va tout de même atteindre les 10 %. Les salaires reculent sous l'effet de l'inflation. Remplir son frigo, payer ses factures, partir en vacances devient de plus en plus difficile pour bon nombre de nos concitoyens.

En matière de logement, la situation est critique. Un récent rapport d'Oxfam France notait qu'en 20 ans, les prix des biens immobiliers ont augmenté quatre fois plus vite que les revenus bruts des ménages. Le coût pour se loger pèse deux fois plus lourd pour les 25 % des revenus les plus faibles que pour les 25 % les plus aisés. Entre 2,9 millions et 3,5 millions de personnes vivent dans des logements indignes. Unicef France note qu'un enfant sur cinq, 2,9 millions, vit sous le seuil de pauvreté en France en 2018. Autre fait accablant, entre 2008 et 2018, 600 000 enfants supplémentaires sont touchés par la pauvreté. Pendant ce temps-là, comme on dit, les dividendes versés aux actionnaires des grandes entreprises explosent, atteignent chaque année des dizaines et des dizaines de milliards. La France demeure la championne d'Europe dans le versement de ces dividendes. C'est donc bien un problème de répartition des richesses dans notre pays et c'est à l'État et au Gouvernement de prendre sur cette question, ses responsabilités.

Nous partageons ce qu'a dit Elise AEBISCHER concernant l'attribution des primes, mais seules une augmentation du point d'indice, une indexation des salaires sur le SMIC et l'inflation permettront une amélioration durable de la situation de nos agents. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup.
Hasni ALEM.

M. ALEM : Merci beaucoup. Je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit. Je le partage. Simplement, je voulais quand même revenir sur cette prime et sur la manière dont elle a été mise en place. Par rapport aux salariés de la collectivité, effectivement, c'est une excellente nouvelle, parce que ce qui est pris n'est plus à prendre, et cela permettra justement de pouvoir vivre de manière décente. Mais il faut quand même se rendre compte de l'aspect un peu méprisant de cette prime pour les salariés de la manière dont l'État l'a décidée, pour les collectivités de la manière dont l'État l'a décidée. Puisque je rappelle encore une fois, l'État a dit : « Je mets en place cette prime, mais ce n'est pas obligé. Les collectivités, vous pouvez ne pas la payer à vos salariés si vous le souhaitez. » Donc on se rend compte encore une fois qu'on a mis les collectivités dans une situation extrêmement compliquée puisqu'en face de cette décision politique, il n'y avait pas de financement. Et il faut encore une fois redire que cela revient sur la question du financement des collectivités territoriales et de leur indépendance financière. On assiste un peu à une espèce de décentralisation particulière où d'un côté on recentralise les recettes et de

l'autre côté, on va décentraliser les dépenses, et on se retrouve avec des collectivités qui sont dans un état extrêmement compliqué.

Je sais qu'on a entendu pas mal d'interventions sur le fait qu'on mettait la faute sur l'État en disant que c'était la faute de l'État, et peut-être qu'ici, pour certains, s'il y avait une invasion de sauterelles à Besançon, ce serait la faute d'Anne VIGNOT, mais il faut quand même contextualiser les choses et bien mettre en avant le fait que la situation dans laquelle on est actuellement par rapport aux collectivités territoriales empêche d'avoir une politique qui permettrait de donner des salaires décents à l'ensemble des salariés de nos collectivités. C'est ça qu'il faut mettre en avant. C'est agir fortement pour qu'il y ait une autonomie financière des différentes collectivités pour qu'elles puissent travailler d'un côté sur la question des salariés et, bien entendu, aussi pour mettre en place leurs politiques. Tant que l'on n'aura pas cela, on sera toujours sur des dispositifs de ce genre-là qui bien entendu sont importants, qu'on va voter et qu'on va soutenir, mais qui ne règlent pas le problème de fond qu'est celui dans notre pays très globalement d'avoir des salaires beaucoup trop bas qui ne suivent pas le coût de la vie. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup.
Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Merci Madame le Maire. Monsieur SOURISSEAU, sur votre intervention, je pense, je ne sais pas si c'est le péché de jeunesse, mais un petit peu d'humilité dans tout cela, ça ne ferait pas de mal. Je vous rappelle simplement que les deux groupes d'opposition représentent 56 % des électeurs bisontins. Simplement ça pour vous rappeler un petit peu les choses. Et puis vous seriez bien inspiré aussi, avec votre autocollant partisan politique sur un outil de la collectivité municipale, je pense que vous seriez aussi bien inspiré de l'enlever parce que ce n'est pas un outil politique, la tablette. C'est un outil municipal dans le cadre de votre mandat et vous seriez bien inspiré de l'enlever.

Simplement, pour revenir à ce qui a été évoqué, Madame AEBISCHER, ça m'a un petit peu dérangé. J'espère que Carine MICHEL ne vous en voudra pas. Parce que quand j'entends que vous dites : « On a hérité de la situation », je rappelle quand même que c'était Carine MICHEL qui était en charge des personnels sur le mandat précédent. Donc encore une fois, là vous vous défaussez contre vos collègues. C'est un petit peu surprenant, mais c'est encore une fois votre marque de fabrique.

Simplement sur la prime, effectivement, elle va apporter ponctuellement une valorisation pour nos agents. Ils le méritent et je pense qu'elle est assez intéressante.

Cependant, on a échangé avec les agents et il y a des inquiétudes. Je pense que vous avez dû les avoir également. Déjà une inquiétude, est-ce que ça ne viendrait pas obérer dans les années à venir, les négociations avec les organisations syndicales dans le cadre des revalorisations de carrière et dans le cadre, bien sûr, de leur avancement. Ça, c'est une question. Est-ce que vous pouvez nous garantir aujourd'hui que cette prime ponctuelle ne viendra pas remettre en question les revalorisations salariales à venir dans le cadre du travail avec les organisations syndicales ?

Et très bien pour les agents encore une fois, et je le redis ici, qu'on ne se méprenne pas, ils le méritent et c'est utile au regard du contexte social que nous connaissons aujourd'hui. Maintenant, on a une lecture, nous, un peu plus politique certainement de cette prime qui arrive. Ça nous fait légèrement sourire. C'est-à-dire qu'à l'heure où l'ensemble des services sont en difficulté avec la politique que vous portez, je ne veux pas y voir derrière un climat d'achat de paix sociale, mais un petit peu quand même.

Mme LA MAIRE : Vous frôlez toujours, vous frôlez, vous frôlez. C'est ouh ! C'est toujours limite.
Karima ROCHDI.

Mme ROCHDI : Madame la Maire. Permettez-moi de vous dire que nous sommes surpris au bon sens du terme par l'octroi de cette prime exceptionnelle du pouvoir d'achat aux agents de la Ville. Lors des débats budgétaires, suite à l'augmentation du point d'indice qui a permis la revalorisation durable des salaires, nous avons été surpris, mais pas dans le bon sens cette fois, de votre réaction à ce moment-là, ayant senti de votre part, une forme de déploration alors que cette évolution était rendue juste et nécessaire dans un contexte inflationniste.

Il est bien que vous relayiez cette fois, sans le moindre état d'âme, le versement de cette prime exceptionnelle, étendue aux agents de la fonction publique par décret et qui restait soumise à l'approbation des collectivités territoriales.

Les questions de salaires ne doivent pas en effet être à géométrie variable selon le budget qui en assure les évolutions. On ne peut pas d'un côté militer généralement et généreusement pour les hausses de salaire et les déplorer lorsqu'on est le payeur. Cette prime de fin d'année que nous saluons bien évidemment, comme cela a été dit, c'est une forme de reconnaissance, ne doit pas freiner le travail de

fond avec les organisations syndicales pour donner des perspectives de carrière, en particulier aux agents des catégories B et C. Je vous remercie de votre attention.

Mme LA MAIRE : Christophe LIME.

M. LIME : Je voulais intervenir par rapport à Monsieur FAGAUT. *A priori*, vous donnez aussi la prime au Département, donc je pense que vous achetez aussi la paix sociale au Département. On achète la paix sociale à la Région, donc on achète la paix sociale partout et je suis assez d'accord avec vous. Oui, on achète une paix sociale quand on augmente les salaires, oui, c'est vrai. Mais c'est vrai que ce n'est pas fait suffisamment et qu'aujourd'hui, on a des salaires à l'intérieur de la fonction publique qui nous posent un certain nombre de difficultés d'attractivité des métiers. On a, je parle sous couvert des RH, 90 postes qui ne sont absolument pas pourvus. Absolument pas pourvus ! Ce n'est même pas du *turnover*. Ça veut dire qu'on a des gens qui ne viennent plus et qui ne postulent plus sur la fonction publique. À Grand Besançon Métropole, on a aujourd'hui des postes de plombier à 1 300 € net. 1 300 € net, des plombiers aujourd'hui, vous pouvez toujours publier les postes tous les matins, tous les soirs, la nuit, 24h/24, il n'y aura personne dessus. Ça veut dire qu'on a un vrai problème d'attractivité. Maintenant, pour répondre à votre question, j'aime bien quand l'État décide d'octroyer généreusement une prime. Vous savez, c'est comme la tournée au bar. J'arrive, je dis : « Tournée générale » et je me retourne vers mon voisin en disant : « C'est toi qui paies. » Moi, je suis très content de « Tournée générale. » Mais oui, mais c'est ça la difficulté ! Ça veut dire qu'il faut aller jusqu'au bout. Vous avez raison, il faut payer jusqu'au bout. Ça veut dire que quand l'État décide d'une mesure, il l'assume sur son intégralité et il revalorise la DGF par rapport à ça. C'est aussi simple que ça. C'est-à-dire que quand on annonce un certain nombre de mesures, je pense que globalement, vous avez raison, il faut continuer les négociations à l'intérieur de nos trois collectivités, le CCAS, Grand Besançon et Ville de Besançon, parce qu'on essaie d'avoir une harmonisation à l'intérieur de ces trois structures, ce qui n'est pas toujours si simple que ça. Ça a été dit tout à l'heure par rapport au CCAS avec les difficultés qu'a le CCAS, comme tous les CCAS en France. C'est-à-dire que quand on décide d'augmenter les indemnités, les salaires sur un certain nombre de choses, il faut aussi qu'on les assume au titre des évolutions.

Je terminerai simplement, parce que j'ai quand même noté depuis le début qu'on parle en disant : « Il faut faire plus. » Il faut une école supplémentaire à Planoise. Il faut une extension des parcours culturels. Il faut des stationnements gratuits pour le midi, etc. Il faut diminuer les droits de terrasses et les augmentations de salaire, il faut aller plus loin. Pour moi, pas de souci. C'est Monsieur +, Monsieur +, Monsieur +. Sauf qu'il faudra qu'on voie sur les augmentations au niveau des impôts. C'est bien d'avoir des dépenses supplémentaires, mais il faut aussi un certain nombre de recettes supplémentaires. Parce qu'une école supplémentaire à Planoise, c'est 10 à 15 M€. Ce n'est pas une rigolade. Ce n'est pas de petites sommes qu'on est en train de discuter. Donc je pense qu'à un moment, il faudra aussi que vous assumiez toutes les dépenses supplémentaires que vous pouvez avoir avec des recettes supplémentaires. Donc j'ose espérer que vous proposerez des augmentations d'impôt qui soient conséquentes auprès de l'ensemble de nos usagers et l'ensemble des citoyens, que ce soit de Grand Besançon Métropole ou ceux de la Ville de Besançon.

Mme LA MAIRE : Très bien. Merci.
Elise AEBISCHER.

Mme AEBISCHER : Monsieur FAGAUT, s'il vous plaît, arrêtez d'agiter comme ça l'épouvantail. On aurait pu être tous satisfaits ici, élus présents, de ce geste de reconnaissance pour les 1 934 agents qui vont pouvoir toucher cette prime pouvoir d'achat. C'est une bonne nouvelle pour nos agents. Non seulement on annonce une prime exceptionnelle, mais en plus, on annonce, ce soir, la pérennisation des montants qui sont alloués pour justement faire de nouvelles mesures salariales pour nos agents de nos collectivités territoriales. Je trouve qu'il n'y a pas de piège. On vous l'annonce pour 2023, mais en même temps, on pérennise et on annonce plutôt de bonnes nouvelles pour les années à venir. Pour l'instant, je ne préfigure pas effectivement des décisions qui vont être prises dans le cadre du dialogue social. Aujourd'hui, les syndicats ont des analyses plutôt différentes sur est-ce qu'il faut aller vers du régime indemnitaire, est-ce qu'il faut aller vers des Tickets-restaurant, etc. Ce sont des pistes qui sont mises sur la table. En ce moment, il y a un travail de simulation qui est fait par rapport à l'enveloppe qu'on a citée pour voir effectivement quelles sont nos priorités pour nos agents, mais ça ne se fera pas au détriment. C'est de l'argent en plus.

Vous avez cité l'avancement des carrières. Mais je rappelle aussi que nous avons voté dans cette assemblée les lignes directrices de gestion qui justement marquent la politique en matière de

ressources humaines d'avancement des carrières, et qui fixent un certain nombre de choses, notamment un quota de 30 % d'accès au dernier grade dans chaque cadre d'emploi. Ce sont des mesures qu'on ne remet pas du tout en cause, déjà parce qu'elles ont été prises de manière plus ou moins contractuelle avec les organisations syndicales dans le cadre du dialogue social, mais aussi dans cette assemblée, donc réjouissons-nous. Après effectivement, dans le Débat d'Orientation Budgétaire, on va connaître comme chaque année : « Vous dépensez trop en matière de ressources humaines. » Aujourd'hui, on a une mesure exceptionnelle qu'on propose de pérenniser pour la suite. C'est du positif pour nos agents. On ne sait pas encore quelle forme prendra la suite. Mais j'aurais aimé qu'on ait de manière consensuelle applaudi cette avancée pour nos agents.

Mme LA MAIRE : Merci. Je dis aussi que si on regarde très clairement ce qui nous arrive aujourd'hui, c'est que nous mettons en place... En fait, ça fait plus de 30 ans qu'il n'y avait pas eu une telle avancée aussi importante à la Ville de Besançon. Je tiens à le dire quand même parce que c'est important et il faut le dire. Et depuis 30 ans, ce n'est pas Carine MICHEL, excuse-moi Carine, mais je crois que tu étais un peu petite à ce moment-là.

Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Merci. Mais à quel moment on remet en cause cette prime ?

Un INTERVENANT : Vous ne l'avez pas votée.

M. FAGAUT : Elle n'est encore pas passée au vote. Mais là, on va la voter. Alors c'est un petit peu grotesque ce que je vous ai évoqué. La DM est globale. Elle n'est pas simplement sur un sujet ou sur une ligne budgétaire. Évidemment qu'on va la voter. On a dit quoi tout à l'heure ? On a dit qu'elle était intéressante et qu'elle était engageante. Et c'est normal et légitime que je vous pose la question aujourd'hui. Vous, en tant qu'adjointe en charge des RH, pour savoir, si derrière, il n'y avait pas un risque dans le cadre des échanges et du débat avec les organisations syndicales sur le cadre de revalorisation et des avancées de carrière. C'est normal qu'on vous pose la question.

Christophe LIME, quand vous évoquez le Monsieur +, le Monsieur +, ça, c'est votre refrain. Ça fait 25 ans que vous le martelez à longueur de journée ici en Conseil Municipal et ça s'use un petit peu, et je vais vous dire pourquoi. Parce qu'aujourd'hui, inévitablement, on aurait fait des choses complètement différentes, et ça, vous le savez, vous le savez très bien, tout naturellement, le Parc à chiens, ça, ce n'est pas quelque chose qu'on aurait fait. Je vais vous donner des petits exemples comme ça. Quand on inverse le sens de circulation d'un sens et dans l'autre rue du Clos Munier, ça, on ne le fait pas.

M. LIME : Grand Besançon Métropole.

M. FAGAUT : Grand Besançon Métropole, mais c'est quand même aussi de l'argent public. La place de la Bascule, les erreurs qui ont été commises, ça on ne le fait pas.

M. LIME : Grand Besançon Métropole.

M. FAGAUT : Grand Besançon Métropole. Moi, de l'argent public, je vous en trouve. Je vous en trouve tout naturellement. On va en parler tout à l'heure, les Vaïtes. On en parlera tout à l'heure du dossier. Il y a des choses qu'on n'aurait pas faites comme ça, donc on pourra y revenir.

Donc ne venez pas nous dire « le toujours plus, le toujours plus », parce qu'aujourd'hui, on vous apporte des éléments où on aurait fait complètement différent de vous. Complètement différent de vous ! Donc ce n'est pas le toujours plus, toujours plus, toujours plus. C'est démago de parler comme ça.

Mme LA MAIRE : Bien. Enfin, je trouve qu'on s'éloigne du fond, mais on est sur la forme, ça, c'est sûr. Je vous propose de soumettre au vote ce dossier qui, franchement, nous réjouit tous, j'en suis absolument persuadée. Et vraiment, je sais aussi combien d'ailleurs, il nous permet de reposer un certain nombre de bases en matière de dialogue social parce qu'à cette occasion-là, nous avons eu l'occasion de reparler de ce qui peut être prioritaire pour les organismes syndicaux. C'est extrêmement intéressant parce qu'on regarde justement la vraie vie, celle de nos agents, et de pouvoir discuter de ce qui pour eux est essentiel. Donc on reviendra là-dessus parce que c'est de ça dont il va être question désormais quant à l'avenir de cette enveloppe qui est désormais structurelle. Je vous propose donc de voter. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Merci beaucoup.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la mise en œuvre de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans les conditions définies ci-dessus au profit des fonctionnaires, contractuels de droit public et assistants maternels.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

15 - Actualisation de la liste des emplois permanents - Ville de Besançon - Création d'un emploi d'Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives et recalibrage d'un emploi d'adjoint technique en technicien (gestionnaire énergie) à la Direction de la Maîtrise de l'Énergie

Mme LA MAIRE : Maintenant le dossier 15. Je soumetts au vote. Je pense qu'il n'y a pas de commentaires. Il n'y a pas d'abstention. Pas de contre. Contre ? Abstention. Très bien.

A l'unanimité des suffrages exprimés, (10 abstentions), le Conseil Municipal :

- autorise la création d'un emploi d'éducateur territorial des activités physiques et sportives au sein de la Direction des Sports,
- autorise la création d'un emploi de technicien et la suppression d'un emploi d'adjoint technique à la Direction de la Maîtrise de l'Énergie,
- adopte l'actualisation de la liste des emplois permanents pour tenir compte de l'ensemble de ces créations intervenant sur le budget principal,
- autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Ville de Besançon, dans le cadre de la législation en vigueur et en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés,

Pour : 45

Contre : 0

Abstentions : 10

Conseiller intéressé : 0

16 - Revalorisation de la rémunération d'agents contractuels en contrat à durée indéterminée

Mme LA MAIRE : Le 16 concernant la revalorisation de la rémunération d'agents contractuels en contrat à durée indéterminée. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- définit, dans les conditions énoncées dans le rapport, la rémunération afférente à l'emploi de surveillante de bassin qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné à compter du 1^{er} novembre 2023,
- définit, dans les conditions énoncées dans le rapport, la rémunération afférente à l'emploi d'agent d'entretien qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné à compter du 1^{er} novembre 2023,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer les avenants aux contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

17 - Renouvellement de la convention de partenariat avec la structure de restauration Les Tables d'Uzel

Mme Claudine CAULET (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Le 17 concernant la restauration des tables d'Uzel. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention de partenariat avec Les Tables d'Uzel,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

18 - Intercommunalité - Transfert de compétence pour la gestion du Parc des Expositions et des Congrès de Micropolis - Modification des statuts de GBM

Mme LA MAIRE : 18 concernant Micropolis, modification des statuts. Est-ce qu'il y a des commentaires ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la modification de l'article 6.2 des statuts de GBM par l'ajout d'une compétence supplémentaire intitulée « Construction ou aménagement, entretien, gestion et animation du Parc des Expositions et des Congrès de Micropolis ».

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

19 - Vie étudiante - Subvention à l'association « Les Josettes Bisontines » - Lutte contre la précarité alimentaire étudiante

Mme LA MAIRE : La subvention à l'association « Les Josettes ». Nathan SOURISSEAU.

M. SOURISSEAU : On a parlé tout à l'heure, au moment des discussions sur le CCAS, des enjeux de précarité. On a parlé aussi des échanges sur les ressources humaines.

Pour ma part, je vais revenir sur ces questions-là, mais en ce qui concerne le public jeune et en particulier étudiant. Je suis ravi de vous présenter ce rapport qui me tient à cœur. Nous connaissons toutes et tous ici l'importance des étudiants et de l'écosystème universitaire qui l'accompagne pour la vitalité de notre Ville. Sur tous les champs où nous pouvons le faire dans notre collectivité, les acteurs du territoire agissent main dans la main pour améliorer les conditions d'études et de vie étudiante, avec par exemple la rénovation du campus de la Bouloie ou encore l'ouverture toute récente, vous l'avez vu dans la presse, de la résidence du CROUS La Comtoise. Notre travail, celui de nos services et celui de nos partenaires paient. Il est même reconnu dans les classements nationaux, je l'évoquais encore tout à l'heure.

Si nous savons heureusement nous réjouir de toutes ces avancées, nous savons aussi malheureusement les difficultés que connaissent certains de nos étudiants. J'ai déjà eu l'occasion d'évoquer à plusieurs reprises au sein de cette assemblée, la précarité qui touche de nombreux jeunes de notre territoire et singulièrement notre population étudiante. Besançon étant aussi une ville très étudiante, forcément, cela se voit très fortement. Besançon n'est pas la seule ville de France à subir cette détresse. Le problème est national.

Les organisations étudiantes le disent, les aides apportées par le Gouvernement ont bien été revalorisées, c'est vrai, mais bien en dessous de l'augmentation du coût de la vie, de l'inflation. Tous les postes de dépenses sont touchés, alimentation, logement, hygiène, vêtements, transports, chauffage. Cela engendre un effet dramatique de renoncement par exemple aux soins médicaux pour des raisons financières, quand bien même les besoins en santé physique ou mentale augmentent.

À l'échelle locale et particulièrement à Besançon, des associations et leurs bénévoles se mobilisent pour combler ce qu'on peut qualifier de trou dans la raquette laissé par les échelons supérieurs. Ici, les associations qui accompagnent les étudiants, c'est d'abord la BAF, particulièrement sur le campus de la Bouloie, au travers de l'AGORAé présente dans le (Li)VE, le nouveau lieu de vie étudiante que notre collectivité a par ailleurs soutenu. Mais c'est donc aussi « Les Josettes bisontines » qui est une association qui s'est créée pendant le Covid 19, cette période qui a mis en lumière une précarité étudiante profonde et largement répandue. Pour autant, cette précarité ne s'est pas arrêtée au Covid, malheureusement. Cette association « Les Josettes » accompagne surtout les étudiants du campus du centre-ville en délivrant nourriture, vêtements ou encore matériels hygiéniques.

Le coût de la vie étudiante à Besançon ne cesse d'augmenter. C'est +6 % en un an, cette année, et un chiffre qui impressionne, c'est plus +25 % depuis 2017. Connaissez-vous le coût moyen mensuel de la vie étudiante dans notre Ville en 2017 ? C'était 768 €. Maintenant, c'est 1 078 € par mois pour les étudiants. On voit bien l'augmentation et pourtant, les revenus des étudiants bisontins ou de leurs parents n'ont pas augmenté autant pendant la période, même si on prend en compte l'inflation.

Parce qu'ayant la volonté de répondre au mieux à cette véritable crise de la précarité étudiante – je pèse mes mots – la Ville et le Grand Besançon se doivent d'accompagner ces associations. C'est ce que nous faisons ce soir au travers de cette proposition de subvention aux « Josettes bisontines », association caritative qui manque cruellement de moyens pour répondre à l'afflux de demandes auxquelles elle fait face.

Nous agissons donc au mieux avec les moyens qui sont les nôtres, mais pour que cette précarité de la jeunesse qui s'accroît cesse, pour que nous n'ayons plus à voir par exemple de longues files lors des distributions alimentaires, au risque de me répéter, j'invite l'État également à agir sur les causes de cette grande précarité. Nous ne pouvons laisser une partie des jeunes, notre avenir, ne pas manger à leur faim ou ne pas pouvoir se chauffer dans un pays au PIB de plus de 2 700 Mds€. Je crois qu'on sera d'accord pour dire, d'ailleurs tout comme le candidat MACRON en 2017, que c'est tout bonnement inadmissible. En conclusion, si cette subvention est indispensable par ce soutien, qui j'espère sera voté, ayons conscience que nous mettons un sparadrap sur une blessure qui est malheureusement bien plus large. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Très bien. Merci beaucoup. S'il n'y a pas de commentaires, je propose de soumettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Encore merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 000 € à l'association « Les Josettes Bisontines » pour ses actions de redistribution en faveur du public étudiant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

20 - Dérogations au repos dominical des salariés du commerce

Mme LA MAIRE : Maintenant, concernant la dérogation au repos dominical, y a-t-il des commentaires ? Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Juste un commentaire pour dire qu'on n'a pas été vigilants collectivement sur cette dérogation dominicale. Pourquoi ? Parce que cette année, en 2023, nous avons cinq dimanches sur le mois de décembre, dont le 31 décembre et le 31 décembre 2023 ne fait pas partie des dérogations dominicales, notamment pour les métiers de bouche, ce qui est un vrai souci aujourd'hui pour eux. Parce que vous avez nombre de traiteurs, restaurateurs et autres qui normalement devraient être fermés un jour où ils travaillent fortement parce que le 31 décembre ne fait pas partie de cette liste.

Sur 2024, et c'est bien sûr l'objet de notre vote de ce soir, cinq dimanche aussi en 2024, dont le dimanche 29 décembre, soit 48 heures avant le réveillon du 31. Et on sait ô combien les métiers de bouche sont impactés par ce moment-là. Donc j'attire votre attention. Je ne sais pas si c'est plus opportun d'ouvrir le 29.

En tout cas le 31 cette année, je peux vous dire que oui, parce que j'ai été interpellé par les métiers de bouche. Donc je pense qu'il faut quand même qu'on se pose aujourd'hui cette question fortement sur ce rapport. Puisque nous avons six dimanches qui ouvrent, les quatre premiers dimanches de décembre, le premier dimanche des soldes d'hiver et le premier dimanche des soldes de printemps, si je ne dis pas de bêtise. Je n'ai pas les dates exactes en tête. On a fait une erreur collective et je pense qu'il faut peut-être ne pas la recommettre sur 2024 parce que le 29 décembre 2024 peut être aussi un dimanche important pour nos restaurateurs et je crois qu'il n'est pas dedans.

Mme LA MAIRE : Très bien. Je propose, s'il n'y a pas d'autres commentaires, de soumettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? 12 votes contre. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Je vous remercie.

A la majorité (12 contre), le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le nombre de dérogations d'ouvertures dominicales.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 43

Contre : 12

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

21 - Animations commerciales - Aide d'une subvention à l'association RECIDEV pour le Marché de Noël 2023

Mme LA MAIRE : Le dossier n° 21 concernant le marché de Noël 2023.

Est-ce qu'il y a des commentaires ? Frédérique BAEHR.

Mme BAEHR : J'avais prévu de présenter le rapport qui a pour objet l'attribution d'une subvention à l'association RECIDEV pour l'organisation de son marché solidaire de Noël qui est cette année exceptionnellement installé sur le parking Saint-Jacques puisqu'on l'a vu tout à l'heure, la place de la Révolution est inexploitable. Nous en avons fait l'inauguration hier soir. Il fermera ses portes le 17 décembre. Depuis plus de 23 ans, ce marché est le point d'orgue des activités de RECIDEV, car il constitue une plateforme lui permettant de communiquer sur ses projets et surtout, de récolter des fonds. Il regroupe une soixantaine de bénévoles et près de 40 associations.

Nous proposons d'attribuer une subvention de 16 000 € à RECIDEV, 16 000 € qui correspondent à la demande de l'association.

Je profite de ce rapport pour élargir un peu mon propos, car je souhaite remercier toutes les associations, les commerçants et les nombreux bénévoles qui œuvrent pour animer notre Ville en cette fin d'année. Les deux premiers week-ends de notre marché de Noël de Granvelle ont été exceptionnels au niveau de la fréquentation. La marche qualitative lancée par l'office du commerce depuis 2022 continue sa progression et les exposants sont très satisfaits. Pour preuve les nombreuses demandes que reçoit l'OCAB, l'Office du commerce, quotidiennement d'acteurs privés ou associatifs qui désirent promouvoir leurs produits ou leurs actions sur notre marché de Noël.

Les artistes et les artisans locaux sont également mis à l'honneur à travers des concerts, des déambulations, le décor et le marché des artisans. Partout dans notre Ville fleurissent des projets qui contribuent à la rendre plus attractive, et je tiens donc ici à remercier chaleureusement tous ceux qui y contribuent. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci.

Karima ROCHDI.

Mme ROCHDI : Madame la Maire, chers collègues. En un temps où le monde semble parfois sombre, complexe au point d'en devenir incompréhensible, il est doublement important de célébrer les périodes qui font briller nos cœurs, qui apportent tout simplement du bonheur. Au-delà de la dimension familiale de Noël, les marchés de Noël dans leur diversité, tels que le marché solidaire organisé par RECIDEV, ou le marché multiculturel organisé par l'association Miroirs du Monde à Planoise, ont pris une place essentielle dans toutes les communes de France. J'en profite pour encourager les Bisontines, les Bisontins et au-delà à les visiter. Les idées de cadeaux n'y manquent pas, toujours pour de bonnes causes. N'oublions pas aussi nos commerçants traditionnels, trop souvent délaissés au profit des commandes sur internet. La pérennité de ces commerces est souvent liée à une activité soutenue pendant cette période de l'année.

Reste le marché de Noël, cette année place Granvelle, dont le moins que l'on puisse dire est qu'il suscite bien des commentaires, et pas toujours des plus obligeants, en particulier sur les réseaux sociaux. Je déplore que les animations de Noël dans notre Ville soient devenues un sujet majeur de polémique qui contribue une fois encore à offrir une image dévaluée de Besançon, à tort ou à raison, et qui souffre de la comparaison avec ce qui se fait dans des villes voisines.

Madame la Maire, ne pourrait-on pas dans une perspective 2024, pour rompre avec cette fatalité de la querelle, dans un esprit de trêve et d'union, mettre en place une Commission spécifique d'élus qui rassemblerait toutes les composantes de la majorité et des oppositions, et qui préparerait de manière positive, consensuelle, les festivités de l'année prochaine, en lien bien sûr avec tous les partenaires impliqués, en prenant en compte les critiques positives et négatives qui viennent chaque année ?

Je crois que c'est le type d'initiative qui amènerait de la sérénité, adaptée à la recherche de communion propre à cette période de l'année, celle des fêtes, et ce, dans l'intérêt général de notre Ville.

Je vous remercie Madame la Maire, chers collègues, de votre attention et souhaite ainsi aux Bisontines et Bisontins, de belles fêtes. Que la magie de Noël illumine les cœurs. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup.
Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Je ne vais pas venir forcément sur le marché de Noël en tant que tel. Vous connaissez un peu l'ambition qui est la nôtre autour du marché de Noël. Je pense qu'aujourd'hui, la Ville de Besançon mérite en tout cas davantage d'engagements à l'égard de l'OCAB qui aujourd'hui porte l'ensemble de ces manifestations-là. Je pense qu'on devrait, en termes de moyens, venir, Christophe LIME, désolé, c'est un petit peu plus, mais oui, aujourd'hui, quand on est sur un mois quasiment d'événements, et de périodes de Noël, je pense qu'on peut y mettre un peu plus de moyens pour venir davantage donner d'illuminations au sens philosophique et général de la Ville de Besançon. C'est sur un autre sujet que je voudrais m'arrêter, et qui m'a interpellé et je ne suis pas le seul. Et je pense que la préfecture a dû certainement vous donner son aval et son accord dans le cadre de la sécurisation du marché de Noël à Granvelle. Parce que je trouve qu'en pleine période de plan Vigipirate renforcé, on a des zones vulnérables. Quand je suis allé à plusieurs reprises sur le marché de Noël, on a deux vigiles de part et d'autre qui regardent les sacs. Par contre, il y a certains endroits où je trouve que nous sommes vulnérables avec des canisses qui sont posées. Il n'y a pas de blocs de béton posés pour empêcher éventuellement des voitures béliers de venir. Le risque zéro n'existe pas. On connaît aujourd'hui la situation dans laquelle nous sommes sur le territoire national. Et je me devais de vous interpellier par rapport à ça. Certainement que la préfecture a dû donner son aval sur l'organisation et sur la structuration de l'événement et sa sécurisation. Mais en tout cas, ça m'a interpellé quand j'y suis allé, et pour avoir rencontré aussi des personnes qui sont un peu plus averties que moi dans le domaine, ça les a aussi interpellées. C'est pour ça que je vous questionne ce soir et qu'on soit davantage, à mon avis, vigilants dans la sécurisation de cet espace qui aujourd'hui est un endroit très vulnérable.

Mme LA MAIRE : Frédérique BAEHR.

Mme BAEHR : Pour vous répondre, effectivement le marché de Noël est clos et que c'est un ERP, un établissement recevant du public, tout a été fait dans les règles. Il y a eu une Commission de sécurité qui est passée pour vérifier le site.

Mme LA MAIRE : On ne va pas revenir sur le fait que la préfecture est avec nous en permanence. Et quand la préfecture est avec nous, c'est qu'elle est aussi avec la police nationale et l'ensemble de tous ceux qui s'occupent de notre sécurité. Puisque vous êtes tous d'accord pour dire qu'on a de très jolis marchés, nous invitons tout le monde à aller les visiter, non seulement les commerçants, mais aussi les artisans. Puisque c'est aussi l'expression et le temps de l'artisanat aussi, et je dois saluer la production locale que nous avons. Parce que c'est ça aussi qui est en train de se faire, c'est la transformation des marchés vers quelque chose qui est de plus en plus de qualité et de proximité, et ça correspond bien à l'identité de notre Ville. Ce que je constate, c'est peut-être difficile de le dire pour les uns et les autres, mais je le dis, c'est qu'il y a de plus en plus de personnes qui fréquentent le marché, et de plus en plus de personnes qui cherchent à rester de plus en plus longtemps dans ces marchés. Donc on peut être contents de la dynamique que l'on voit d'année en année se nourrir d'une nouvelle notoriété qui a été mise en place depuis le Covid. Je vous propose de soumettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 16 000 € à RECIDEV.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

22 - Animations commerciales - Aide aux associations pour le Noël des Chaprais et le marché des Beaux-Arts

Mme LA MAIRE : Sur le rapport n° 22, j'imagine qu'il n'y aura pas d'autres commentaires puisque nous sommes cette fois sur le marché de Chaprais et le marché des Beaux-Arts. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur :

- l'attribution d'une subvention de 5 000 € à l'association « Commerce et Artisanat aux Chaprais »,
- l'attribution d'une subvention de 3 500 € à l'association des commerçants du marché des Beaux-Arts.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

23 - Soutien aux Congrès - Aide aux organisateurs - Septième répartition 2023

Mmes Frédérique BAEHR (1), Pascale BILLEREY (1), Karine DENIS-LAMIT (1), Anne VIGNOT (2) et MM. Jean-Emmanuel LAFARGE (1), Yannick POUJET (1) et Anthony POULIN (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Concernant le soutien aux Congrès, aide aux organisateurs, est-ce qu'il y a des commentaires ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 500 € à l'Université de Franche-Comté, dans le cadre du séminaire « Workshop New developments in games and social choice ».

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 9

24 - Action Cœur de Ville - Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) - Avenant n°4 : Action Cœur de Ville 2

Mme LA MAIRE : Concernant l'avenant Action Cœur de Ville, une présentation de Frédérique BAEHR.

Mme BAEHR : Merci Madame la Maire. Cette délibération a pour objet la validation de la candidature de notre Ville au programme Action Cœur de Ville 2. En 2018, la Ville de Besançon a été lauréate de l'appel à projets national Action Cœur de Ville. Ce dernier avait pour objectif de renforcer l'attractivité et le développement économique des centres-villes. La durée était fixée à cinq ans et au total, ce sont 234 villes qui ont été retenues. Ce programme se développait autour de cinq axes qui avaient été identifiés pour apporter des réponses opérationnelles à la dynamisation des centres-villes en France :

- Le premier axe tournait autour d'une offre attractive de l'habitat, passant par la réhabilitation et la restructuration,
- Le deuxième axe devait favoriser un développement économique et commercial équilibré,
- Le troisième, développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions,
- Le quatrième, mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine,
- Le dernier axe, fournir l'accès aux services publics, à l'offre culturelle et aux loisirs.

L'avenant a été signé en 2019 et la création d'une ORT (Opération de revitalisation du territoire), sorte de boîte à outils liée au programme, nous a permis d'étendre le périmètre à la ville de Saint-Vit en 2020. Ce programme inclusif et partenarial permet de valoriser tous les projets inscrits dans le périmètre défini et répondant aux cinq axes que je viens de vous détailler. Je ne citerai que quelques exemples déjà réalisés ou en cours, mais vous trouverez tout le détail dans le tableau lié à la délibération.

Je citerai simplement :

- La rénovation du 8 rue Bersot qui est en cours, ainsi que la rénovation d'immeubles situés à d'autres endroits de la Boucle,
- L'installation des points d'apport volontaire enterrés,
- La modification complète de la signalétique en centre-ville,
- La requalification d'espaces publics tels que la place de Lattre de Tassigny ou la végétalisation de la place de la Révolution,
- Le travail sur la logistique urbaine dont la charte est en cours d'élaboration.

En 2021, le Président MACRON a annoncé la reconduction du dispositif pour une durée de trois ans (2023-2026), afin de permettre aux territoires de poursuivre leur développement.

Suite aux grands changements qui ont eu lieu entre 2018 et 2023, je citerai la crise sanitaire, l'accélération du changement climatique, les mutations de certains types de commerce, il est proposé aux collectivités non seulement d'amplifier les thématiques d'Action Cœur de Ville 1, mais également d'enrichir le programme en faisant de la transition écologique le fil conducteur, et de favoriser un aménagement urbain cohérent en amorçant des actions ou une réflexion sur les quartiers de gares, ainsi que les entrées de villes.

Pour y répondre, il est proposé de modifier le périmètre pour la Ville de Besançon – que vous avez en annexe – et de l'étendre aux abords des gares Viotte et de la Mouillère, et à l'entrée de ville que constitue la rue de Dole. Cette ouverture donne davantage de cohérence aux actions et au périmètre, dans la mesure où on ne peut pas penser un centre-ville sans ses quartiers, ses abords, son territoire. Nous devons créer des connexions, de la fonctionnalité, faire fonctionner l'urbain comme un système. Notre volonté de faire reste intacte. C'est pourquoi nous vous proposons de voter cet acte 2 d'Action Cœur de Ville. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des commentaires ? Pas de commentaire. Je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur l'avenant n° 4 à la convention pluriannuelle d'Action Cœur de Ville – Opération de Valorisation du Territoire,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 4 d'Action Cœur de Ville – Opération de Valorisation du Territoire annexé au rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

25 - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du Cœur de Ville de Besançon - Attribution d'aides

Mme LA MAIRE : Le dossier n° 25, l'OPAH-RU.
Est-ce qu'il y a des commentaires ? Je vous en prie.

Mme DENIS-LAMIT : Je vous remercie. Je voulais juste souligner qu'en date du 3 novembre 2022, on avait fait la demande d'avoir un bilan de l'Action Cœur de Ville et qu'un an après, on n'a toujours rien.

Mme BAEHR : Vous avez un bilan dans le dossier de candidature Action Cœur de Ville 2, sous forme de tableau avec ce qui est fait, ce qui est en cours, ce qui n'a pas été réalisé. Est-ce que vous parlez des dossiers d'aide ? Les aides concernent le secteur qu'on appelle l'OPAH-RU (l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de restauration urbaine) est un périmètre inclus dans le périmètre Cœur de Ville, mais qui est un périmètre un peu plus opérationnel et qui n'a pas la même temporalité que le programme Cœur de Ville, c'est-à-dire que l'OPAH-RU court jusqu'en 2025. Nous avons remarqué qu'effectivement, il y avait des aides qui n'étaient jamais demandées. Il y en avait d'autres qui avaient plus de sens, surtout au regard de ce qui se passe au niveau du coût de l'énergie. Donc nous sommes en train de faire une refonte de cette liste des aides. Cette liste vous sera proposée au prochain Conseil Municipal avec un bilan sur les dossiers, mais que vous voyez passer à chaque fois en Commission ou en Conseil Municipal. Donc au prochain Conseil Municipal, on vous soumettra la liste des aides. Il y en a qui ont été enlevées et il y en a une ou deux qui apparaîtront en supplément.

Mme LA MAIRE : Tout ceci présenté aux Commissions de toute façon.

Mme DENIS-LAMIT : L'objectif d'avoir un bilan, c'était justement par rapport à ce qu'on s'était dit en Commission. C'est qu'on a l'impression que ça fonctionne un peu moyen entre les demandes qui ne sont pas faites, qui devraient être faites, qui seraient bonnes d'être faites. C'est vrai que l'interrogation était là. Est-ce que le programme tel qu'il est aujourd'hui est pertinent ou pas ? On ne le sait pas parce qu'on n'a pas de recul. Donc c'était vraiment sur ce sujet-là et pour pouvoir faire un point et améliorer ce qui doit être amélioré.

Mme BAEHR : Encore une fois, il faut faire une différence entre le programme Cœur de Ville, qui englobe une grosse partie du centre-ville, et ce périmètre opérationnel dans lequel s'appliquent les aides incitatives et le permis de louer. Et il y a une temporalité différente puisque, lui, court jusqu'en 2025. Donc là, on ne renouvelle pas l'OPAH-RU. L'OPAH-RU reste ce qu'il est. On avait effectivement pensé bouger aussi les limites, mais l'État ne souhaite pas qu'on touche pour l'instant le périmètre OPAH-RU.

On refond la liste des aides parce qu'effectivement les aides qui sont les plus sollicitées – et on le comprend en cette période de post-Covid – ce sont les aides d'aménagement extérieur. Donc on souhaiterait également que les propriétaires se saisissent des aides sur l'isolation thermique, par exemple, qui ont déjà un sens. Après, cela reste des aides incitatives. Donc pour essayer de redonner une dynamique au dispositif, on travaille également sur une com un peu plus musclée qu'on mettra en place début 2024 également.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup pour ces précisions et surtout, n'hésitez pas en Commission de redemander que vous puissiez avoir tous les éléments pour analyser cette dynamique-là.

Je vous propose de soumettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une aide financière en faveur de la modernisation des logements privés du cœur de ville, pour un montant prévisionnel de 3 000 €, au titre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU), dans les conditions définies dans la délibération.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

26 - Accord-cadre de réinsertion professionnelle en faveur des personnes éloignées de l'emploi de Grand Besançon Métropole pour la valorisation et l'entretien des parcs, jardins et espaces publics, espaces verts, naturels, forestiers - Autorisation de signature

Mme LA MAIRE : Le dossier n° 26, est-ce qu'il y a des commentaires. Sinon, je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre relatif aux lots :

- n°1 « valorisation du patrimoine bâti vernaculaire et ses abords » avec API 25 pour un montant maximum annuel de 160 000 € HT,
- n°3 « entretien des espaces verts publics, cimetières, berges du doubs » avec CDEI Chantiers Départementaux pour l'Emploi et l'Insertion pour un montant maximum annuel de 100 000 € HT.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

27 - Forêts communales - Programme et destination des coupes de bois - Programme des travaux de gestion forestière - Année 2024

Mme LA MAIRE : Concernant le dossier n° 27, les forêts communales, est-ce qu'il y a des commentaires ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le programme de coupes et le programme de travaux de gestion forestière 2024,
- autorise le cas échéant, Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout contrat, toutes pièces afférentes aux différents modes de vente.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

28 - Acquisition à M. et Mme TISSOT de deux parcelles situées chemin d'Avanne à Velotte dans le cadre de l'Association Foncière Pastorale

Mme LA MAIRE : Concernant le dossier n° 28, la foncière pastorale, est-ce qu'il y a des commentaires ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur l'acquisition à M. et Mme TISSOT de deux parcelles situées chemin d'Avanne à Velotte dans le cadre de l'Association Foncière Pastorale aux conditions énoncées dans le rapport,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié correspondant.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

29 - Lotissement d'activités économiques Madeleine Brès - Cession du dernier lot commercialisable à Grand Besançon Métropole

Mme LA MAIRE : Le rapport n° 29, est-ce qu'il y a des commentaires ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur la cession à Grand Besançon Métropole d'une emprise d'environ 5 498 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section MY numéro 298, constituant le dernier lot commercialisable du lotissement Madeleine Brès, aux conditions énoncées dans le rapport,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié correspondant.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

30 - Eco-quartier des Vaïtes - Compte-rendu annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2022

Mme LA MAIRE : Le dossier n° 30, est-ce qu'il y a des commentaires ?
Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Merci. Évidemment qu'on va avoir des commentaires sur l'écoquartier des Vaïtes et sur ce compte rendu annuel de la collectivité. L'objectif de ce rapport est de proposer au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu au 31 décembre 2022 de la concession d'aménagement confiée à la SPL depuis 2014 pour conduire l'opération des Vaïtes sous une forme que vous avez voulu abandonner en 2021. Vous conviendrez que c'est un peu irréaliste, surréaliste, et j'ai envie de vous dire même sans aucun intérêt. Parce que nous, l'important est ailleurs.

Depuis plus de deux ans, vous conduisez de nouvelles études sur la base du projet que vous avez arrêté en 2021 sans que soit présenté en Conseil Municipal un rapport détaillé de l'impact de vos nouveaux choix urbanistiques sur le budget de l'opération, sur la nouvelle contribution municipale et sur le calendrier, mais j'irais peut-être même plus loin, sur les contraintes juridiques que cela pourrait imposer.

Toutefois, afin de nous préparer à avaler la douloureuse, parce que c'est comme ça que nous le lisons dans la page 13, vous nous annoncez que la contribution municipale sera substantiellement augmentée, tout en indiquant au CRAC par exemple, que la contribution de la Ville au parc de mobilité devrait augmenter de 8 M€, en précisant que le dimensionnement, le montage financier et le montage juridique de ce centre restent à préciser. Tout ça pour nous dire qu'en vérité vous ne savez pas où vous allez.

Au lieu de vous acharner à conduire une vaste opération de construction de 600 logements sur des terrains maraîchers, nous devrions avoir plutôt comme objectif – et on vous l'a déjà dit ici – de réduire de nouveau substantiellement le programme de constructions neuves, tout en limitant la contribution du budget municipal à l'équilibre de l'opération, et en prenant mieux en compte les arguments que nous pouvons vous faire. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, lorsque l'on vous présente notre projet Terra Vesontio

qu'on avait évoqué ici, alors certains se sont amusés à y mettre un budget, ce qu'ils ont pu essayer de faire ici était un peu hasardeux, mais on avait une logique de logements modérés s'intégrant dans le paysage, une logique de mise en avant du maraîchage local, une logique pédagogique et environnementale avec des espaces dédiés, mais surtout pour conserver ce poumon vert.

La baisse du nombre de logements construits pourrait facilement être compensée en faisant comme vous le dites, et là-dessus je partage, la ville sur la ville, avec la reconquête de friches urbaines publiques très bien situées dans un tissu urbain, et ne nécessitant pas de création à la charge de la ville d'infrastructures lourdes type voirie, réseaux divers ou écoles. Et je vais vous donner quelques sites que vous connaissez certainement : L'ancien site de la CTB où aujourd'hui on a fait un parc à chiens à 70 000 € ; l'ancien site du Jardin botanique place Leclerc ; l'ancien site des pompiers en face de la cité Canot où aujourd'hui, il y a la cité universitaire provisoire ; l'ancien site de la DDT, chemin du Roussillon, derrière la rue Xavier Marmier et enfin, l'ancien immeuble du bureau de la Région, en bas du chemin de Bregille. C'est tout ça qui devrait nous amener aujourd'hui à être débattu, et non d'un compte rendu annuel sur les Vaïtes ou une opération que vous avez décidé de ne pas reconduire.

J'ai même envie de vous dire le fond de ma pensée sur le projet des Vaïtes.

En fait, je pense que vous avez un peu peur de l'obstacle. Pourquoi ? Parce que c'est le caillou dans votre chaussure depuis le début de ce mandat et on touche là l'inefficacité de votre engagement politique sur deux ans au regard de ces dossiers. Parce qu'aujourd'hui, vous avez soi-disant réorienté le projet et il n'y a rien, rien sur ce compte rendu annuel de l'année 2022. Et surtout, on a les impacts financiers qui sont clairement annoncés dans ce CRAC. Un à hauteur de 8 M€, un autre annoncé à hauteur de 6 M€ et tout ça, encore une fois, à la page 13. J'aurais presque même pu vous poser aussi la question, qu'en est-il de l'école Tristan Bernard ? École Tristan Bernard qui ici avait été débattue sur un projet à hauteur de 11 ou 12 M€, je crois.

Donc pour nous, il est important de pouvoir débattre au sein de ce nouveau projet que vous avez réorienté en 2021. Et vous nous présentez un compte rendu annuel sur les Vaïtes sans aucun élément nouveau alors que ça fait deux ans que vous avez arrêté le projet.

Mme LA MAIRE : Aurélien LAROPPE.

M. LAROPPE : Bonsoir à tous. Effectivement, c'était des propos très complets. Je vais essayer de revenir point par point sur ce qui a été évoqué. Le premier point que vous évoquez, c'est que vous êtes d'accord avec nous sur le fait qu'il faut remettre du logement à cet endroit et qu'il faut justement préserver d'une part les terres maraîchères, les espaces paysagers qui sont importants, et c'est exactement ce qu'on a fait dans la délibération de septembre 2021.

On vient justement de travailler que sur les espaces qui sont déjà anthropisés, que sur des espaces sur lesquels la voirie est accessible, donc ce que vous évoquez sur le fait qu'il faut redévelopper de la voirie pour le coup est inexact, et à proximité du tram et le tram est déjà là. Donc d'un point de vue infrastructures, c'est le premier point que vous évoquez, on ne redéveloppe rien de nouveau puisqu'on s'appuie sur l'infrastructure existante. Ça, c'est le premier point qui est évoqué.

Ensuite, vous évoquez deux points sur les finances et l'évolution du CRAC.

Pourquoi on reste sur ce CRAC ? Parce que sinon, il faut recréer une ZAC. Recréer une ZAC, ça coûterait de l'argent à la collectivité, donc on change le projet, mais on reste dans le même périmètre pour développer ce nouveau projet. C'est quand même un point important parce que c'est une économie substantielle pour la collectivité. Sinon, on aurait pu dire : « On met tout par terre et on recommence », mais recréer la ZAC, ça coûte des études, etc., donc on vient faire une économie sur ce point.

Deuxième point sur le parc de mobilité, on a mis un chiffre puisque le CRAC, quand on donne un CRAC et quand on met les éléments de prévision, on se doit de le faire sincère. C'est toute la difficulté de l'exercice. Donc on a mis un chiffre de 8 M€ qui est hypothétique et qui est compliqué à mettre en œuvre. Puisque comme c'est écrit dans le document, en toute transparence, en toute sincérité justement, les 8 M€, on ne sait pas comment ils vont être financés derrière, mais c'est exactement la même question qui s'est posée sur Saint-Jacques le mois dernier dans le Conseil Municipal sur le CRAC et l'équilibrage du bilan. C'est-à-dire que ces 8 M€, on prévoit de revendre les places de parking aux habitants qui vivront là-bas et donc de récupérer cette somme. C'est donc de l'argent qui ne coûtera pas à terme à la collectivité, mais pour l'instant, c'est simplement une prévision. C'est pour ça qu'on l'écrit de cette manière.

Ensuite, il y a un rééquilibrage de 6 M€. Effectivement, le programme est revu à la baisse. Il y a une charge foncière qui reste la même, on produit moins de logements, donc ça coûte plus à la collectivité, mais pour ça – et c'est une chose que vous partagez puisque vous l'avez dit vous-même –, ça permet de protéger des terrains maraîchers, ça permet aussi de protéger des espaces verts et également tout

ce qui est en appui le long de la colline des Bicquey, donc de préserver un environnement qui est important pour les familles.

Cet environnement important pour les familles est important parce que dans le rapport sur l'éducation, et dans le document juste avant c'est évoqué, on voit qu'on a une perte du nombre d'enfants sur notre territoire qui en l'espace de sept ans a diminué de plus de 20 %. C'est extrêmement important et si on veut que les familles restent sur notre territoire, il faut effectivement qu'on propose un projet de qualité. Ça, c'est les points techniques.

Ensuite, vous évoquez un point effectivement hautement politique sur la vision urbanistique de notre Ville et comment on va répondre à cette vision urbanistique.

Vous évoquez plusieurs dossiers sur lesquels il serait pertinent de construire à d'autres endroits. J'y reviendrai point par point, mais ce que je veux évoquer par-là, c'est qu'on a besoin de tous ces dossiers et en plus, on a besoin des Vaîtes pour répondre aux besoins des familles. On est en pleine crise du logement. Ça a été évoqué juste avant par Gilles SPICHER. On a des prix du logement qui ont explosé sur ces dernières années. On a un besoin de production qui est important et le site des Vaîtes propose justement aux habitants d'habiter d'une part près de la nature et d'être à quelques minutes à pied du centre-ville. C'est ce en quoi le site est extrêmement intéressant. Donc sur ce point, on n'a pas du tout peur de l'obstacle. Au contraire, on vient travailler sur tous les sujets que vous avez évoqués plus le sujet des Vaîtes.

Et aujourd'hui, le PLH qui sera voté, mais qui a été pré-voté récemment à l'Agglomération et que vous avez voté, donne une production de logements sur Besançon de 450 logements. Et vous me montrerez, quand bien même tous les sites que vous avez cités, comment produire 450 logements sur la Ville de Besançon sans produire sur les Vaîtes. Je suis bien entendu ouvert à la discussion pour qu'on regarde ensemble, mais pour ma part, ça fait quatre ans que je travaille sur le dossier, je n'ai pas encore trouvé de solution sans construire sur la partie à l'est de Besançon, en l'occurrence les Vaîtes.

Sur les points que vous évoquez sur les autres dossiers, le site CTB, on lance justement une étude urbaine sur ce site pour potentiellement y prévoir du logement à terme, donc c'est quelque chose qui est en cours.

Sur le site du Jardin botanique, il y a une AMI, donc un appel à manifestation d'intérêt qui va sortir d'ici la fin de l'année. Donc tout ce que vous évoquez, on est dans les clous.

Sur la cité Canot, ça a d'ailleurs été voté au dernier Conseil Municipal, donc je pensais que ça avait été vu par l'ensemble des élus, mais on a justement réenglobé dans le périmètre de Saint-Jacques cette cité Canot pour prévoir également un aménagement urbain. Sur la partie Xavier Marmier que vous évoquez, c'est également le cas. Il y a des projets qui sont en cours à développer. Sur l'ancien immeuble de la Région, il y a également un rapprochement qui a été fait et il y a des projets en cours de développement au pied de Bregille. Donc on a vraiment une stratégie foncière et une stratégie de logements qui est prévue sur la Ville de Besançon et on essaie d'exploiter tous les terrains qui sont possibles à exploiter, sans aller en extension urbaine.

Je me permets d'aller un peu plus loin sur le raisonnement. Tous les projets qui ne se feront pas sur la Ville de Besançon se feront ailleurs sur le territoire, de préférence, je l'espère, sur le Grand Besançon Métropole, mais peut-être ailleurs. Et je pense justement que c'est le rôle de la collectivité de produire sur notre territoire, de produire de bons logements à proximité des aménités pour faire en sorte de contrecarrer les problématiques financières d'aujourd'hui que peuvent avoir les étudiants d'être à proximité de l'université, que peuvent avoir les jeunes ménages d'être à proximité de leur travail et des écoles, plutôt que d'aller construire un peu plus loin et souvent d'ailleurs, sur des terres qui sont maraîchères ou agricoles. C'est la raison pour laquelle, d'un point de vue politique, on n'a pas peur de l'obstacle sur les Vaîtes, et on continue à travailler sur ce dossier pour le finaliser.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup pour ces éléments.
Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Qu'on se comprenne bien sur le sens de mon intervention. Les Vaîtes, pour notre part, évidemment qu'on doit y trouver du logement, mais certainement pas à la hauteur que vous l'imaginez, vous, aujourd'hui. Parce qu'on a un projet plus global qu'on avait imaginé, donc à aucun moment vous ne m'avez entendu dire qu'il ne faut pas construire pleinement sur les Vaîtes. Il faut construire, certainement pas à la hauteur des 600 logements que vous évoquez.

Par contre, derrière, ce n'est pas là le sens de mon intervention. C'est qu'aujourd'hui, vous nous présentez un compte rendu annuel sur les Vaîtes qui n'intègre pas la réorientation politique que vous avez menée depuis septembre 2021 sur ce dossier-là. Donc le CRAC, il n'est pas à la hauteur des enjeux politiques que vous avez réorientés en septembre il y a deux ans en arrière puisqu'on ne voit rien dedans. Je m'attendais à voir que sur l'année 2022, les études que vous aviez pu initier, diligenter,

lancer, on allait avoir des éléments. Rien. Rien du tout. Donc je ne suis pas certain que la CRAC soit effectivement sincère au regard de votre réorientation politique du projet. Première chose.

Deuxième chose, les enjeux financiers. Ils nous interpellent et vous en avez convenu. Vous n'abordez pas l'école Tristan Bernard. C'est ça aujourd'hui qu'on peut dénoncer dans le cadre de ce compte rendu. Rien n'apparaît.

Après, sur les éléments que vous avez évoqués, notamment refaire la ville sur la ville, bien sûr qu'on le partage, sur ces friches urbaines que l'on peut connaître, c'est tard. C'est très tard. Ça fait déjà trois ans et demi que le mandat est lancé. Ça fait déjà des années aussi que certains élus sont en place ici, et vous êtes seulement dans les perspectives de négociation avec certaines collectivités, je pense à la Région notamment, et on ne voit rien sortir et rien venir. Et on sait le temps qu'il faut au moment où on lance l'opération et au moment où derrière elle est réalisée. Il se passe au moins quatre ou cinq ans si tout va bien et s'il n'y a pas de problèmes particuliers. Et aujourd'hui, on sait très bien que Besançon souffre du logement et en tout cas de perspectives de construction.

Quand on voit aujourd'hui, quand on discute avec le bâtiment sur les perspectives qu'ils ont sur 2024 et 2025, ils sont aussi inquiets, donc ça vient un peu corroborer ce que je viens d'évoquer dans le retard pris sur ces projets d'aménagement des friches et de la ville sur la ville.

Et puis vous avez ouvert une porte, et je vous pose la question, sur est-ce que ça nécessite une nouvelle consultation publique dans le cadre de ce nouveau projet ?

Deuxièmement, puisque vous avez parlé de Saint-Jacques, où en sommes-nous des négociations avec Vinci, notamment sur la sortie de Vinci du projet ? Parce que je ne suis pas certain qu'ils quittent le projet Saint-Jacques simplement pour nos beaux yeux.

Mme LA MAIRE : Aurélien.

M. LAROPPE : Réintégrer la réorientation politique, on l'a fait. La question de la sincérité, on pourrait en discuter autant que vous voulez, mais en tout cas, je le pense. On l'a fait puisqu'on réintègre justement 6 M€ en plus pour dire que le projet a changé et que ce n'est plus le même projet que ce qu'il y avait avant. Il y a 8 M€ sur le parking et 6 M€ sur l'autre pan.

Ensuite, sur la partie de l'école Tristan Bernard. Sur le projet qui a été voté en septembre 2021, il y a justement la création d'une nouvelle école qui est prévue sur le site des Vaîtes. Ça a toujours été extrêmement clair. Ça a été expliqué en septembre 2021. Ce qui voulait dire effectivement qu'on se passait du bâtiment de Tristan Bernard. Par contre, à long terme justement, ça veut dire qu'on pourrait revenir travailler sur le site de Tristan Bernard pour un autre équipement, pour du logement ou autre chose. Donc on anticipe aussi ces éléments pour, comme vous le disiez, avoir une perspective et aller le plus vite possible dans cette reconstruction.

Ensuite, vous dites que CTB, Jardin botanique, etc., tous les exemples que vous avez cités, ça aurait pu avancer plus vite. Là, on peut croire une personne ou l'autre sur parole. C'est compliqué de contrecarrer ça, mais je vais juste quand même vous dire une chose. Sur 2024, 2025, 2026 sur Besançon, il n'y aura jamais eu autant de projets qui vont sortir, d'appels à projets et de manifestations pour du développement de logements, depuis une trentaine d'années. Je ne peux rien vous dire de plus. C'est factuel. C'est les chiffres qu'on arrive à faire émerger et c'est ce qui est en train de se développer.

Je tiens quand même à rappeler que la municipalité est arrivée, on l'oublie un peu rapidement, mais en début de Covid en 2020 où tous les projets ont été à l'arrêt. Ensuite, les projets ont repris, des projets comme Vauban, des projets comme Viotte, donc ces projets ont pris du retard et ça a pu décaler les autres. Mais on a toujours été extrêmement proactifs sur les sujets de développement de logements. Puisque d'une part, on n'avait pas anticipé la crise du logement, ce serait quand même prétentieux de notre part, mais on avait constaté une chose, c'est que le prix du logement sur Besançon explosait et on s'était dit à ce moment-là : « Pour que le prix du logement ne continue pas à exploser, on va essayer de produire pour essayer de lisser. » Cette anticipation nous permet, en pleine crise du logement sur les années qui suivent, justement d'avoir une offre qui soit extrêmement importante sur la Ville pour contrecarrer ces éléments.

Vous l'évoquez vous-même. Vous dites : « On souffre de logements », c'est vos termes à l'instant, « sur la Ville de Besançon. » D'autre part, vous nous dites : « Il faut produire moins aux Vaîtes. » Mais déjà, donnez-nous un nombre pour être tout à fait transparent. Combien vous auriez produit aux Vaîtes ? Et le delta que vous n'auriez pas produit par rapport à nous, vous l'auriez mis où ? C'est une question que je vous pose.

Enfin, vous évoquez également la consultation publique. Sur l'ancien projet qui a abouti en septembre 2021, on a mis en place, je ne vais pas revenir dessus, un GEEC, une consultation publique.

On a travaillé justement avec les habitants et c'est à partir de ça qu'on a construit le projet, et on continuera à travailler dans ce sens-là.

Enfin, et c'est dommage parce que le dossier est passé la semaine dernière, mais concernant les négociations sur Saint-Jacques avec Vinci, effectivement il y a des éléments qui vous seront apportés en début d'année prochaine justement sur ce sujet, et on vous donnera tous les éléments une fois que les documents auront été signés, en toute transparence au Conseil Municipal.

Mme LA MAIRE : Merci.
Nicolas BODIN.

M. BODIN : Monsieur FAGAUT, pendant la campagne, vous avez effectivement parlé de Terra Vesontio. Moi, je n'avais jamais compris en lisant vos documents quel était finalement l'objectif en termes de production de logements qui était réellement annoncé ou espéré. Vous avez été d'une grande discrétion sur ce sujet-là. Et lorsque vous citez les différentes friches, toutes ces friches-là, y compris lors du mandat précédent, que ce soit la CTB, la place Leclerc, les pompiers, etc., étaient déjà potentiellement à l'étude. Et il est normal que l'élus à l'urbanisme vous réponde qu'actuellement, il travaille déjà et sur Saint-Jacques, et sur les Hauts du Chazal, et sur Vauban, et sur les Vaïtes, et sur Viotte, parce qu'on ne peut pas ouvrir tous les dossiers potentiellement en parallèle, donc il y a un phasage. Mais les sujets dont vous parlez, les friches, ne représentent pas les 600 logements potentiellement à faire aux Vaïtes. Donc si on ne réalise pas les Vaïtes, si on tire un trait également sur les 600 logements comme vous le proposez, il est évident que ces 600 logements ne permettront pas de répondre aux objectifs du PLH sur lesquels la Ville de Besançon pour l'instant a plutôt du mal à répondre parce qu'on a des phénomènes qui s'accroissent, à la fois celui du vieillissement de la population, celui du desserrement, celui de la population étudiante qui continue à augmenter depuis une dizaine d'années, et également de la loi ZAN, c'est-à-dire la manière de produire du logement de manière différente. Donc il est pour moi impossible de ne pas réaliser des centaines de logements sur l'écoquartier des Vaïtes parce qu'autrement, la Ville de Besançon ne sera pas capable de répondre à la demande. Ça veut dire qu'on accepterait que les gens aillent habiter en première, en deuxième, en troisième couronne, y compris au-delà même du seul Grand Besançon Métropole.

Donc j'aimerais bien également que vous précisiez quels étaient vos attentes ou vos espoirs sur Terra Vesontio parce que je ne vois pas comment vous pouvez vous passer de ce quartier-là alors même que tout a été prévu. C'est-à-dire qu'on nous reproche souvent de construire du logement et d'apporter les équipements après. L'équipement majeur, c'est celui du tramway, et il a été prévu en amont justement pour desservir ce futur quartier. Donc ce serait vraiment un gâchis financier qu'il n'y ait pas de logements aux Vaïtes alors même que le tramway est le transport en commun qui était le plus gros projet économique sur notre territoire (250 M€) ne desserve pas de logements. Donc je ne comprends pas votre stratégie et où vous souhaitez aller.

Mme LA MAIRE : Merci.
Monsieur BAILLY.

M. BAILLY : Je voulais rectifier. Tout d'abord, Monsieur BODIN, vous avez interprété les propos de Monsieur FAGAUT. On n'a jamais dit que l'on construirait zéro logement aux Vaïtes. On n'a jamais dit ça.

M. BODIN : *(Intervention inaudible, hors micro).*

Mme LA MAIRE : Je vais relayer. Chut, chut, chut ! Pardon, pardon.

M. BAILLY : Je suis en train de parler.

Mme LA MAIRE : Je vous écoute, mais je n'entendais plus ce que vous étiez de dire, donc je demande qu'on puisse vous entendre.

M. BAILLY : Premier point, les Vaïtes, on n'a jamais dit « zéro logement ». Deuxième point, il y a d'autres solutions, il y a d'autres pistes aussi qui ne sont pas explorées. On n'a pas parlé des dents creuses. Les dents creuses, c'est un sujet aussi sur Besançon. On peut en parler. Ce sont des opportunités de création de logements. J'ai déjà parlé de la surélévation. Est-ce que vous avez essayé d'envisager une création de logements par surélévation ? Est-ce que des études ont déjà été menées

sur la Ville de Besançon à ce sujet-là ? Je pose la question. Il y a des solutions. Manifestement, il y a des solutions. Il suffit de les étudier et d'avoir la volonté de les étudier.

Mme LA MAIRE : Sur la surélévation quand même, ça mérite quelques éléments. Parce que ce n'est pas comme si vous n'étiez pas au courant que dès qu'on installe un bâtiment, on a quelques mécontents, et que plus on monte, plus le mécontentement – et je le comprends, je le comprends – que ça impacte très, très fortement. Donc ça s'étudie et puis on pourrait en discuter. Mais on en rediscutera puisqu'on reviendra sur tous les projets urbains. Je relaie du coup ce que j'ai pu entendre. Si toutefois vous construisez aux Vaïtes, combien de logements vous proposeriez aux Vaïtes ? Eh bien non, vous ne pouvez pas !

M. FAGAUT : (*Intervention inaudible, hors micro*).

Mme LA MAIRE : Allez, ça suffit.

M. FAGAUT : On débat sereinement là.

Mme LA MAIRE : Non, non, pas sereinement du tout. Il est 20 h 30. Monsieur ALEM, s'il vous plaît.

M. ALEM : Je vois qu'il y a quand même un petit malaise. On voit bien que ce projet, Terra Vesontio, c'est ça ? Le fait de mettre quelque chose en latin, je ne suis pas sûr que ça rende la chose extrêmement fertile effectivement. Bref. La vraie question que je me pose par rapport à ça, par rapport à ce projet-là et par rapport aux Vaïtes, c'est qu'il faut revenir sur le fond encore une fois. Et le fond, ça a été dit, c'est la question du logement et la question de la fuite d'une partie de la population bisontine de Besançon.

Encore une fois, la construction aux Vaïtes, comme la construction ailleurs, on est tous persuadés, on sait tous que ça aura des conséquences et que ce n'est pas la solution, la panacée à tous les problèmes. Mais encore une fois, lorsque l'on a une prise de position politique qui est celle mise en avant par une partie de l'opposition sur l'opposition justement au fait de construire aux Vaïtes, il faut qu'on en assume les conséquences jusqu'au bout. Et pour l'instant, on se retrouve dans une situation où d'un côté on dit : « Il ne faut pas construire par là. » OK, très bien, mais de l'autre côté, on ne met pas en avant ce qu'on voudrait mettre comme constructions pour justement avoir ce chiffre-là.

Si j'étais un peu provocateur, je pourrais presque dire qu'on est dans une posture un peu décroissante d'un certain point de vue, mais je n'irai pas jusque-là parce que je n'aime pas être provocateur. Mais vraiment, très, très sérieusement et très, très concrètement, c'est un débat vraiment important la question de l'urbanisme et du logement, parce que c'est à partir de ça, ça a été déjà dit plusieurs fois, mais le logement, les charges, etc., c'est quand même le premier poste de dépense des ménages français. C'est extrêmement compliqué pour une bonne partie de la population.

Je prends souvent mon exemple personnel, mais je commence à vouloir m'installer. Acheter une maison ou un appartement, c'est extrêmement compliqué actuellement sur Besançon de le faire. C'est même quasiment impossible de le faire, donc il faut vraiment qu'on réfléchisse à comment est-ce qu'on peut mettre en place ces éléments-là. Et je pense, ça a été dit également, que les constructions aux Vaïtes de 600 logements permettront ça. On peut ne pas construire aux Vaïtes, mais alors il faut préciser son projet et comment on compense ces logements qui ne sont pas construits.

Mme LA MAIRE : Merci.
Christophe LIME.

M. LIME : Bien entendu, je partage ce qu'a dit Hasni. Simplement compléter sur le fait de dire que vous avez raison, la problématique du logement est une vraie problématique au niveau national. Ça s'écroule partout. Les permis de construire sont en train de s'écrouler. Le logement social est en train de s'écrouler. Mais je dis s'écrouler d'une façon générale, ce qui pose de vrais problèmes d'accès au logement d'une grande partie de la population, y compris peut-être des problématiques d'emploi à l'intérieur des travaux publics, des maçonneries, y compris de second œuvre. Donc à un moment, je pense qu'il ne faut pas être en opposition sur un certain nombre de points, mais la difficulté qu'il y a, c'est où on va le faire. C'est ça la question. C'est pour ça qu'on insiste un petit peu sur le fait de dire : « Combien vous allez faire aux Vaïtes ? » Pourquoi ? Parce que vous le savez, il faut mettre des chiffres derrière.

Vous parlez de nouveaux habitats, y compris à l'intérieur de nos villes, y compris de ce qui se passe autour. Vous m'avez déjà vu intervenir au niveau de Grand Besançon Métropole en disant que nous

n'avons pas suffisamment donné d'informations à notre population sur le fait de dire que demain, le ZAN va amener à ce qu'on faisait comme ça, on va le faire comme ça. Voilà. Sauf que quand on l'a dit, tout le monde est à peu près d'accord, mais où on le fait ? Aurélien le sait très bien. Chaque fois qu'il y a une construction qui se fait sur Besançon ou dans les villages d'à côté, j'entends beaucoup de gens qui disent : « Oui, c'est bien, mais pas chez moi, pas à côté de chez moi. » Oui quand on a une maison et qu'on a un bâtiment, ne serait-ce que de trois ou quatre étages qui vient juste à côté, ça pose un certain nombre de difficultés.

Donc on est aujourd'hui confrontés à cette situation avec un accès au logement qui devient de plus en plus compliqué. C'est pour ça que le Pinel au 1^{er} janvier 2024 va être modifié sur Besançon. Et un des arguments qu'avaient développé les opposants sur les Vaïtes, c'était de dire qu'il n'y avait pas de problème de logement sur Besançon, et c'est un des éléments qui a amené à ce que le tribunal mette en difficulté la première partie.

Et Monsieur FAGAUT, vous avez raison, il faut du temps pour pouvoir construire.

Et le problème de retard qu'on a pris sur les Vaïtes sur la première opération, on le paie aujourd'hui. On le paie aujourd'hui, comme sur certaines autres opérations avec une tension extrêmement importante, et une tension qui est en train de devenir sur la location. Discutez avec les opérateurs immobiliers aujourd'hui, lorsqu'une location est mise en place sur Besançon sur une annonce, dans les heures qui suivent, il y a des dizaines de personnes qui sont dessus, quelle que soit la catégorie d'appartement, du plus petit au plus grand. Ça veut dire qu'il faut construire très vite sur un paquet d'endroits. Et il n'y a pas d'opposition à ce que vous avez dit et les Vaïtes parce qu'il faudra en faire partout. Partout où c'est possible, partout il faudra les lancer.

Je me rappelle quand même la campagne électorale où il me semble vous avoir entendu dire, Monsieur FAGAUT, qu'on bétonnait un peu la ville. J'ai même entendu : « BODIN, bétonneur. » Je le dis comme ça parce qu'il y a un moment, on oublie un certain nombre de choses. Sauf que « BODIN, bétonneur », si vous regardez bien, le nombre de logements qu'on a faits sur le dernier mandat était en dessous du PLH qu'on avait voté. Ça veut dire que quand à la fin du mandat, on dit « BODIN, bétonneur »... Non, non, mais je le dis comme ça parce que ce n'est pas si simple que ça à vivre, parce qu'il portait aussi une responsabilité qu'on avait mise ensemble. Je vous le dis comme ça Monsieur FAGAUT. On n'est que 10 par rapport à 40, les vieux. Il y a 30 nouveaux dans le Conseil Municipal de la nouvelle majorité, ce qui a amené un vrai renouvellement sur un certain nombre de choses, mais on assume.

Ça veut dire que demain, si on veut revenir aux mêmes politiques qu'on va voter la semaine prochaine à Grand Besançon Métropole, la semaine prochaine, on vote un nouveau PLH, pratiquement avec 500 logements, environ 476 par an sur Besançon, eh bien Monsieur FAGAUT, très franchement, dans les cinq ans qui viennent, vous nous direz où il faut les faire, les 476.

Je pense que c'est un bel exercice parce que c'est un vrai exercice, y compris de positionnement politique, sur un certain nombre de choses sur lesquelles il va falloir qu'on s'engage. Et je peux vous assurer que ça va mettre quelques mécontentements ici, mais aussi sur Grand Besançon Métropole. Parce que quand vous regardez bien, c'est quand même un peu compliqué demain la petite maison avec 10 ares autour de la petite maison. Je ne suis pas sûr que notre population soit prête aujourd'hui à reprendre, y compris dans sa propre logique, le fait demain de ne plus avoir une petite maison avec sept, huit ares autour. Si on vote le PLH la semaine prochaine, c'est fini ça. C'est fini. Je ne suis pas sûr que notre population ait bien assimilé ça, y compris dans nos villages autour.

Et je pense que l'exemple de ce qui est en train de se passer, il me semble bien, à Saône, est un exemple significatif des contraintes qu'on va tous avoir dans nos collectivités dès qu'on va commencer à monter quelques étages, que ce soit un ou deux sur les communes extérieures, voire sept ou huit chez nous, parce qu'à un moment, il faudra peut-être le faire aussi. C'est pour ça qu'on est un petit peu réticents sur des déconstructions de bâtiments, parce que je pense que dans 10 ans, on regrettera peut-être les déconstructions qu'on a faites parce qu'il faudra refaire les mêmes, peut-être pas aux mêmes endroits, mais pas très, très loin.

Mme LA MAIRE : Très bien. Aurélien, tu veux apporter des éléments.

M. LAROPPE : Il y a deux points intéressants qui ont été évoqués. Le premier point, c'est la question de la surélévation. Le deuxième point, c'est la question des dents creuses. Je ne vais pas revenir sur la question de l'acceptation des habitants. Ça, je pense que c'est le rôle de chacun de le faire, et on a de nombreux dossiers récents dans la presse qui vont dans ce sens-là.

Sur la question de la surélévation, ces éléments sont travaillés justement dans le plan local d'urbanisme intercommunal qu'on est en train de mettre en place, c'est de faire en sorte que quand il y a des projets

qui sortent, structurellement, ils soient pensés pour accueillir un petit peu plus haut, donc ça va dans le sens de ce que vous évoquez.

Vous nous dites qu'il faut construire en dents creuses. Je vous le dis très sincèrement, je vous mets au défi de trouver une dent creuse sur Besançon qu'on ne connaît pas et sur laquelle on n'a pas prévu de faire un projet ou sur laquelle il n'y a pas de projet destiné. Et même plus globalement, à l'heure actuelle en pleine construction du PLUi, il n'y a aucune dent creuse qui n'est pas ciblée sur l'ensemble de Grand Besançon Métropole sur les 68 communes. On les connaît toutes parfaitement. On a tous les plans. Les services travaillent quotidiennement, et je le fais également en partenariat avec les Maires de l'Agglomération pour cibler les dents creuses.

Et je vous le rappelle, en juin 2023, on a proposé un PADD qui est passé à l'Agglomération dans lequel on structure notre construction. Rang n° 1 réhabilitation, rang n° 2 dents creuses, rang n° 3 extensif. On est exactement en train de le faire. On peut vous transmettre tous les documents si vous le souhaitez. Il n'y a aucun problème. Donc on sait parfaitement où sont les dents creuses. On sait parfaitement quelle production on peut mettre sur chaque dent creuse au logement près à l'heure actuelle. On est en train de travailler avec tous les Maires sur ce sujet et ce travail nous permet justement de protéger des espaces agricoles et des espaces naturels, des forêts sur d'autres communes de l'Agglomération, pour structurer notre projet de logement et ça, c'est extrêmement important. Vraiment, vous pouvez nous dire : « Il faut construire en dents creuses », mais donnez-nous un exemple sur lequel on n'a pas structuré nos documents d'urbanisme dans ce sens-là, et vraiment, si on en a oublié une, on l'ajoutera à nos documents d'urbanisme. Je m'y engage.

Mme LA MAIRE : Très bien Merci. Juste peut-être un élément pour dire ce qui nous importe. Je vous invite, quand vous êtes invités d'ailleurs, à venir à nos réunions quand nous invitons tous les promoteurs pour découvrir l'ensemble de nos ambitions urbaines sur Besançon.

J'en profite pour dire que ça faisait plusieurs décennies que nous n'avions pas ouvert autant de chantiers urbains sur notre territoire. Ça a été dit, salué. Maintenant, l'enjeu, c'est que ça arrive après le Covid, et au moment où nous vivons une crise qui est quand même exceptionnelle, et l'objectif c'est bien de démontrer que c'est à Besançon que la construction de la ville sur elle-même... parce qu'on parle des dents creuses, mais comme tu le disais, on va aussi sur les zones déjà artificialisées.

Saint-Jacques, c'est déjà un milieu urbain qui se réinvente. Grette-Brulard, c'est un milieu urbain qui se réinvente. Et le nouveau projet des Vaîtes est un projet qui est particulièrement centré sur des zones qui étaient déjà viabilisées.

Ça, c'est quelque chose qui est essentiel. C'est montrer qu'on est bien dans une ligne que tout le monde a pu entendre et comprendre s'ils ont lu les documents. Et j'aurais presque envie de dire une petite provocation aussi. C'est que moi, j'ai entendu certains collectifs dans certains villages environnants qui s'étaient opposés à des collectifs, des constructions qui ne se faisaient pas loin de chez eux et qui ont été déboutés. Mais voilà, c'est la preuve que ce n'est pas simple de construire dans les dents creuses. Je tenais à le dire.

Donc je vous propose maintenant de soumettre au vote ce dossier. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Très bien. Merci beaucoup.

A l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions), le Conseil Municipal approuve le présent CRAC et son bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2022 présentant des dépenses et des recettes équilibrées pour l'opération d'aménagement de la ZAC des Vaîtes de 25 562 K€ HT.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 45

Contre : 0

Abstentions : 10

Conseiller intéressé : 0

31 - Mise à disposition de services de Grand Besançon Métropole à la Ville de Besançon suite au transfert de personnels de la compétence Voirie

Mme LA MAIRE : Je vous propose de passer au dossier 31, compétence Voirie. Est-ce qu'il y a des commentaires ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur la mise à disposition de services de Grand Besançon Métropole à la Ville de Besançon suite au transfert de personnels de la compétence Voirie,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

32 - Convention relative à l'attribution d'un fonds de concours de la Ville de Besançon à Grand Besançon Métropole dans le cadre des travaux de voirie

Mme LA MAIRE : Concernant toujours les voiries, est-ce qu'il y a des commentaires ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la convention relative à l'attribution d'un fonds de concours de la Ville de Besançon à Grand Besançon Métropole dans le cadre des travaux de voirie,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

33 - Intercommunalité - Adoption des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif pour l'année 2022

Mme LA MAIRE : 33 concernant l'eau potable, prendre connaissance du dossier. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Merci sur la prise de connaissance.

Le Conseil Municipal prend connaissance des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif de la Ville de Besançon pour l'année 2022.

34 - Contrat de Ville - Appel à projets 2023 - Dernière programmation

Mme Sadia GHARET (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Sur le Contrat de Ville, dernière programmation, est-ce qu'il y a des commentaires ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve pour chacun des volets, la dernière programmation de l'appel à projets 2023 du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole telle que présentée pour un montant total de 9 000 € pour la Ville de Besançon,
- à autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer les avenants annexés au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

35 - Transition énergétique - Installation d'un réseau géothermique sur le secteur Granvelle - Demandes de subventions

Mme LA MAIRE : Concernant le dossier sur la géothermie, est-ce qu'il y a des commentaires ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de l'ADEME et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

36 - Lutte contre la précarité énergétique - Fonds local d'aide aux petits travaux d'amélioration du logement - Création d'un groupement de commandes avec Grand Besançon Métropole

Mme LA MAIRE : Concernant le dossier sur la lutte contre la précarité énergétique. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur la constitution du groupement de commandes,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

37 - Besançon, territoire zéro exclusion énergétique - Projet démonstrateur - Signature de la convention

Mme LA MAIRE : Le dossier 37, Annaïck CHAUVET.

Mme CHAUVET : On a parlé beaucoup de problématiques du logement. Je ne vais vous parler ni de construction ni de déconstruction, mais de rénovation énergétique puisque la Ville de Besançon est donc devenue depuis le mois de septembre 2023 « Territoire zéro exclusion énergétique ». Ça signifie pour notre Ville que pendant trois ans, au travers du SLIME, du Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie, nous allons pouvoir aider des propriétaires occupants, les plus modestes, du quartier de Palente-Cras-Orchamps à entreprendre, à financer et à réaliser la rénovation énergétique durable de leur logement. C'est une aide supplémentaire que vraiment la Ville attendait depuis longtemps de pouvoir porter à ces personnes qui sont en situation de précarité énergétique.

La précarité énergétique apparaît lorsqu'une part importante du budget d'un ménage est consacrée à la consommation énergétique, principalement au chauffage, et qu'il faut malheureusement choisir entre faire ses courses quotidiennes et régler ses factures. Cela donne vraiment lieu à des situations très difficiles.

Sur le quartier de Palente-Cras-Orchamps, il y a 18 % de la population qui est touchée par la précarité énergétique contre environ 15 % en moyenne sur la Ville de Besançon. Ce taux élevé s'explique en partie du fait de l'âge des logements puisque près de deux tiers des logements dans ce quartier ont été construits avant 1975, c'est donc avant les premières réglementations thermiques. Le quartier s'est en effet construit au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et il y a une forte affluence de maisons castors. Ce sont des maisons qui étaient construites en autoconstruction.

Avec l'importance de la hausse du prix de l'énergie, nous estimons à peu près qu'entre 140 à 180 logements pourraient rentrer dans ce programme de rénovation sur le quartier. On l'a vu aussi à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de l'affaire Lip, le quartier a montré vraiment sa vitalité grâce notamment au tissu associatif. C'est donc aussi une excellente opportunité pour proposer une démarche de rénovation énergétique des logements avec une ambition écologique et évidemment, une ambition sociale également.

Grâce au dispositif « Territoires zéro exclusion énergétique », nous allons accueillir dès le mois de janvier une chargée de mission dans l'équipe du SLIME. Elle se consacrera exclusivement au projet sur Palente-Cras-Orchamps. Le collectif « Stop exclusion énergétique » met également à disposition du territoire de la formation gratuite pour un accompagnement sociotechnique aux ménages, aussi bien pour les opérateurs que pour les bénévoles, selon leur degré d'implication.

Ce dispositif va aussi amener un financement complémentaire aux opérateurs de l'habitat qui seront en charge d'accompagner les ménages pour qu'ils puissent vraiment faire un travail complet, un travail de qualité. Cela va être une bonne opportunité de développement pour nos opérateurs, Julienne Javel et Soliha.

Évidemment, nous attendons aussi de nombreuses retombées en termes d'amélioration du cadre de vie, mais aussi pour nos artisans et nos entreprises locales en termes économiques.

Pour commencer, je vous invite sur le quartier de Palente-Cras-Orchamps à une balade thermographique. Ce sera le 13 décembre à 18 h 30. On se donne rendez-vous place des Tilleuls pour découvrir les performances énergétiques d'habitations sur le quartier de Palente-Cras-Orchamps. Merci.

Mme LA MAIRE : Hasni ALEM.

M. ALEM : Pour aller dans le sens de ce qui vient d'être dit, c'est effectivement important, cette question de la précarité énergétique. Je fais des permanences toutes les deux semaines dans le quartier d'Orchamps-Palente et très souvent, au moins une fois sur quatre, la problématique est liée justement à cette question des charges et en particulier des charges qui sont liées à l'augmentation du coût du gaz et de l'électricité.

On parle des propriétaires, donc ça touche d'un côté les locataires et on fait un travail avec les bailleurs à ce niveau-là, mais ça touche aussi les propriétaires. Effectivement, il y avait un gros manque à ce niveau-là par rapport à ces propriétaires. C'est souvent de personnes âgées, beaucoup de femmes veuves qui n'ont pas souvent de grosses retraites et c'est important qu'il y ait ce type de dispositifs qui peuvent les aider, qui peuvent justement leur permettre de ne pas se retrouver dans une situation de très, très grande précarité. La pauvreté et la précarité des personnes âgées, c'est la pauvreté et la précarité qu'on ne voit pas beaucoup, qui est extrêmement invisible. Lorsqu'on parle d'invisibilisation de la pauvreté, c'est celle-là qui est la plus invisible, et c'est important de s'adresser aussi à cette population-là parce que ce sont nos anciens et il faut aussi en prendre soin.

Mme LA MAIRE : Surtout que la précarité n'est pas qu'en ville. Elle est partout. Je vous propose de soumettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur la convention de partenariat « Territoires Zéro Exclusion Energétique »,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

38 - Approvisionnement en livres et fournitures scolaires des écoles publiques de Besançon et de certaines directions municipales - Autorisation de signature de l'accord-cadre

Mme LA MAIRE : Le dossier n° 38 concernant les fournitures scolaires. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer le marché avec les attributaires qui seront retenus par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

39 - Versement d'une subvention de fonctionnement et attribution d'une avance de trésorerie à la Caisse des écoles

Mme LA MAIRE : Le dossier 39. Oui, Madame LEMERCIER.

Mme LEMERCIER : Merci Madame la Maire. Chaque année, je demande un bilan d'activité, un bilan financier et je demande s'il serait possible que l'opposition soit présente dans le Comité de la Caisse des écoles qui porte le PRE. D'autres villes ont choisi que ce soit les CCAS qui portent le PRE. Du coup, on aurait tout ça. Besançon a choisi que ce soit la Caisse des écoles, très bien. Mais moi, je voudrais être bien sûre que l'État va donner la subvention en 2024.

Mme CAULET : Je vais peut-être déjà rappeler à tout le monde ce que c'est que le PRE très rapidement et ce que c'est que la Caisse des écoles. La Caisse des écoles, c'est un établissement public qui porte

financièrement le PRE, qui a une gouvernance avec un Conseil consultatif et un Conseil d'administration, on a réuni le Conseil d'administration la semaine dernière, où sont représentés l'État, les associations d'éducation populaire, la Ville de Besançon. D'un point de vue RH, c'est un chef de service à temps partiel qu'on n'a pas depuis plusieurs mois et une nouvelle personne va très bientôt arriver, une personne d'un point de vue administratif et c'est surtout nos six référentes qui accompagnent les enfants. Il y a presque 500 enfants suivis. Je pense que c'est vraiment le plus fragiles de la Ville de Besançon. Ils sont signalés par les psychologues scolaires, les enseignants et c'est aux familles de ces enfants qu'on propose par exemple l'interprétariat dont j'ai parlé tout à l'heure. On finance des colonies de vacances. On finance des outils éducatifs.

Sur le budget du PRE, il est assez simple. Il y a 230 000 € de recettes de l'État et c'est complété par la Ville, la Cité éducative et Grand Besançon Métropole. Les dépenses, c'est aussi assez facile. C'est 70 % de la masse salariale, surtout les référentes, et le reste, quelques services extérieurs, donc l'interprétariat, les transports pour emmener les enfants au centre de guidance infantile et du matériel éducatif.

Suite aux années 2020-2021, on s'est retrouvé fin 2022 avec un reliquat important parce que des actions individuelles ou collectives avec les enfants n'ont pas pu avoir lieu et on a eu des vacances de postes qu'on n'a pas réussi à combler. Donc on a eu un reliquat de 174 000 € et du fait de ce reliquat, l'État n'a pas souhaité nous verser la subvention 2023 de 230 000 €. Donc on se retrouve dans une impasse financière pour financer les salaires jusqu'à la fin de l'année civile, et on n'a pas non plus la trésorerie nécessaire pour financer les salaires des premiers mois de l'année 2024. Donc on a besoin de 75 000 € pour boucler l'année et d'une avance de 150 000 € qu'on remboursera parce qu'on est assurés de la subvention de 230 000 € pour 2024. On a eu des échanges à ce sujet avec la préfecture et avec la nouvelle référente sur le PRE puisque l'ancien est parti sous d'autres cieux beaucoup plus au sud en France.

Les bilans du PRE, je m'étais engagée à le faire en Commission 3. Je ne l'ai pas encore fait parce qu'il n'y avait pas de chef de service, mais on précisera tout ça. On a des statistiques. On a même un logiciel de suivi. On connaît l'origine des enfants, leur âge, les difficultés rencontrées et les actions mises en œuvre pour les accompagner à la fois dans leur scolarité et dans leur vie sociale plus largement. Donc dès que la cheffe de service est arrivée, en février ou en mars, on pourra faire un bilan en Commission 3, il n'y a pas de problème.

Mme LA MAIRE : Très bien. Merci beaucoup pour ces précisions. Je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ?

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **autorise le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 75 000 € à la Caisse des écoles,**
- **attribue une avance de trésorerie de 150 000 € à la Caisse des écoles pour l'année 2024,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention qui précisera les modalités de remboursement de cette avance.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

40 - Etablissements culturels - Subvention de fonctionnement 2024 - Versement d'acomptes - Conventionnement

Mme LA MAIRE : Le dossier 40 concernant les établissements culturels, est-ce qu'il y a des demandes ?

Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Merci de me donner la parole. Je voudrais profiter de ce rapport 40 pour saluer la mémoire de Léonard GIANADDA qui a été très impliqué bien sûr dans des actions humanitaires, qui était bien sûr un grand amateur d'art, mais surtout qui était un grand mécène et qui a apporté sa forte contribution pour notre Ville de Besançon et également pour le département du Doubs puisqu'il était aussi amateur du musée Courbet sur Ornans. On ne peut pas oublier ce qui s'est passé à l'été 2002 puisque la Ville de Besançon avait mis en place et célébrait le bicentenaire de la naissance de Victor Hugo, et il a été un fervent homme à sensibiliser puisqu'il y avait un travail qui avait été mené dans le cadre de ce bicentenaire avec la directrice du musée Rodin dans le cadre de l'exposition intitulée « Victor Hugo vu

par Rodin ». Il avait apporté sa contribution, fortement engagé à ce moment-là. Et on sait très bien la donation qu'il a pu faire dernièrement à la Ville de Besançon où Christine WERTHE et Myriam LEMERCIER, je crois, et peut-être aussi Marie LAMBERT, étaient présentes à vos côtés à ce moment-là. Je pense qu'il était important de saluer la mémoire de ce grand homme de l'art et mécène et qui a fait beaucoup pour notre Ville de Besançon et pour l'ensemble du département du Doubs.

Mme LA MAIRE : Vous avez raison. Nous avons eu l'occasion de lui rendre hommage et nous lui rendrons d'autant plus hommage quand nous installerons la statue dont il a fait don dans l'espace public. Parce qu'il souhaitait que cette statue trouve sa place et je lui ai promis à ce moment-là qu'elle serait posée à Saint-Jacques, donc elle participera au projet urbain de Saint-Jacques et je suis bien triste qu'il n'ait pas vu ça, parce que ça lui faisait grandement plaisir de voir ce Rodin être installé dans un quartier qui est aussi important. Victor Hugo tout proche de la Grande Bibliothèque, c'est vraiment quelque chose qui sera sans doute un grand marqueur. Ce sera pour nous l'occasion de redire l'importance des mécènes et l'importance de cet homme pour la Ville de Besançon.

Je vous propose de soumettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **procède à un vote séparé, conformément à l'article 19 du règlement intérieur,**

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

- **concernant la Rodia :**

- **approuve le versement des acomptes de subvention de fonctionnement 2024 indiquées dans le rapport,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la CPO 2023-2026 et la convention 2024 relative aux moyens financiers et matériels de la Rodia**

Mmes Elise AEBISCHER (2), Nathalie BOUVET (2), Fabienne BRAUCHLI (1), Aline CHASSAGNE (2), Annaïck CHAUVET (2), Julie CHETTOUH (1), Marie ETEVENARD (1), Marie LAMBERT (1), Myriam LEMERCIER (1), Juliette SORLIN (1), Christine WERTHE (2), Marie ZEHAF (1) et MM. François BOUSSO (1), Olivier GRIMAITRE (1) et Gilles SPICHER (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 20

- **concernant la Scène Nationale (Les 2 Scènes) :**

- **approuve le versement des acomptes des subventions de fonctionnement 2024 indiquées dans le rapport,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention 2024 relative aux moyens financiers, humains et matériels avec la Scène Nationale,**

Mmes Pascale BILLEREY (1), Aline CHASSAGNE (2), Lorine GAGLILOLO (1), Myriam LEMERCIER (1), Agnès MARTIN (1), Carine MICHEL (1), Karima ROCHDI (1), Juliette SORLIN (1), Claude VARET (1) et MM. Hasni ALEM (2), Guillaume BAILLY (1), Kévin BERTAGNOLI (1), François BOUSSO (1), Sébastien COUDRY (1), Olivier GRIMAITRE (1), Pierre-Charles HENRY (1), Yannick POUJET (1) et Nathan SOURISSEAU (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 20

- **concernant le Centre Dramatique National de Besançon Bourgogne-Franche-Comté :**

- **approuve le versement de l'acompte des subventions de fonctionnement 2024 indiquées ci-dessus,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention 2024 relative aux moyens techniques et financiers du CDN,**

Mme Aline CHASSAGNE (2), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

- **concernant l'Institut Supérieur des Beaux-Arts :**
 - **approuve le versement des acomptes des subventions de fonctionnement 2024 indiquées ci-dessus,**
 - **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant 13 à la convention d'objectifs et de moyens avec l'ISBA**

Mmes Pascale BILLEREY (1), Nathalie BOUVET (2), Claudine CAULET (1), Aline CHASSAGNE (2), Myriam LEMERCIER (1), Karima ROCHDI (1), Juliette SORLIN (1), Claude VARET (1) et MM. François BOUSSO (1), Damien HUGUET (1), Olivier GRIMAITRE (1) et Yannick POUJET (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 14

- **concernant le Syndicat Mixte Orchestre Victor Hugo - Orchestre symphonique Bourgogne Franche-Comté :**
 - **approuve le versement d'une subvention de fonctionnement 2024 indiquée ci-dessus.**

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

41 - Aides à des associations culturelles - Cinquième attribution 2023

Mme LA MAIRE : Concernant le dossier n° 41 sur l'aide à des associations culturelles, est-ce qu'il y a des demandes ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur les propositions de subventions à ces associations pour un montant total de 58 500 € à savoir :**
 - **2 000 € à l'association Boucle d'Art,**
 - **1 500 € à l'association Collectif Porte-Avions,**
 - **50 000 € à l'association Juste Ici,**
 - **5 000 € à l'association le Bastion.**
- **autorise les versements à ces associations pour un montant total de 58 500 €,**
- **se prononce favorablement sur la convention avec l'association Juste Ici et sur l'avenant n°1 à la « convention d'attribution d'une subvention à l'association « Le Bastion » pour libérer le cône visuel devant l'espace scénique de la salle de restitution et de répétition en conditions scéniques »,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention avec l'association Juste Ici et à signer l'avenant n°1 à la « convention d'attribution d'une subvention à l'association « Le Bastion » pour libérer le cône visuel devant l'espace scénique de la salle de restitution et de répétition en conditions scéniques » avec l'association le Bastion.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

42 - Emergences - Deuxième session 2023

Mme LA MAIRE : Le dossier n° 42 concernant Émergences. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur l'attribution de 6 subventions à 6 structures pour un montant total de 15 000 € au titre du dispositif Emergences :**
 - **2 500 € pour l'association Di-Vague,**
 - **3 500 € pour l'association Compagnie Sous ton nez,**
 - **3 000 € pour l'association La Dernière Maison du Village,**
 - **2 500 € pour l'association Mémoirescollectif,**
 - **1 500 € pour l'association Animus.Anima,**
 - **2 000 € pour l'association Compagnie Voyage dansant.**
- **autorise les versements de ces subventions à chacune des structures.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

43 - Dispositif d'aide et de soutien aux associations culturelles - Nouvelles modalités et conditions générales d'attribution

Mme LA MAIRE : Le dossier 43, le dispositif d'aide et de soutien aux associations culturelles, Aline CHASSAGNE.

Mme CHASSAGNE : Merci Madame la Maire. Quelques mots sur le dispositif d'aide et de soutien aux associations culturelles qui évolue pour plusieurs raisons. Notamment suite à un diagnostic réalisé sur le territoire sur la création artistique, et aussi par rapport aux différents constats qu'on a pu faire dès le début du mandat pour réaffirmer des axes d'une politique culturelle.

Sur ce dispositif, vous le savez peut-être, mais je le réprécise, il y avait différents points qui étaient mobilisés pour venir en aide aux associations. Vous vous souvenez peut-être des appellations, soutien à la création, soutien à la diffusion, V1, V2, V3, V4, V5. L'idée de ce nouveau dispositif est aussi de pouvoir simplifier sur la plateforme dématérialisée de dépôt des aides, avec un dépôt par an par association. Le dispositif d'aide est géré par un service au niveau de la Ville, c'est la Direction d'action culturelle. Il y a une dizaine d'agents, et ça recouvre un budget qui avoisine 1 M€ par an. Chaque année, on soutient un peu plus de 150 associations environ pour 200 projets. En tout cas sur les deux dernières années, il y avait un soutien à 150 associations.

Vous le savez aussi peut-être, mais c'est sur cette Direction que nous avons le soutien au parcours culturel, qui est quand même de plus d'un dixième du budget de cette Direction, et d'autres soutiens. On vient de voir passer le dossier Émergences par rapport aux jeunes artistes de notre territoire. Il y a la Fête de la Musique bien sûr et le Contrat de Ville.

Il reste ensuite environ 800 000 € pour de nombreuses associations et les axes politiques, les différents domaines qui sont soutenus depuis plusieurs années sont les arts visuels, puisqu'en début de mandat les arts visuels ne pouvaient pas accéder au dispositif d'aide, donc ça a été mis en place. Également des projets dans les quartiers. On souhaite vraiment pouvoir soutenir des projets à l'instar de l'anniversaire de Lip qui a été rappelé tout à l'heure dans l'espace public, accessible et gratuit. Les festivals également.

On a aussi un troisième axe qui souhaite aller à la rencontre plus fortement des publics en situation d'exclusion ou de vulnérabilité au sens large.

Voilà pourquoi vient de s'ouvrir un appel à projets sur le thème de la culture en prison. Il concerne les personnes détenues à la Maison d'arrêt de Besançon, quartier majeurs, quartier mineurs, mais aussi les personnes suivies par les services pénitentiaires d'insertion et de probation, que les personnes soient adultes ou mineures.

Notre volonté au niveau de l'équipe de la majorité est de pouvoir permettre à des associations culturelles de réaliser un travail de fond avec les personnes détenues qui souhaitent y participer. L'appel est à hauteur de 50 000 € sur deux ans. Nous allons soutenir plusieurs associations du territoire dans différents domaines culturels afin que ce travail de terrain puisse avoir une utilité sociale qui nous semble essentielle. C'est-à-dire pouvoir accompagner aussi la sortie de ces personnes, la question de la réinsertion, la question du dialogue, de la rencontre avec des artistes et des œuvres, qui participent bien sûr à la construction de toute personne humaine et à ses questionnements qu'ils soient à la fois internes, individuels, mais aussi plus collectifs et partagés avec un collectif. Cela nous semblait très important.

Les trois axes que nous allons aussi valoriser dans ce dispositif, c'est :

- L'emploi, puisqu'il va falloir que les projets qui nous sont proposés détaillent l'emploi artistique, qu'ils permettent de soutenir, de créer ou de consolider.
- La question des droits culturels. On l'a aussi beaucoup abordée lors des assises l'année dernière, et nous souhaitons, là aussi, inscrire les valeurs issues des droits culturels dans le soutien aux associations, notamment la question de l'augmentation de la représentation de la diversité culturelle qui est pour nous incontournable, et le travail dans les quartiers, comme je le disais il y a quelques minutes.
- Et bien sûr, le troisième axe majeur, l'accompagnement pour la transition écologique. Là aussi, nous serons vigilants lorsque les associations déposeront des projets à la façon dont ils gèrent les transports, dont ils gèrent le matériel généré, dont ils gèrent aussi un système de solidarité, de recyclerie culturelle peut-être aussi au niveau de notre territoire.

Le dispositif va ouvrir en décembre. Ils auront donc deux mois pour déposer leur demande d'aide.

Nous proposons aussi aux associations une rencontre culturelle prochain, le 12 décembre, à l'université de Franche-Comté à Mégevand. Nous aurons à ce moment-là une possibilité de dialogue avec les services de l'action culturelle que je remercie pour la mise en place de ce nouveau dispositif, et qui pourront guider les associations sur cette future plateforme pour déposer leur demande d'aide au niveau de la Ville de Besançon sur des projets culturels.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup pour cette présentation. On voit une ligne que nous avons adoptée depuis ce mandat qui permet effectivement d'envisager des publics avec des cibles très particulières. Parce que nous souhaitons vraiment une culture pour tous et c'est quelque chose d'important.

Ça me permet d'ailleurs, puisqu'on a dit qu'il fallait être fiers des actions qui sont menées, et je suis sûre que vous devez l'être, parce que c'est le produit non seulement d'une orientation politique, mais aussi d'un travail des services que je salue. Parce que quand on va sur une labellisation, ça demande de répondre à des critères extrêmement précis et donc toujours de monter des dossiers de façon importante et c'est grâce au travail que nos services font. La Ville a donc été labellisée 100 % éducation artistique et culturelle, donc j'en profite pour dire merci beaucoup pour ce travail qui pour nous est fondamental.

J'en profite pour dire aussi combien nous avons été contents, puisque tout à l'heure nous parlions de Monsieur GIANADDA, mais il faut parler aussi du musée qui a reçu l'œuvre de ce donateur. C'est bien sûr la labellisation d'« Architecture remarquable » qui a été portée au niveau national et qui salue une histoire architecturale qui est extrêmement intéressante parce qu'elle démontre qu'un bâtiment majeur comme celui que nous avons avec le Musée des Beaux-Arts, il se transforme. C'est-à-dire qu'il ne reste pas figé comme il a pu l'être à un moment initial, mais il a su changer ses fonctions, mais aussi changer son esthétique, et c'est essentiel, tout en respectant son histoire et la mémoire de ce qu'il a pu être. Et ça, merci à la DRAC de nous avoir largement accompagnées sur cette aventure et merci aux services parce qu'encore une fois, une labellisation c'est toujours énormément de temps de travail, d'expériences et surtout d'expertise. J'en profite pour saluer tout le monde. C'est important de se dire des choses extrêmement précises et positives.

Je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le nouveau règlement des subventions aux associations culturelles portant modifications sur les modalités et conditions générales d'attribution.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

44 - Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté - Convention cadre 2024-2026

Mmes Aline CHASSAGNE (2), Juliette SORLIN (1) et MM. François BOUSSO (1) et Olivier GRIMAITRE (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Le rapport 44. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la proposition de convention cadre 2024-2025-2026,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention cadre entre la Ville de Besançon et l'association Festival international de musique de Besançon Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 5

45 - Citadelle de Besançon - Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Besançon, la Ville de Belfort et la Communauté de Communes du Grand Pontarlier dans le cadre d'un Projet de film « L'évolution de l'artillerie, de la fin du Moyen Âge au XIXe siècle »

Mme LA MAIRE : Le rapport n° 45. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ?
Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le projet de convention de groupement de commande,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante, ainsi que tout avenant la concernant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

46 - Aide aux associations sportives - Septième attribution 2023

M. Hasni ALEM (2), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Le dossier n° 46. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ?
Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution de la subvention à la MJC Clairs soleils pour un montant de 3 105 €.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

47 - Lutte contre les violences faites aux femmes - Aide à France Victimes 25 - Intervention Sociale en Commissariat et en Gendarmerie

Mme LA MAIRE : Le dossier 47. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ?
Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la Convention triennale de partenariat relative à la mise en place et au financement d'un intervenant social au sein de la Direction départementale de la sécurité publique du Doubs et du Groupement de gendarmerie du Doubs,
- se prononce favorablement sur le versement à France Victimes 25 d'une subvention de 2 000 € pour le financement de l'intervenant social au sein de la Direction départementale de la sécurité publique du Doubs et du Groupement de gendarmerie du Doubs, conformément aux modalités de la convention triennale 2023-2025.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

48 - Forfaits Post-Stationnement - Convention entre la Ville de Besançon et l'Agence Nationale de Traitement Automatisé (ANTAI)

Mme LA MAIRE : Le dossier 48. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ?
Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le principe de reconduction de la convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé (ANTAI),
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

49 - Education Populaire - Partenariat avec les Maisons de quartier associatives - Prolongation pour 2024 des conventions-cadres

MM. Hasni ALEM (2) et Damien HUGUET (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Le dossier 49. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ?
Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la prolongation pour un an des conventions-cadres de partenariat avec les 4 Maisons de quartier associatives pour l'année 2024,
- se prononce favorablement sur les avenants correspondants,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer les avenants correspondants respectivement avec l'ASEP, le Comité de quartier Rosemont / St-Ferjeux et la MJC Palente,

- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant correspondant avec la MJC Besançon / Clairs-Soleils, sous réserve du respect par l'association de ses obligations réglementaires et engagements contractuels (cf. article 11 de la convention-cadre 2019-2023), à savoir la transmission à la Ville :
 - du rapport d'activité 2022,
 - du rapport financier 2022 intégrant les comptes annuels certifiés et les balances générales et analytiques,
 - du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2022 et du rapport spécial 2022 du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées,
- se prononce favorablement sur l'attribution, dès l'entrée en vigueur des avenants de prolongation 2024, des premiers acomptes des subventions de fonctionnement 2024 aux 4 Maisons de quartier associatives, répartis de la manière suivante :
 - 59 000 € à l'ASEP,
 - 58 000 € au Comité de Quartier de Rosemont / St-Ferjeux,
 - 81 000 € à la MJC de Besançon / Clairs-Soleils,
 - 53 000 € à la MJC de Palente.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

50 - Jeunesse - Habitat Jeunes les Oiseaux - Convention de partenariat 2023-2026

Mme LA MAIRE : Le dossier n° 50. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ?
Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le renouvellement du partenariat avec Habitat Jeunes Les Oiseaux pour la période 2023-2026,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention triennale 2023-2026 à intervenir avec Habitat Jeunes Les Oiseaux.
- se prononce favorablement sur l'attribution d'un acompte sur la subvention de 2024 d'un montant de 10 780 €.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

51 - Aides aux Animations de quartier - 2ème attribution 2023

MM. Hasni ALEM (2) et Christophe LIME (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Le dossier 51. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ?
Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution de 14 subventions au titre de l'Animation de quartier à des associations pour un montant total de 73 300 €,
- se prononce favorablement sur les conventions à conclure avec les Comités de quartier de St-Claude et Torcols-Chailluz, la Commune libre de Saint-Ferjeux, Miroirs du Monde et l'association PARI,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes avec les Comités de quartier de St-Claude et Torcols-Chailluz, la Commune libre de Saint-Ferjeux, Miroirs du Monde et l'association PARI.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

52 - Contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) 2022-2023

Mmes Carine MICHEL (1), Karima ROCHDI (1), Sylvie WANLIN (1) et Christine WERTHE (2) et MM. Nicolas BODIN (1), Sébastien COUDRY (1) et Olivier GRIMAITRE (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Le dossier 52. Tu veux parler Philippe.

M. CREMER : Ce présent rapport a pour objectif de présenter les conventions de financement liées aux actions portées dans le cadre du deuxième contrat territorial d'accueil et d'intégration. Ces actions au nombre de trois sont dans deux cas, des actions renouvelées et la troisième et dernière action est quant à elle inédite.

Je vais vous décrire rapidement ces actions :

- L'insertion professionnelle. C'est un renouvellement qui aura lieu du 23 septembre 2023 au 28 mars 2024 pour un budget de 40 150 €.
- La santé mentale qui est un renouvellement qui aura lieu du 22 novembre 2023 au 21 décembre 2024 pour un budget de 30 000 €.
- La jeunesse. Cela va être un travail avec la mission locale et cela aura lieu du 1^{er} décembre 2023 au 15 octobre 2024 pour un budget de 40 681 €.

Ce qui fait un total de 110 831 € auxquels s'ajoutent les 39 169 € alloués aux frais d'ingénierie. Le budget total du CTAI 2 représente donc 150 000 € ce qui est équivalent à la subvention de l'État. J'en ai fini. Vous pouvez voter.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup, Philippe, pour ces très belles nouvelles. Je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Merci.

Pour ceux que je ne verrai pas dans la Ville, bonne année. En tout cas, bonnes fêtes de fin d'année.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue une subvention de fonctionnement de 40 150 € à la Fondation institut national de formation et d'application pour la mise en place de l'action « insertion professionnelle » du CTAI,
- attribue une subvention de fonctionnement de 30 000 € au Centre Hospitalier Spécialisé de Novillars pour la mise en place des actions du volet « santé mentale » du CTAI,
- attribue une subvention de fonctionnement de 40 681 € à la Mission Locale de Besançon pour la mise en place de l'action « jeunesse » du CTAI,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer les conventions de financement liées à l'exécution des actions du deuxième CTAI.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 8

La séance est levée à 21h20.

Le secrétaire de séance,



Jean-Hugues ROUX

Conseiller Municipal Délégué

La Maire,



Anne VIGNOT

Présidente de Grand Besançon Métropole